

PLAN DE FILIÈRE VITICOLE VAL DE LOIRE 2030

SUIVI DES INDICATEURS



SYNTHÈSE

Le plan de filière Val de Loire 2030, c'est quoi ?

À l'automne 2017, suite à la tenue des États Généraux de l'Alimentation et à la demande du président de la République, toutes les interprofessions agricoles et agroalimentaires ont élaboré un plan de développement de transformation des filières.

Le plan de la filière viticole française fut écrit sous l'égide du CNIV, le Comité National des Interprofessions de Vins. **Le Plan de filière Val de Loire 2030 est sa déclinaison régionale sur le périmètre d'InterLoire.**

Un travail de filière au service d'une ambition collective

Pour mettre en œuvre ce plan de filière, une gouvernance régionale a été mise en place depuis 2019 : le **Conseil Professionnel de Bassin Val de Loire**, qui réunit les organisations de la filière viticole (InterLoire, les familles de la production et du négoce), et les Chambres Régionales d'Agriculture Val de Loire et Centre-Val de Loire.

Ce plan filière nous engage. Il doit accélérer la mise en mouvement de notre filière face aux grandes mutations en cours, et **développer la création de valeur** pour les vins du Val de Loire sur l'ensemble de nos marchés en France et à l'export.

Il comprend des engagements environnementaux : l'adaptation au changement climatique et la transition écologique en phase avec les attentes de la société et des consommateurs.

Il s'inscrit dans nos territoires avec la question sociale et de l'emploi au centre de nos actions, en responsabilité vis-à-vis des acteurs de notre filière, exploitants et salariés.

UN OBJECTIF

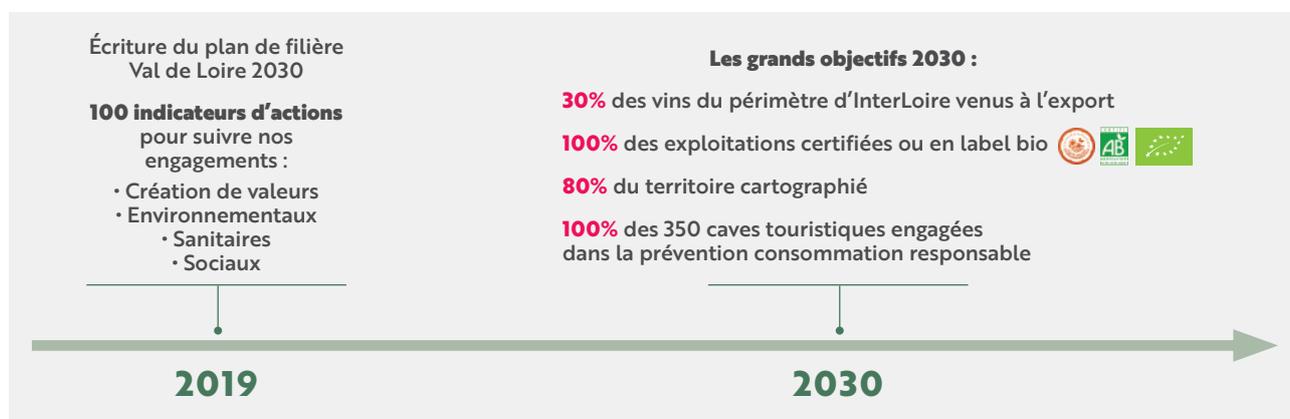
- 1 L'objectif de création de valeur
À tous les maillons de la chaîne, condition de la réussite de la filière viticole.
Connaître et augmenter la valeur créée par la filière et ses entreprises.

3 ENGAGEMENTS ISSUS DES EGA

- 2 Engagement environnemental
Préparer la filière et nos territoires au changement climatique, à la transition écologique, et aux attentes exprimées par la société.
- 3 Engagement social
Favoriser un environnement de travail préservant davantage la santé et la sécurité des travailleurs, salariés ou employeurs à la vigne et dans les caves.
Rendre la filière et ses emplois plus attractifs.
- 4 Engagement sanitaire
La principale mesure repose sur l'amplification de notre travail de sensibilisation et d'éducation à une consommation sans risque pour la santé.

Des objectifs et des indicateurs

Le plan comprend les engagements des organisations professionnelles de la filière viticole avec des objectifs clairs et leurs indicateurs, permettant de s'assurer de son exécution. Le plan a vocation à être amendé à échéance triennale pour tenir compte de son avancée et de l'évolution de l'environnement de la filière.



POUR FACILITER LA LECTURE DES INDICATEURS :



Indicateur de résultat



Indicateur de moyen



Indicateur mise à jour 2023



Nouvel indicateur 2023

6 GRANDS INDICATEURS

P.9

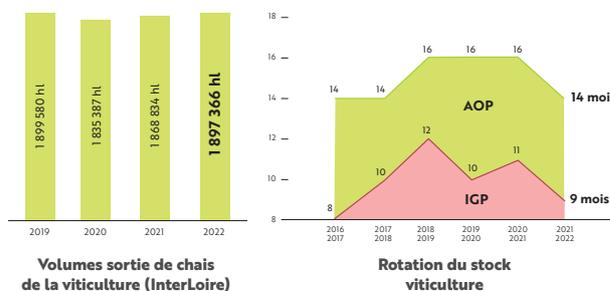
Évolution des ventes à l'Export (InterLoire)



LA CRÉATION DE VALEUR

P.19

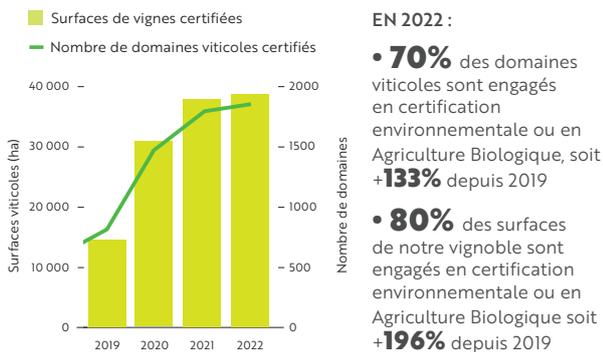
Le suivi des volumes sortie de chais et le pilotage des stocks (InterLoire)



LA CRÉATION DE VALEUR

P.35

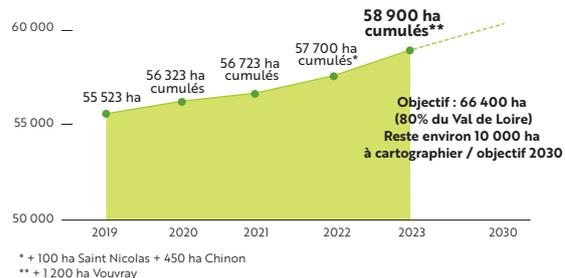
Dynamique de certifications AB + HVE



L'ENVIRONNEMENT

P.41

Évolution des surfaces cartographiées



L'ENVIRONNEMENT

P.67

% caves touristiques engagées dans la prévention (InterLoire)

234 caves touristiques auditées / 360 (119 caves en 2021 et 115 en 2022)

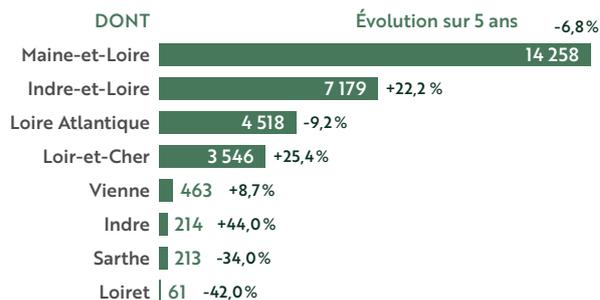


LE SANITAIRE

P.71

Nombre de CDD en cours dans l'année Évolution sur 5 ans

34 912 CDD dans l'année en 2019



LE SOCIAL

ILS TRAVAILLENT AUX OBJECTIFS DU PLAN DE FILIÈRE VAL DE LOIRE 2030 :

- **L'interprofession des vins du Val de Loire - InterLoire**
- **La confédération des vigneronns du Val de Loire - CVVL, et ses composantes :**
 - les fédérations viticoles d'Anjou- Saumur du Nantais et de la Touraine (Indre-et-Loire et Sarthe, Loir-et-Cher),
 - les fédérations régionales des vigneronns indépendants - VIF,
 - l'association LoireVinBio,
 - la fédération régionale des coopératives - FRCOOP,
 - le syndicat des vins IGP du Val de Loire
- **L'union des maisons et marques du Val de Loire - UMVL**
- **Les chambres régionales et départementales d'agriculture Pays de la Loire et Centre-Val de Loire**
- **Les organismes Food Loire et DevUp**
- **L'institut national des appellations d'origine - INAO**
- **L'institut français de la vigne et du vin - IFV**
- **La mutualité sociale agricole - MSA**
- **Les établissements de formation (les lycées viticoles, l'ESA)**
- **La confédération nationale des interprofessions - CNIV**
- **Vin et Société**



PLAN DE FILIÈRE VITICOLE VAL DE LOIRE 2030

SUIVI DES INDICATEURS



1 - La création de valeurs

P 8 à 33

Développer l'export	P 8 à 13
Pourcentage des volumes exportés des vins du Val de Loire	P 9
Volumes et valeurs à l'export depuis 2007	P 9
Nombre et pourcentage des entreprises exportatrices	P 11
Prix moyen départ cave export en € / col 75 cl	P 11
Nombre d'exposants total Val de Loire dans les salons exports	P 11
Investissements collectifs en k€	P 11
Transfert d'information économique	P 11
Travaux collaboratifs export	P 11
Dispositifs d'aide et accompagnement à l'export	P 13
Connaître et développer collectivement production et stocks	P 14 à 17
Les AOP qui ont recours à un outil de régulation collectif en 2022	P 15
Rotation du stock en nombre de mois de commercialisation	P 17
Volume distillé et déclassé	P 17
Volume stocké en VCI ou réserve interprofessionnelle	P 17
% des volumes sous contrats pluriannuels	P 17
Connaître et augmenter la valeur créée par la filière	P 18 à 21
Chiffre d'affaires de la filière - Total Val de Loire	P 19
Volume sortie de chais de la viticulture	P 19
Cours des vins vrac en €/hl	P 19
Cours des moûts en €/hl	P 19
Prix consommateurs grande distribution € TTC col 75 cl	P 19
Transfert d'information économique	P 21
Étude nouvelles données 2022	P 21
Tableau de bord produits AOP et IGP sur un historique de 15 ans	P 21
Données économiques des entreprises	P 21
Observatoire de l'œnotourisme InterLoire	P 21
Fiche éco de conjoncture mensuelle et fiche éco sur 15 ans d'historique pour chaque AOP et IGP, bilan pour chaque couleur et territoire	P 21
Référentiel économique des Chambres d'Agriculture	P 21
Construire la gamme Val de Loire porteuse de valeur ajoutée	P 22 à 23
% d'utilisation de la mention complémentaire Val de Loire - Étude InterLoire 2013	P 23
% d'utilisation de la mention complémentaire Val de Loire - Étude FVAS 2020	P 23
Accompagner les entreprises dans la recherche de la performance	P 24 à 25
Valeur du foncier €/ha par départements	P 25
Valeur du foncier €/ha par AOP	P 25
Nombre d'installations aidées et de reprises d'entreprises vitivinicoles	P 25
L'évolution sur 5 ans du nombre de transactions en Val de Loire	P 25
Améliorer l'outil de production pour favoriser la régularité des rendements	P 26 à 33
Âge moyen du vignoble	P 27
Évolution des surfaces plantées par cépage en ha (InterLoire) et % sur 5 ans entre 2018 et 2022	P 27
Évolution des surfaces de plantations de l'année en ha	P 29
Restructuration Vignoble du Val de Loire	P 31
Rendement des récoltes depuis 2006	P 31
Investissements dans l'équipement contre les risques climatiques (priorité gel)	P 31
Surface protégée du gel / équipement en 2022	P 33
% des surfaces protégées du gel via équipement	P 33
Surfaces protégées du gel via équipements par zone géographique	P 33
2 - Engagement environnemental	P 34 à 65
100% des exploitations engagées dans une démarche de certification	P 34 à 39
Dynamique de certification AB ou en certification environnementale	P 35
Dynamique de certification HVE	P 35
Dynamique de certification AB	P 35
Certification environnementale en 2022	P 35
Agriculture biologique et certification environnementale en 2022	P 35
Suivi des certifications AB et certifications environnementales du périmètre des ODG	P 37
Identifications des certifications et labels auprès du réseau des 361 Caves Touristiques	P 39
Mesures incitatives par la charte des caves touristiques	P 39
Optimiser les terroirs Cartographie et caractérisation des terroirs viticoles	P 40 à 43
Surfaces cartographiées	P 41
Surfaces plantées non cartographiées	P 41
Hypothèses de réalisation : Surfaces non cartographiées / potentiel de cartographie	P 41
Surface cartographiée en ha	P 41
Nombre de dossiers de cartographie d'AOC	P 41
Investissement filière	P 41
Atlas agroclimatique	P 42
Cartographie des terroirs	P 43
Cartes thématiques	P 43
E-Terroir	P 43
Bilan hydrique de E-Terroir	P 43
Optimiser les terroirs - Adaptation du matériel végétal et des modes de conduites	P 44 à 47
Programmes sélection nouveaux clones et porte-greffes	P 45
Nouveaux clones et porte-greffes agréés	P 45
Montants des programmes sélection	P 45

Variétés d'intérêt à fin d'adaptation ODG engagées avec variétés intégrées	P 45
Surface / nombre de vignes mères de nouveaux clones / porte-greffes	P 45
Nombre de plants mis en œuvre avec nouveaux clones / porte-greffes	P 45
Nombre de parcelles et surfaces de vigne mères de nouveaux clones	P 45
Conservatoires intra-variétaux : cépages conservés, âge des parcelles, nombre d'accessions conservées	P 47
Réduire l'utilisation des intrants	P 48 à 61
RÉDUIRE L'UTILISATION DES PESTICIDES	P 48 à 49
Nombre de dossiers investissement matériel de pulvérisation	P 49
Nombre et montant des programmes de création	P 49
Nombre d'ODG ayant intégré des variétés résistantes dans leur cahier des charges	P 49
Évolution des surfaces plantées avec les variétés résistantes en Val de Loire	P 49
RÉDUIRE L'UTILISATION DES HERBICIDES	P 50 à 55
Nombre de cahiers des charges incluant une mesure agroenvironnementale relative au désherbage	P 51
Nombre et montant d'actions rech-expé régionales	P 51
AOP IGP du VAL DE LOIRE : mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges	P 53 et 55
ACTIONS DES ODG	P 56 à 59
Initiatives / actions des ODG en faveur de l'environnement	P 57 et 59
DÉVELOPPER LE BIOCONTRÔLE	P 60 et 61
Nombre et montant d'actions rech-expé régionales	P 61
Nombre d'exploitations utilisant du Biocontrôle hors souffre sur parcelle HVE	P 61
SOUTENIR LA BIODIVERSITÉ	P 60 et 61
Nombre et montant d'actions rech-expé régionales	P 61
Exploitations «observateurs» de l'OAB	P 61
Nombre de structures % infra agri / nombre d'exploitations	P 61
Préserver nos ressources naturelles	P 62 à 63
QUALITÉ ET INTÉGRITÉ DES SOLS VITICOLES	P 63
Nombre et montant d'actions rech-expé régionales	P 63
LIMITER LA PRODUCTION DE GES	P 63
Nombre et montant d'actions rech-expé régionales	P 63
Reflexion 2020 sur les indicateurs pertinents AAP «bons bilans carbone»	P 63
PRÉSERVER L'EAU	P 63
Action préservation de l'eau	P 63
Synthèse transfert d'informations techniques	P 64 à 65
Diffusion, formation technique	P 65
3 - Engagement sanitaire	P 66 à 69
100% des caves touristiques et 50% des caveaux engagés dans la prévention d'ici 2030	P 66 à 67
Réseau des 360 Caves Touristiques : intégration de critères d'attribution / engagements sanitaires	P 67
Encourager la présence d'éthylotests dans les caveaux	P 67
Diffusion des outils auprès de tous les professionnels	P 67
Supports Vin & Société	P 67
Amplifier le travail de sensibilisation et d'éducation des organisations de la filière	P 68 à 69
Nombre d'organisations professionnelles relais de diffusion du matériel de prévention	P 69
Nombre de Caves Touristiques informées	P 69
Nombre d'outils diffusés dans les organisations (ODG...) à destination des opérateurs	P 69
Dispositifs mis en place par les organisations de la filière	P 69
4 - Engagement social	P 70 à 87
Améliorer les pratiques en gestion des ressources humaines	P 70 à 71
Mission emploi 2023-2024	P 71
Améliorer les conditions d'emploi	P 72 à 73
1 étude prospective métiers en Anjou Saumur 2017	P 73
Veille des pratiques	P 73
Promouvoir l'emploi et les métiers	P 74 à 81
Nombre d'établissements employeurs dans le Val de Loire - Évolution sur 5 ans	P 75
Nombre de salariés employés dans l'année - Évolution sur 5 ans	P 75
Nombre de CDI en cours dans l'année - Évolution sur 5 ans	P 75
Nombre de CDD en cours dans l'année - Évolution sur 5 ans	P 77
Nombre d'équivalent temps pleins salariés	P 77
Nombre de cadres	P 77
Masse salariale	P 79
Part des femmes parmi les salariés	P 79
Actions promotion de l'emploi	P 81
Action promotion formation	P 81
Actions de promotion filière / métiers	P 81
Enquête attractivité du vignoble	P 81
Limiter l'exposition aux produits phytosanitaires	P 82 à 83
Diffusion outils de communication	P 83
Mieux intégrer les pratiques viti-vinicoles dans les territoires	P 82 à 83
Actions Communications	P 83
Améliorer la gestion des risques	P 84 à 87
Nombre d'accidents avec/sans arrêt Salariés agricoles - Viticulture - Accidents du travail proprement dits	P 85
Nombre d'accidents avec/sans arrêt Salariés agricoles - Viticulture - Accidents du travail proprement dits	P 85
Nombre de maladies professionnelles avec/sans arrêt Salariés agricoles - Viticulture	P 87

1 CRÉATION DE VALEURS

LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES, POUR CRÉER DE LA VALEUR, ACCROITRE LA NOTORIÉTÉ ET L'IMAGE DE MARQUE VAL DE LOIRE POUR SES VINS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL :

► **Objectif : atteindre 30% des sorties de chais à l'export en volume en 2030**

- ➔ Renforcer l'état des lieux et l'analyse sur les attentes du marché et notre positionnement actuel (produits, volumes, prix, opérateurs sur les marchés)
- ➔ Identifier les typologies d'opérateurs cibles en capacité de positionnement sur ces marchés export
- ➔ Partager la stratégie collective de développement : pays cibles, produits...
- ➔ Mettre en œuvre le dispositif d'accompagnements : échanges club exportateur Chambres (Food Loire et Centre-Val de Loire), accompagnements individuels et formations, dispositifs d'accompagnement de la professionnalisation à l'Export
- ➔ Mise en œuvre d'une plateforme commune export (site filière InterLoire) sous forme de guichet unique : données marchés, réglementaires...
- ➔ Développer la collaboration entre l'Interprofession (stratégie collective - connaissance marchés) et les chambres régionales d'agriculture (accompagnement des entreprises)

• **Organismes porteurs de l'action** : l'Interprofession (pour la stratégie collective, la connaissance des marchés et la plateforme export) et les chambres régionales d'agriculture Food Loire et Centre-Val de Loire (pour l'accompagnement des entreprises)

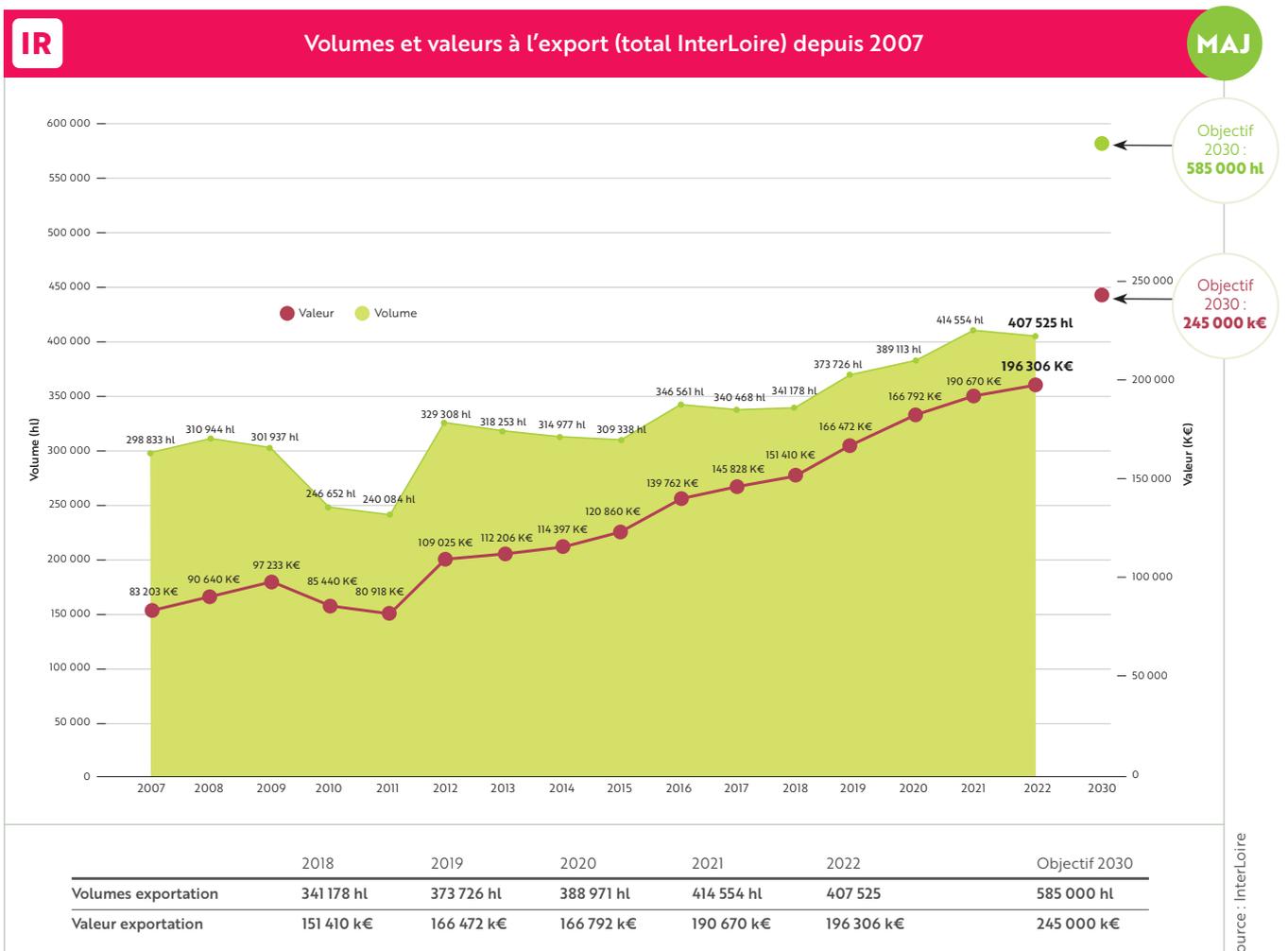
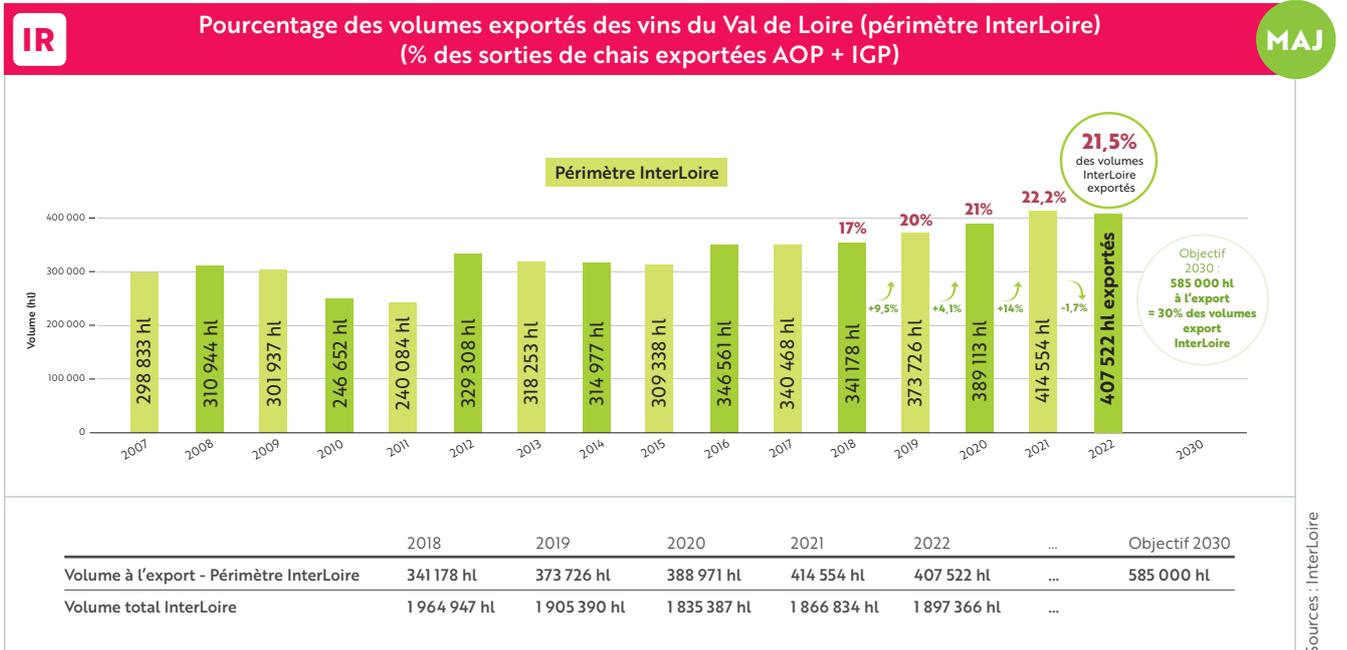
• **Partenaires de l'action** : la CVVL, l'UMVL

• **Indicateurs clés** : mise en place d'un groupe de travail export Interprofession-Chambres d'agriculture, partage des travaux d'état des lieux et d'analyse, mise en œuvre d'un dispositif d'accompagnement, mise en œuvre d'une plateforme export.

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

DÉVELOPPER L'EXPORT

**OBJECTIF : +1 POINT EN VOL. ET VALEUR CHAQUE ANNÉE D'ICI 2030 (EN PROPORTION AU SEIN DES SORTIES DE CHAIS)
POUR ATTEINDRE 30% DES SORTIES DE CHAIS À L'EXPORT EN 2030**



1 CRÉATION DE VALEURS

LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES, POUR CRÉER DE LA VALEUR, ACCROITRE LA NOTORIÉTÉ ET L'IMAGE DE MARQUE VAL DE LOIRE POUR SES VINS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL :

► **Objectif : atteindre 30% des sorties de chais à l'export en volume en 2030**

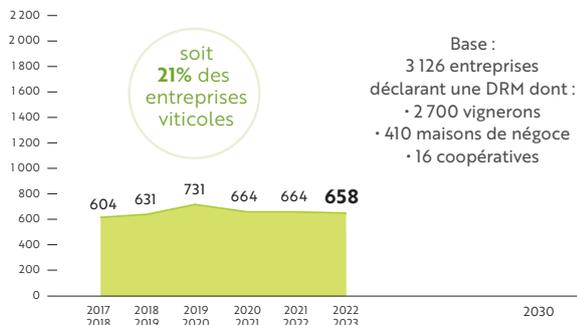
(suite)

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

DÉVELOPPER L'EXPORT

OBJECTIF : +1 POINT EN VOL. ET VALEUR CHAQUE ANNÉE D'ICI 2030 (EN PROPORTION AU SEIN DES SORTIES DE CHAIS)
POUR ATTEINDRE 30% DES SORTIES DE CHAIS À L'EXPORT EN 2030

IM Nombre et pourcentage des entreprises exportatrices (InterLoire) MAJ

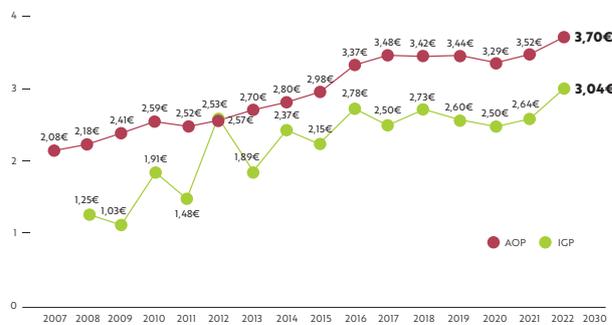


Indicateur mis à jour à la fin de la campagne. La dernière valeur affichée est celle de la campagne en cours.

	2017/18	18/19	19/20	20/21	21/22	22/23	Obj. 2030
Nbre d'entreprises	604	631	731	664	664	658	-
% d'entreprises	19%	20%	24%	21%	21%	21%	-

Source : InterLoire

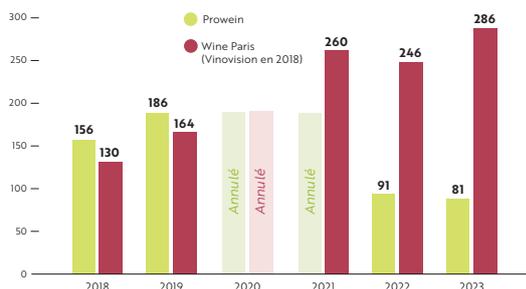
IR Prix moyen départ cave export en € HT / 75 cl (InterLoire) MAJ



	2018	2019	2020	2021	2022	2030
AOP	3,42 €	3,44 €	3,29 €	3,52 €	3,70 €	-
IGP	2,73 €	2,60 €	2,50 €	2,64 €	3,04 €	-

Sources : InterLoire

IM Nombre d'exposants total Val de Loire dans les salons exports MAJ

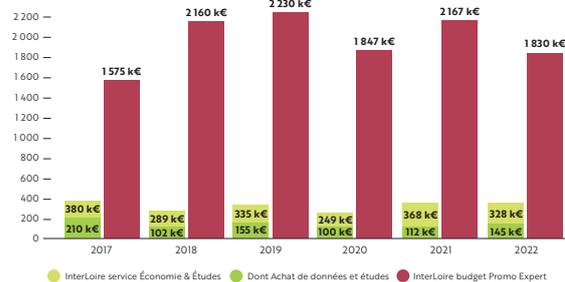


	2018	2019	2020	2021*	2022*	2023	Obj. 2030
Prowein	156	186	Annulé	Annulé	91	81	-
Wine Paris	130	164	Annulé	260	246	286	-

* Contexte sanitaire 2019

Source : InterLoire

IM Investissements collectifs en k€ (InterLoire) MAJ



	2017	2018	2019	2020	2021	2022
InterLoire service Économie&Études	380 k€	289 k€	335 k€	249 k€	368 k€	328 k€
Dont Achats de données et études	210 k€	102 k€	155 k€	100 k€	112 k€	145 k€
InterLoire Promo Export	1757 k€	2160 k€	2082 k€	1714 k€	2167 k€	1830 k€

Sources : InterLoire

IM Transfert d'information économique (InterLoire) MAJ

1 Observatoire économique (p11) et analyse des marchés Export

En ligne sur <http://filiere.vinsvaldeloire.fr>

- Chiffres exportation volume valeur Val de Loire (20 pays)
- Synthèse mensuelle et données hl et CA €
- Études et données disponibles sur 30 pays : veille concurrentielle, analyse des filières viticoles, production, consommation, consommateurs, distribution.

Restitution des travaux export 2022

- 2 webinaires en 2021
- 4 webinaires en 2022
- Conférence SIVAL janvier 2023

Source : InterLoire

IM Travaux collaboratifs export MAJ

1

guide Export Val de Loire

(disponible sur <http://filiere.vinsvaldeloire.fr>)

1 conférence export (SIVAL 2023)

« Le marché des vins Asie-Pacifique »

4 webinaires export coconstruit InterLoire, FoodLoire, Dev'Up et Team France Export :

- « Pologne, Roumanie et Ukraine » ;
- « Belgique et Pays-Bas » ;
- « Australie et Nouvelle Zélande » ;
- « Taïwan, Corée du Sud et Japon »

Source : InterLoire

1 CRÉATION DE VALEURS

LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES, POUR CRÉER DE LA VALEUR, ACCROITRE LA NOTORIÉTÉ ET L'IMAGE DE MARQUE VAL DE LOIRE POUR SES VINS EN FRANCE ET À L'INTERNATIONAL :

► **Objectif : atteindre 30% des sorties de chais à l'export en volume en 2030**

(suite)

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

DÉVELOPPER L'EXPORT • OBJECTIF : ATTEINDRE 30% DES SORTIES DE CHAIS À L'EXPORT EN VOLUME EN 2030



Dispositifs d'aide et accompagnement à l'export

MAJ

Food Loire

Indicateurs 2022 :

- 5 dispositifs (Conseil export, Prim export, Init export, prospect export, emploi export)
- Total participations : 160 au total
- 120 entreprises accompagnées
- 15 diagnostics export
- budget filière vins : 933 000€

Dev Up et Team France Export

1 dispositif programme d'actions export

(prestations clé-en-main et couts réduits des manifestations grâce au soutien financier du Conseil Régional Centre-Val de Loire).

Indicateurs 2022 :

- 2022 : 218 participations d'entreprises (dont 116 périmètre ITL).
- 3 webinaires de préparation pour Wine Paris et Prowein ont réuni 73 participants (dont 39 dans la périmètre ITL).
- 6 entreprises accompagnées par Team France Export

Source : Food Loire et Dev up

Programme 2022	Dates	Opérateurs inscrits		Actions périphériques	Actions InterLoire	Actions BIVC
		Food'Loire	Dev'Up			
Tastin' République Tchèque-Autriche-Slovénie	29/05 au 03/06	Non	4 entreprises exposantes	-	-	-
Salon des Vins de Loire	31/01 au 01/02	ANNULÉ				
Wine Paris (Pavillon Val de Loire)	14-16/02	84 exposants	123 entreprises exposantes	Réunion commune participants Dev'up et Food'Loire le 16 novembre 2021. Intervention Vinexposium pour présentation de la plateforme.	Espace libre dégustation + masterclass + communication	Espace libre dégustation + masterclass + communication
ProWein Duesseldorf (Pavillon Val de Loire)	15-17/05	29 exposants	61 entreprises exposantes	Réunion commune participants Dev'up et Food'Loire le 16 novembre 2021. Intervention Vinexposium pour présentation de la plateforme.	Espace libre dégustation	Espace libre dégustation
Tastin' Norvège-Danemark	25-27/04	Non	6 entreprises exposantes	-	-	-
Tastin' Pologne-Roumanie	6-10/06	2 entreprises exposantes	3 entreprises exposantes	Webinaire présentation du marché des vins polonais le 2 juin 2022 Présentation du marché des vins roumains en présentiel le 6 juin	Intervention InterLoire au webinaire	
Tastin' Pays-Bas-Belgique	24-25/10	3 entreprises exposantes	7 entreprises exposantes	Webinaire présentation du marché des vins aux Pays-Bas et en Belgique le 6 mai 2022	Intervention InterLoire au webinaire	Intervention BIVC au webinaire
Tastin' Suède-Finlande	31/10 au 02/11	Non	4 entreprises exposantes	Webinaire présentation du marché des vins en Suède le 20 octobre 2022	-	-
Tastin' France USA (Chicago/Seattle/San Francisco)	02-05/02	Non	4 entreprises exposantes	-	-	-
Vinexpo Asia (Hong-Kong)	24-26/02	ANNULÉ				
Tastin' Shanghai & référencement plateforme FOODGATES	Juin	7	-	-	-	-
Tastin' Australie-Nouvelle-Zélande	13-18/11	1 entreprise exposante	-	-	-	-
Tastin' Taiwan-Corée du Sud-Japon	21-25/11	9 entreprises exposantes	6 entreprises exposantes	Webinaire présentation de marchés 23 juin 2022 + Masterclass le 22 novembre à Séoul (13 vignerons participants : 8 Foodloire + 5 Dev'up)	Intervention InterLoire au webinaire	Intervention BIVC au webinaire
Sival (conférence)	11-13/01	Conférence sur « Bien connaître les pays cibles à l'export, favorables à un développement des ventes des vins du Val de Loire »		Conférence organisée par InterLoire	Intervention Food'Loire et Dev'UP sur programme d'accompagnement export en régions	-

Source : Food Loire et Dev up

1 CRÉATION DE VALEURS

► **Connaître et gérer collectivement de manière différenciée la production et le stock, pour sécuriser et stabiliser la mise en marché**

À l'échelle collective

- ➔ Promouvoir l'accès et le développement des outils de régulation (Volume Complémentaire Individualisé, réserve interprofessionnelle et système assurantiel)
- ➔ Engager une réflexion sur le millésime et son impact dans la gestion de mise en marché des entreprises (étudier une adaptation plus souple sur la gamme produit ; ex lissage)
- ➔ Renforcer les outils de suivi Interprofessionnels : mise en place d'un Outil Système d'Information Géographique viticole : suivi cartographique des vignobles pour la connaissance et le pilotage par l'amont (Interprofession)
- ➔ Renforcer l'agrégation des sources d'information SIG (Cadaastre, CVI, carto PAC, Terroir et pédoclimatique, restructuration vignoble...)
- ➔ Encourager les commissions de gestion dans les ODG (PLU, réglementation) et charte environnement

À l'échelle des entreprises

- ➔ Soutenir le stockage de réserve sur les domaines (assurer le volume de cuverie pour 2 ou 3 récoltes) et le financement bancaire (cuves et stock de vins)
- ➔ Encourager la contractualisation du partenariat amont-aval entre production et négoce

• **Organismes porteurs de l'action** : l'Interprofession et les ODG

• **Partenaires de l'action** : la CVVL, l'UMVL, FRAM, Douanes, INAO

• **Indicateurs clés** : nombre de dispositifs mis en place, connaissance et suivi des données SIG (donnée CVI, fichier plantation nouvelle et arrachage Douanes / FRAM), nombre d'ODG impliqués.

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

CONNAÎTRE ET GÉRER COLLECTIVEMENT PRODUCTION ET STOCKS

Les AOP peuvent recourir à des outils de régulation collectifs.

Voici l'exemple du VCI, un outil pérenne, contrôlé, adaptable par millésime et pour tous les types de vin :

AOP autorisées à recourir au dispositif Décret n° 2022-1577 du 16 décembre 2022 et Décret n°2022-1594 du 20 décembre 2022		Couleur / type de produit	CAHIER DES CHARGES		OUTILS DE RÉGULATION PÉRENNES		LEVIERS UTILISÉS (*)		
			RDT	RDT butoir	VCI maximum de l'appellation pouvant être fixé pour une récolte donnée (hL/ha)	VCI total maximum de vins pouvant être stockés par un producteur donné (hL/ha)	2020	2021	2022
ANJOU	Rouge	60	65	5	18				X
CABERNET D'ANJOU	Rosé	60	69	12	12				X
CRÉMANT DE LOIRE	EFF	74	80	12	20	X			X
ROSÉ D'ANJOU	Rosé	65	75	8	15	X			X
ROSÉ DE LOIRE	Rosé			12	12				X RI
SAUMUR	Rouge	57	69	12	24	X			
SAUMUR	EFF	67	76	12	18	X			X
SAUMUR CHAMPIGNY	rouge	57	69	12	24	X			
HAUT-POITOU	Blanc tranquille	67	72	5	15				
COTEAUX DU LAYON	Blanc tranquille	35	40	5	12		X		X
MUSCADET	Blanc tranquille	70	83	13	20				
MUSCADET SUR LIE	Blanc tranquille	55	66	8	20				
MUSCADET CÔTE DE GRANDLIEU	Blanc tranquille	55	66	11	20	X			X
MUSCADET COTEAUX DE LA LOIRE	Blanc tranquille	55	66	11	20	X			X
MUSCADET SÈVRE-ET-MAINE (HORS DGC)	Blanc tranquille	55	66	11	20	X			X RI
BOURGUEIL	Rouge	55	67	5	17	x			X
CHINON	Rouge	55	67	11	28	x	x		X
CHINON	Blanc tranquille	55	69	11	28	x			X
SAINT-NICOLAS DE BOURGUEIL	Rouge	55	67	11	27	x	x		X
TOURAIN (sans mention complémentaire)	Blanc tranquille	65	72	10	20	x RI			x RI
TOURAIN CHENONCEAUX		60	66	5	15	x			x
VOUVRAY	Blanc tranquille	52	65	10	25	x			x
VOUVRAY	EFF	65	78	12	30	x			x
SAINT-POURÇAIN	rouge	55	66	11	27.5				x
SAINT-POURÇAIN	Blanc tranquille	55	66	11	27.5	x			x
MENETOU-SALON	Blanc tranquille	65	75	7	19.5				x
QUINCY	Blanc tranquille	65	75	7	19.5	x			x
REUILLY	Blanc tranquille	65	75	7	19.5				x
SANCERRE	Blanc tranquille	65	75	6.5	25				x

Source : INAO / InterLoire

(*) D'autres outils de régulation annuels (VSi, PLCi, réserve interprofessionnelle, tableaux de bord GPS) existent et sont pour certains cumulables avec le VCI.

RI : réserve interprofessionnelle

1 CRÉATION DE VALEURS

► **Connaître et gérer collectivement de manière différenciée la production et le stock, pour sécuriser et stabiliser la mise en marché**

À l'échelle collective

- ➔ Promouvoir l'accès et le développement des outils de régulation (Volume Complémentaire Individualisé, réserve interprofessionnelle et système assurantiel)
- ➔ Engager une réflexion sur le millésime et son impact dans la gestion de mise en marché des entreprises (étudier une adaptation plus souple sur la gamme produit ; ex lissage)
- ➔ Renforcer les outils de suivi Interprofessionnels : mise en place d'un Outil Système d'Information Géographique viticole : suivi cartographique des vignobles pour la connaissance et le pilotage par l'amont (Interprofession)
- ➔ Renforcer l'agrégation des sources d'information SIG (Cadastré, CVI, carto PAC, Terroir et pédoclimatique, restructuration vignoble...)
- ➔ Encourager les commissions de gestion dans les ODG (PLU, réglementation) et charte environnement

À l'échelle des entreprises

- ➔ Soutenir le stockage de réserve sur les domaines (assurer le volume de cuverie pour 2 ou 3 récoltes) et le financement bancaire (cuves et stock de vins)
- ➔ Encourager la contractualisation du partenariat amont-aval entre production et négoce

• **Organismes porteurs de l'action** : l'Interprofession et les ODG

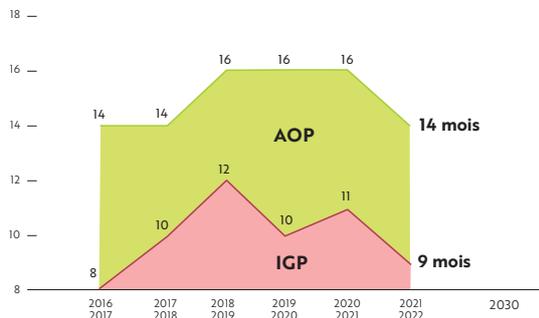
• **Partenaires de l'action** : la CVVL, l'UMVL, FRAM, Douanes, INAO

• **Indicateurs clés** : nombre de dispositifs mis en place, connaissance et suivi des données SIG (donnée CVI, fichier plantation nouvelle et arrachage Douanes / FRAM), nombre d'ODG impliqués.

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

CONNAÎTRE ET GÉRER COLLECTIVEMENT PRODUCTION ET STOCKS

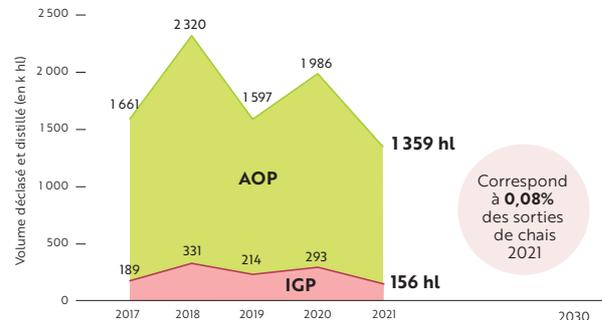
IR Rotation du stock total (viticulture + négoce) en nombre de mois de commercialisation **MAJ**



	2017/18	18/19	19/20	20/21	21/22
Rotation du stock AOP	14	16	16	16	14
Rotation du stock IGP	10	12	10	11	9

Source : InterLoire

IR Volume distillé et déclassé **N**

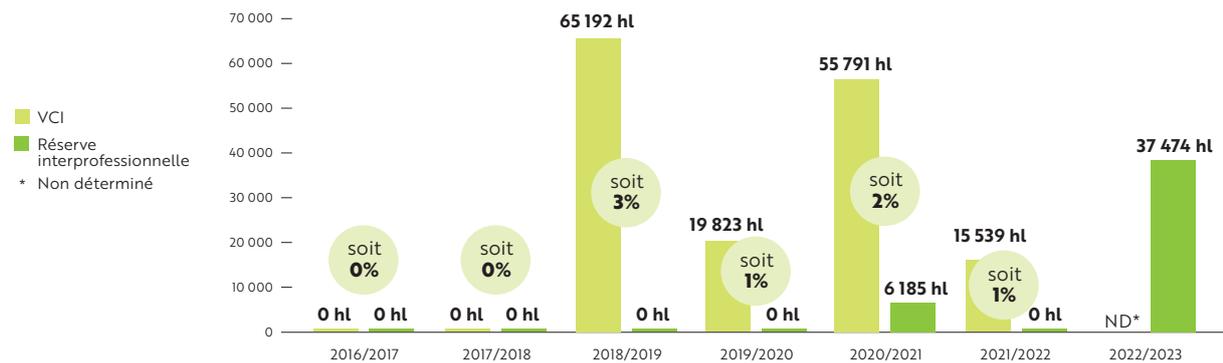


	2017	2018	2019	2020	2021
Vol distillé déclassé AOP (hl)	1 661	2 321	1 597	1 986	1 359
Vol distillé déclassé IGP (hl)	189	331	214	293	156

Correspond à **0,08%** des sorties de chais 2021

Source : InterLoire

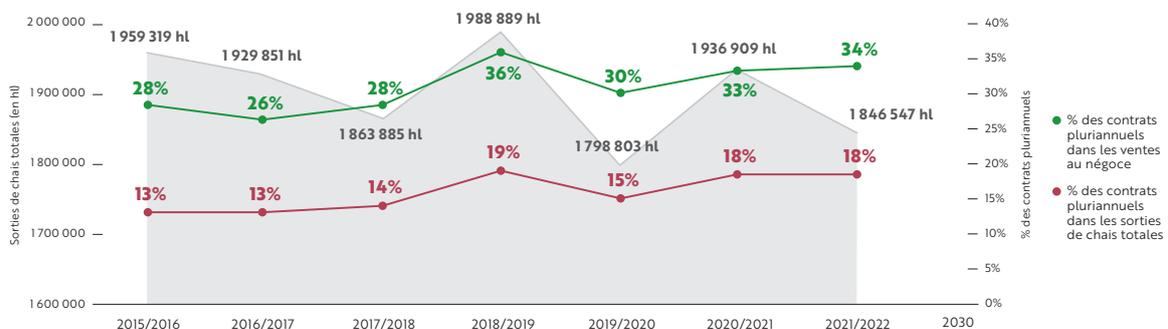
IR Volume stocké en VCI ou réserve interprofessionnelle (en volume et en %) **MAJ**



	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
VCI InterLoire	0	0	65 192	19 832	55 791	15 539	ND
Réserve interprofessionnelle	0	0	0	0	6 185	0	37 474
% en VCI ou Réserve	0%	0%	3%	1%	2%	1%	-

Source : InterLoire

IR % des volumes sous contrats pluriannuels **N**



	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19	2019/20	2020/21	2021/22	...	2030
Sorties de chais totales (hl)	1 959 319	1 929 851	1 863 885	1 988 889	1 798 803	1 936 909	1 846 547	-	-
% des contrats pluriannuels dans les ventes au négoce	28%	26%	28%	36%	30%	33%	34%	-	-
% des contrats pluriannuels dans les sorties de chais totales	13%	13%	14%	19%	15%	18%	18%	-	-

Source : InterLoire

1 CRÉATION DE VALEURS

► Connaître et augmenter la valeur créée par la filière et ses entreprises

À l'échelle collective

- ➔ Mettre en place des instruments de mesure et de suivi du chiffre d'affaires de la filière (tableaux de bord avec objectifs et indicateurs - application de la méthodologie CNIV)
- ➔ Mettre en place un pilotage dans tous les ODG
- ➔ Mettre en œuvre un observatoire précis pour les 6 marchés prioritaires à l'export (sur la base d'un référentiel d'enquête s'appuyant sur un panel d'entreprises)

À l'échelle des entreprises

- ➔ Analyser l'existant chez les opérateurs : de la valorisation des bouteilles par appellation, par marché (vente salon, vente particulier) et identifier les problématiques de valorisation
- ➔ Mesurer l'évolution des coûts de production à la vigne par AOP
- ➔ Suivre le coût de la transition écologique des exploitations

• **Organismes porteurs de l'action** : l'Interprofession (collectif) et les chambres d'agriculture (entreprise)

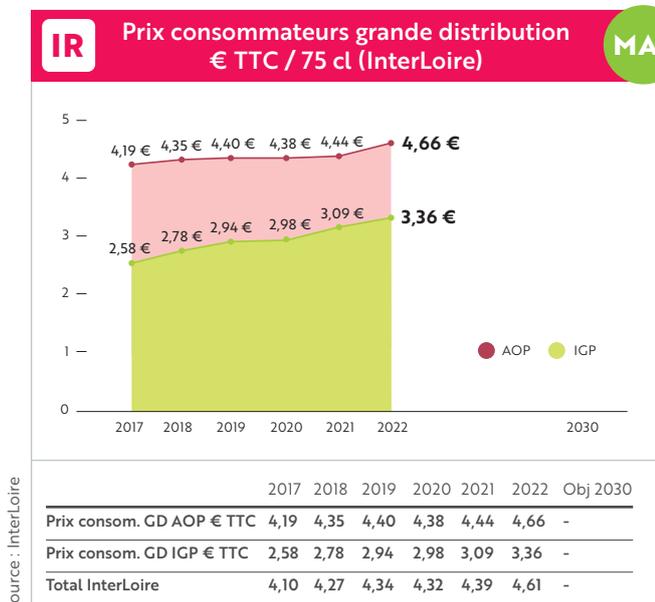
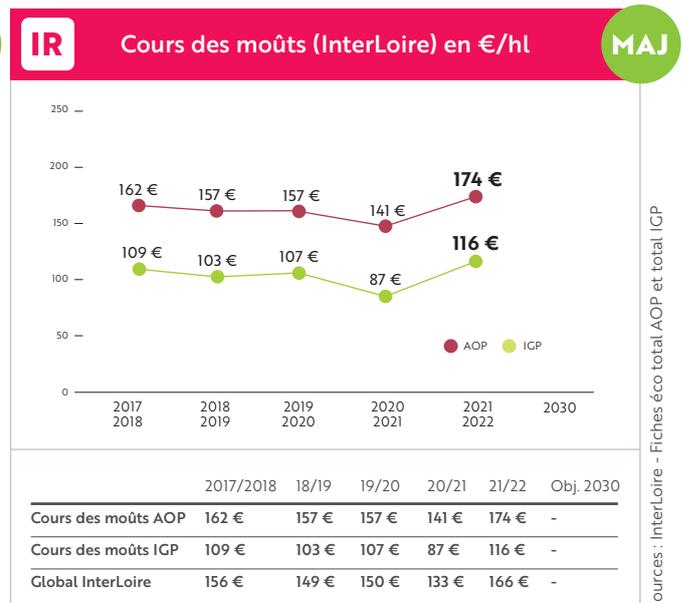
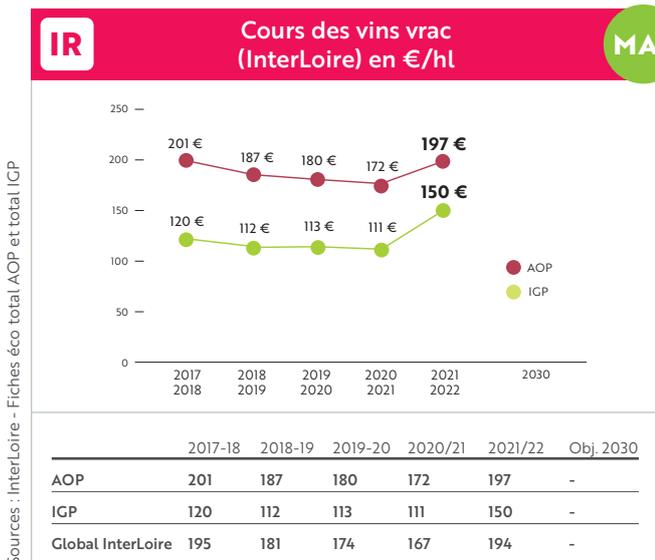
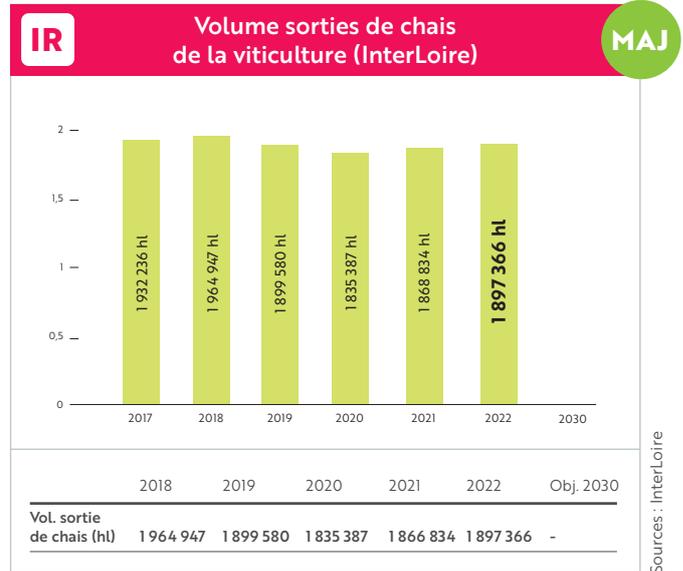
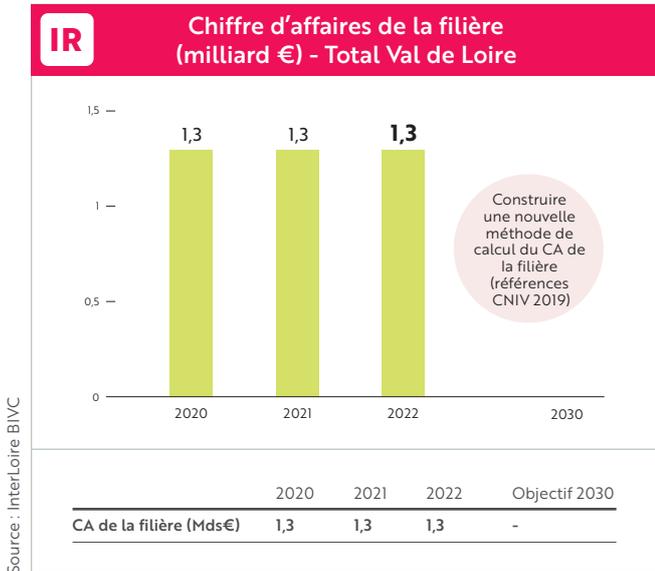
• **Partenaires de l'action** : la CVVL et les ODG, l'UMVL

• **Indicateurs clés** : mise en œuvre de la méthodologie du CNIV, évolution du chiffre d'affaires de la filière, mesure des évolutions des prix moyens sortis exploitation, mesure des évolutions des coûts de production à la vigne sur 100 % des produits €/ha et €/hl annuellement, part de la surface viticole dans la Surface Agricole Utile (SAU) par département, par région...

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

CONNAÎTRE ET AUGMENTER LA VALEUR CRÉÉE PAR LA FILIÈRE

NB : indicateurs consolidés, disponibles pour chaque AOP / IGP du périmètre d'InterLoire



1 CRÉATION DE VALEURS

► **Connaitre et augmenter la valeur créée par la filière et ses entreprises**

(suite)

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

CONNAÎTRE ET AUGMENTER LA VALEUR CRÉÉE PAR LA FILIÈRE



Transfert d'information économique

MAJ

1 observatoire économique de la filière agricole

en ligne sur <http://filiere.vinsvaldeloire.fr>

- Chiffres de la récolte aux sorties de chais
- Données par vignoble, par AOP et IGP, par couleur et cépage, en France et à l'export
- Circuit de distribution : GMS, restauration, cavistes, e-commerce, vente au domaine
- Analyse de la consommation et du consommateur
 - Publications spécifiques (Bio, HVE...)

Conférence SIVAL

(janvier 2023)

Données en ligne sur <http://filiere.vinsvaldeloire.fr/>



Source : InterLoire

Source : InterLoire



Étude nouvelles données 2022

MAJ

- La place des Vins de Loire chez les cavistes en France
- Relevés de l'offre chez les cavistes, en CHR et au domaine
- Ventes des cash & carry et des grossistes (à destination des CHR)

Source : InterLoire



Tableau de bord produits AOP et IGP sur un historique de 15 ans

MAJ

- Rendement, surface, volume récolté cours vrac et mouts
- Rotation du stock viticulture et négoce
- Sorties de chais
- France : total ventes France et focus volumes ventes et prix consommateurs GD
- Export : volumes vendus et prix départ cave

Source : InterLoire



Données économiques des entreprises

- 3 référentiels économiques du vigneron couvrant le périmètre d'InterLoire : référentiel Nantais, Anjou-Saumur et Centre-Val de Loire
- 1 Observatoire des prix à la propriété (suivi par les VIF Pays de la Loire)
- Référentiel NANTAIS (à paraître courant 2022)
- Référentiel ANJOU-SAUMUR (dernière mise à jour 2021) (pas de webinaire ou envoi papier)
- Référentiel CENTRE-VAL DE LOIRE (mis à jour en 2020, nouvelle édition prévue pour 2024) : 335 participants aux webinaires/réunions de présentation et diffusion de 1000 exemplaires papier.

Source : Chambres d'Agriculture



Observatoire de l'œnotourisme InterLoire

N

3 indicateurs clés :

- Fréquentation
- CA réalisé au caveau pour la clientèle particulière
- Panier moyen / acte d'achat

Fiches :

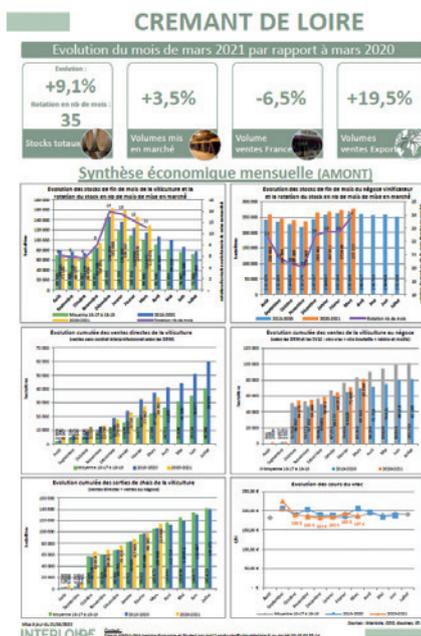
VDL, Région, ADT, Territoires touristiques (dont V et D)

Source : InterLoire



Fiche éco de conjoncture mensuelle et fiche éco sur 15 ans d'historique pour chaque AOP et IGP, bilan pour chaque couleur et territoire

MAJ



Source : InterLoire



Référentiel économique des Chambres d'Agriculture

COÛT DE PRODUCTION À LA VIGNE

Charges	Par hectare	Par litre (€/hl)	Par hectare	Par litre (€/hl)	Commentaires
Charges de production	1 623 €	0,295 €	1 243 €	0,31 €	- 380 €/ha produits phyto (longue durée + désherbage)
Charges fixes	1 726 €	0,313 €	1 925 €	0,48 €	+ 100 €/ha carburant + 50 € usure matériel travail sol + 40 €/ha Certification
Amortissements	590 €	0,107 €	690 €	0,17 €	+ 50 €/ha tracteur + 50 €/ha matériel sol
Man d'œuvre	3 216 €	0,584 €	3 776 €	0,95 €	+ 35 €/ha soit 560 €/ha
Total	7 155 €	1,30 €	7 635 €	1,91 €	

Source : Chambres d'Agriculture

1 CRÉATION DE VALEURS

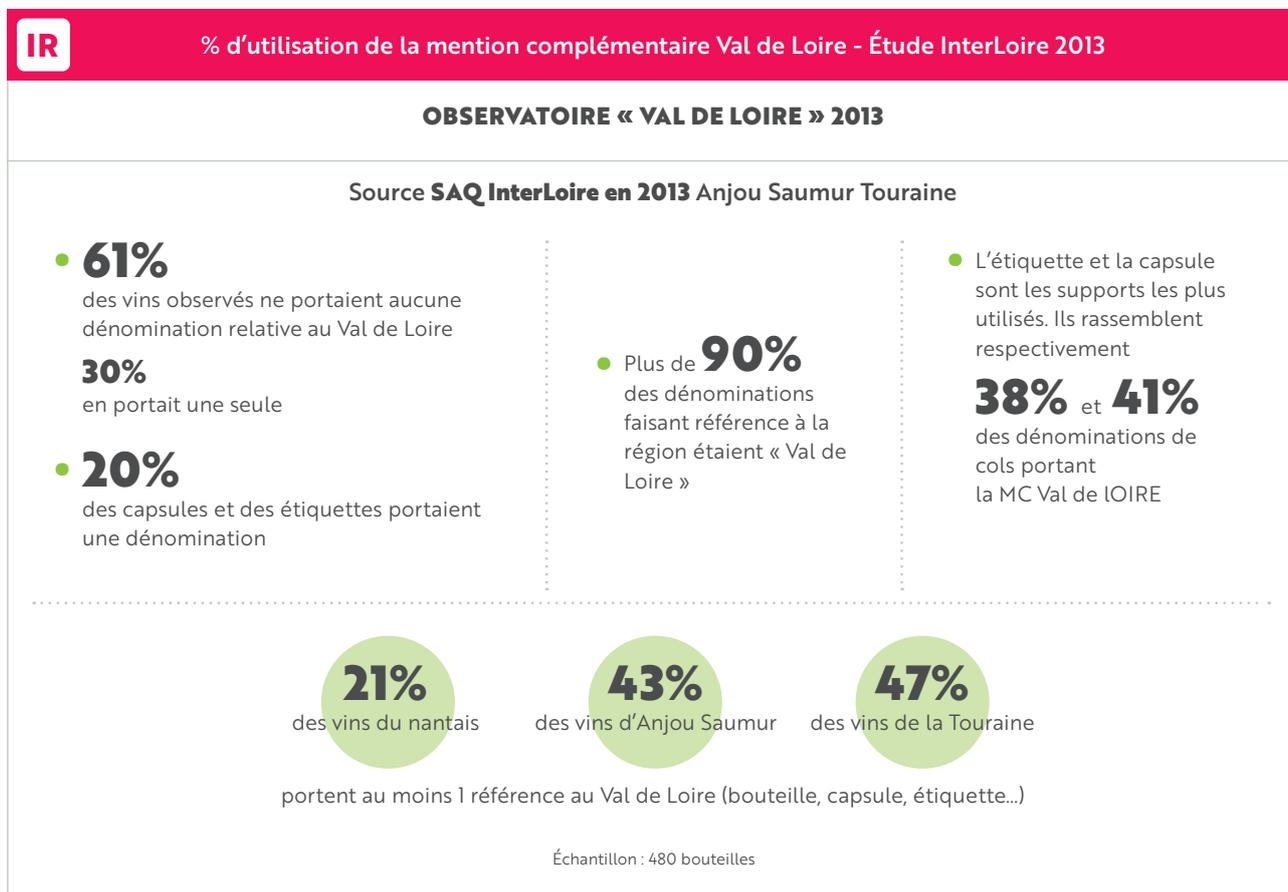
► Construire une gamme Val de Loire socle et porteuse de valeur ajoutée

- ➔ Encourager la mise en place d'une gamme socle Val de Loire, à commencer par l'extension de la zone géographique Rosé de Loire sur l'ensemble du bassin
- ➔ Favoriser la création de profils produits IGP Val de Loire lisibles (blanc, rouge) adaptés au marché
- ➔ Promouvoir l'image « Val de Loire » en encourageant l'utilisation de la mention
- **Organismes porteurs de l'action** : la CVVL avec les ODG, l'UMVL, l'Interprofession
- **Indicateurs clés** : évolution des volumes et surfaces du Rosé de Loire, promotion du Val de Loire et utilisation de la mention Val de Loire.

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

CONSTRUIRE LA GAMME VAL DE LOIRE PORTEUSE DE VALEUR AJOUTÉE

2 études connues à ce jour conduites en 2013 par InterLoire et en 2020 par le FVAS
avec des méthodologies différentes :



1 CRÉATION DE VALEURS

► **Accompagner les entreprises dans la recherche de la performance**

- ➔ Connaître et analyser la performance des entreprises de production :
 - la typologie des entreprises et leur orientation marché
 - le niveau de performances et résultats économiques par typologie sur les différents circuits (France et Export)
 - les facteurs clés de succès d'adaptation produits sur les marchés et contraintes

- ➔ Encourager l'investissement des entreprises dans la formation, l'accompagnement de la performance par un autodiagnostic avec un objectif de 50 % des entreprises engagées

- ➔ Encourager l'investissement et suivre l'attractivité de notre vignoble (nouveaux installés, transmission des entreprises)

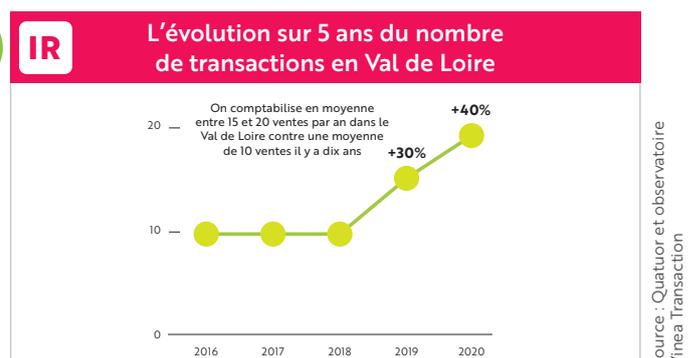
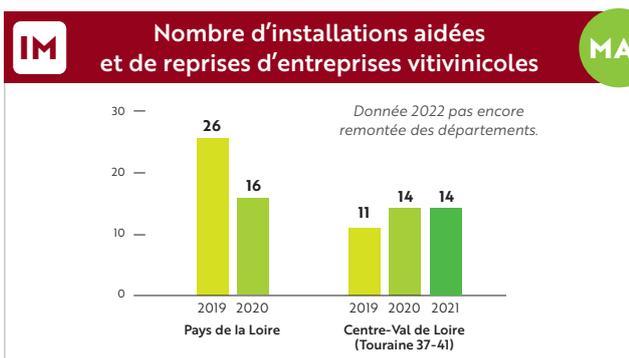
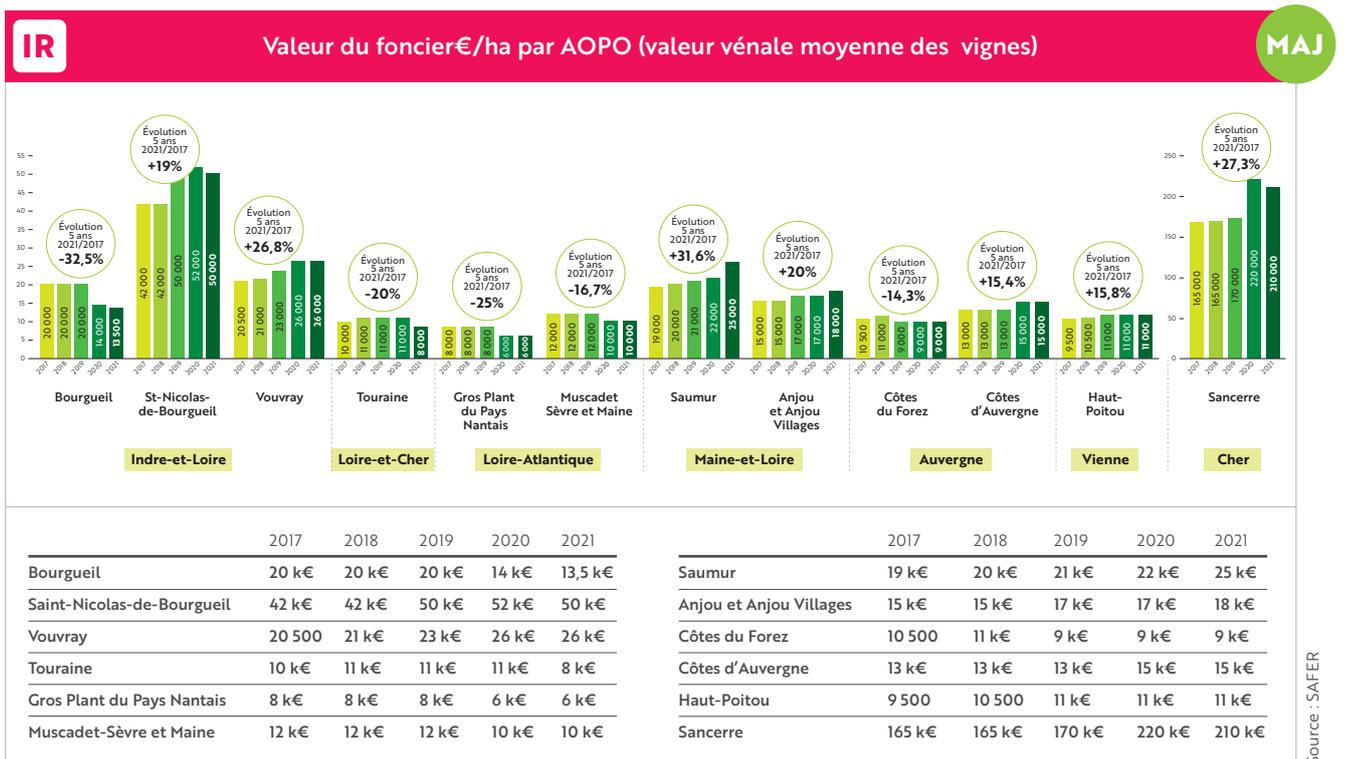
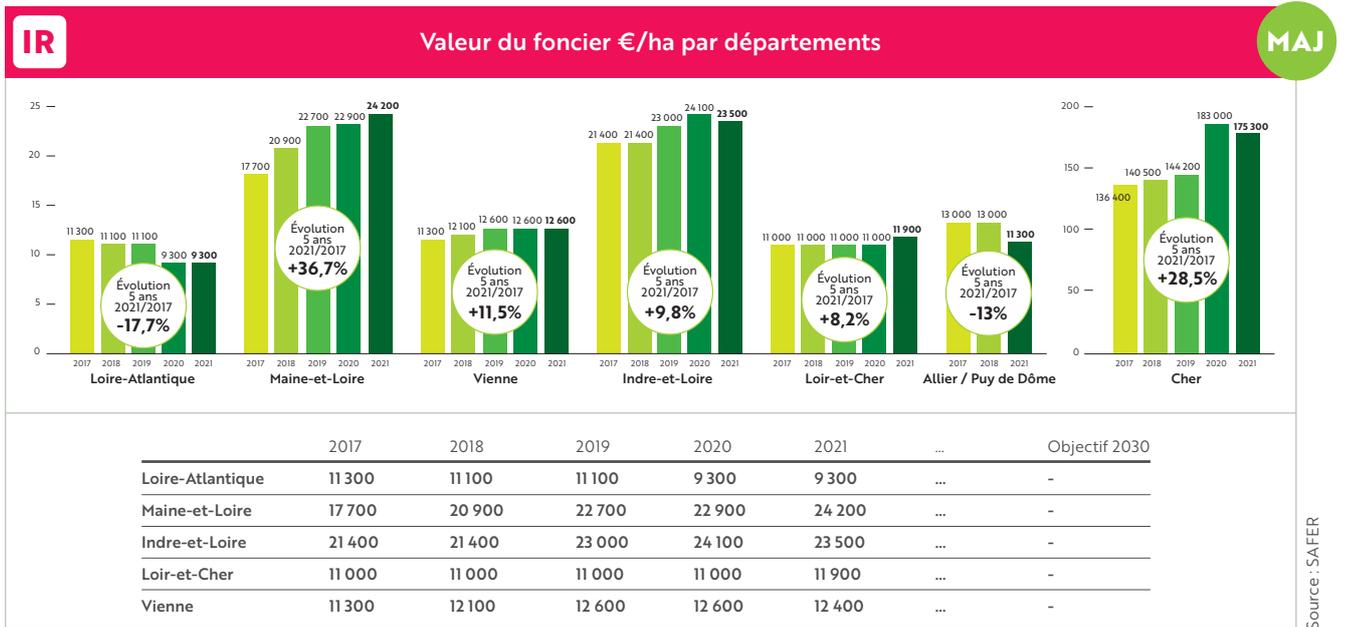
• **Organismes porteurs de l'action** : les chambres d'agriculture

• **Partenaires de l'action** : l'Interprofession, la CVVL, l'UMVL

• **Indicateurs clés** : les travaux du groupe de travail expert Chambres d'agriculture / Centres de Gestion / Interprofession, évolution de la valeur du foncier, suivi du nombre d'installations et reprises d'entreprises

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES DANS LA RECHERCHE DE LA PERFORMANCE



1 CRÉATION DE VALEURS

► Améliorer l'outil de production pour favoriser la régularité des rendements

- ➔ Prioriser les aides financières et les dispositifs de soutien pour renforcer le renouvellement des vignes
- ➔ Développer les équipements contre les risques climatiques (priorité gel) ; soutien financier aux équipements, suivi maîtrise technique (animation collective, territoriale, formations) et modification des dispositifs FRAM

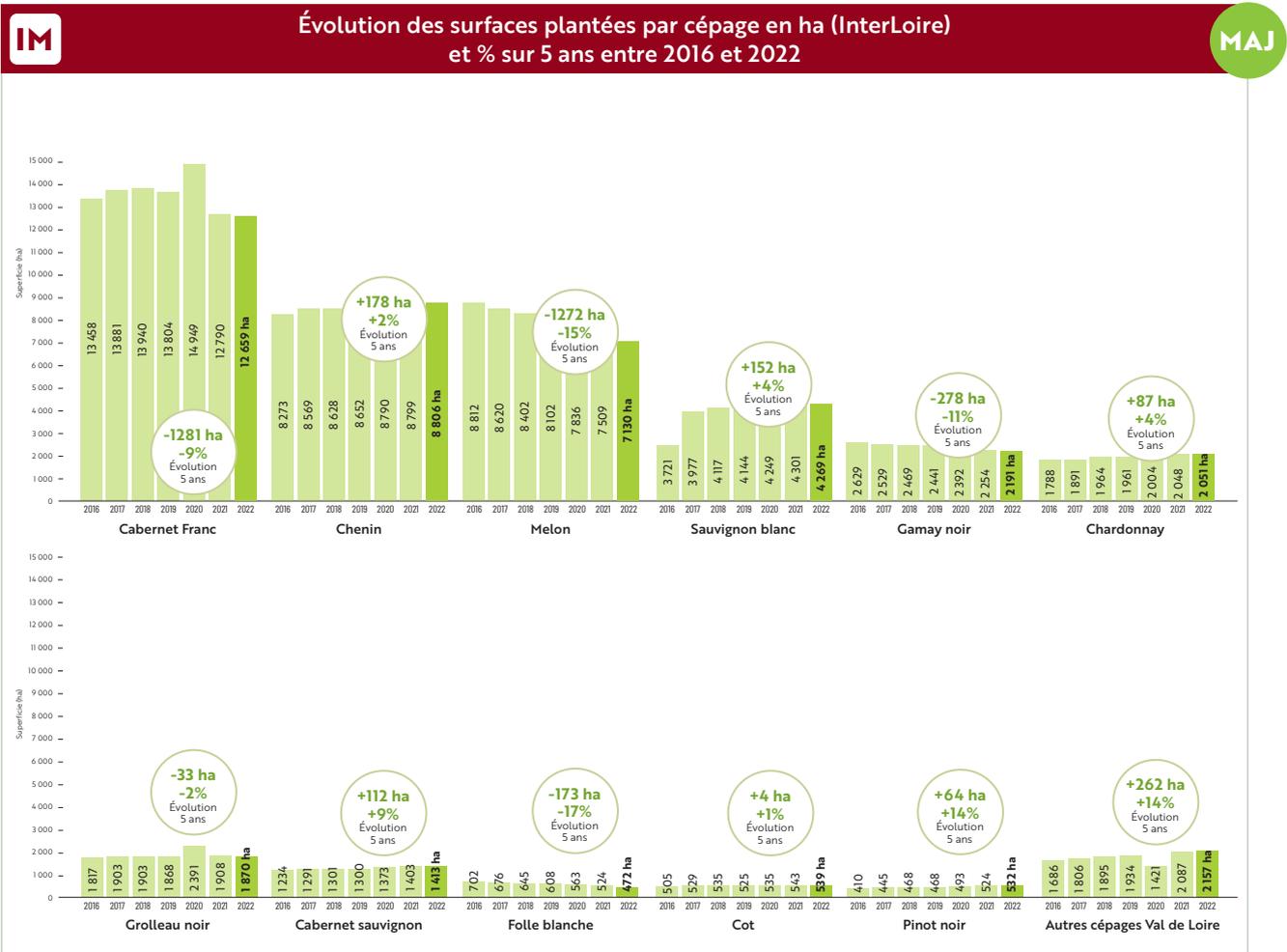
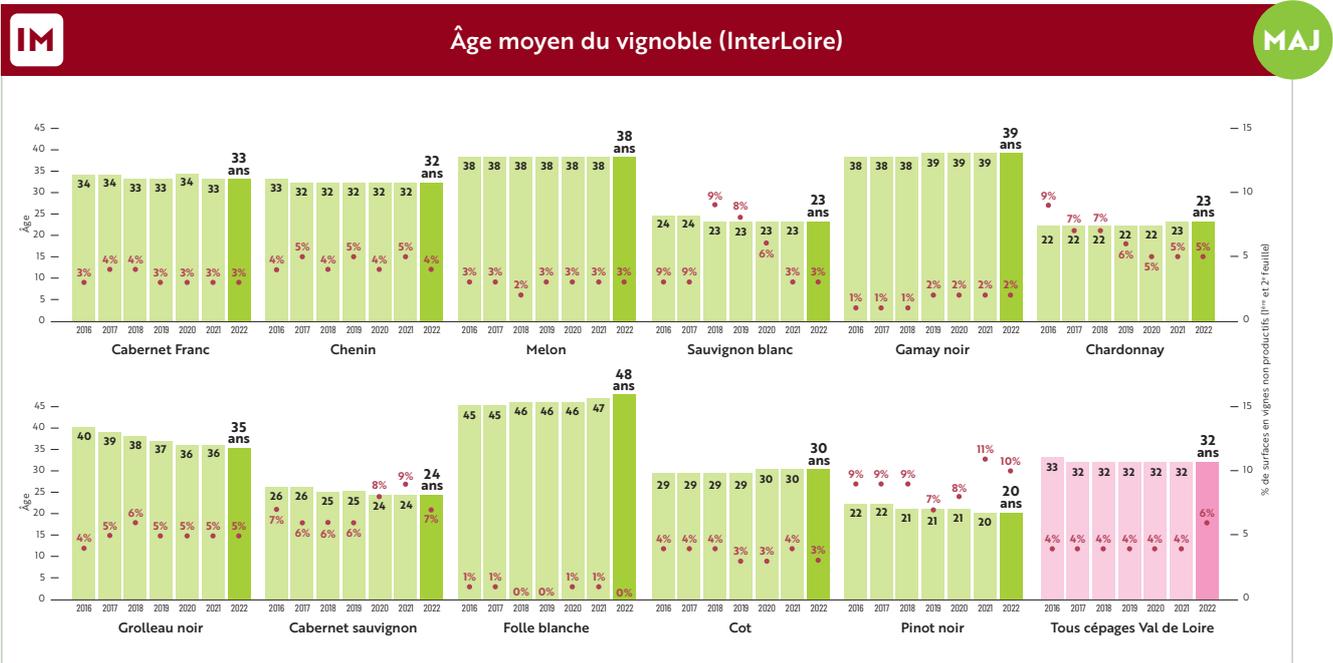
• **Organismes porteurs de l'action** : l'Interprofession et les ODG

• **Partenaires de l'action** : la CVVL, les chambres d'agriculture

• **Indicateurs clés** : nombre d'ha replantés, nombre de projets PCAE, nombre d'ha couverts et suivi.

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

AMÉLIORER L'OUTIL DE PRODUCTION POUR FAVORISER LA RÉGULARITÉ DES RENDEMENTS



1 CRÉATION DE VALEURS

► Améliorer l'outil de production pour favoriser la régularité des rendements

- ➔ Prioriser les aides financières et les dispositifs de soutien pour renforcer le renouvellement des vignes
- ➔ Développer les équipements contre les risques climatiques (priorité gel) ; soutien financier aux équipements, suivi maîtrise technique (animation collective, territoriale, formations) et modification des dispositifs FRAM

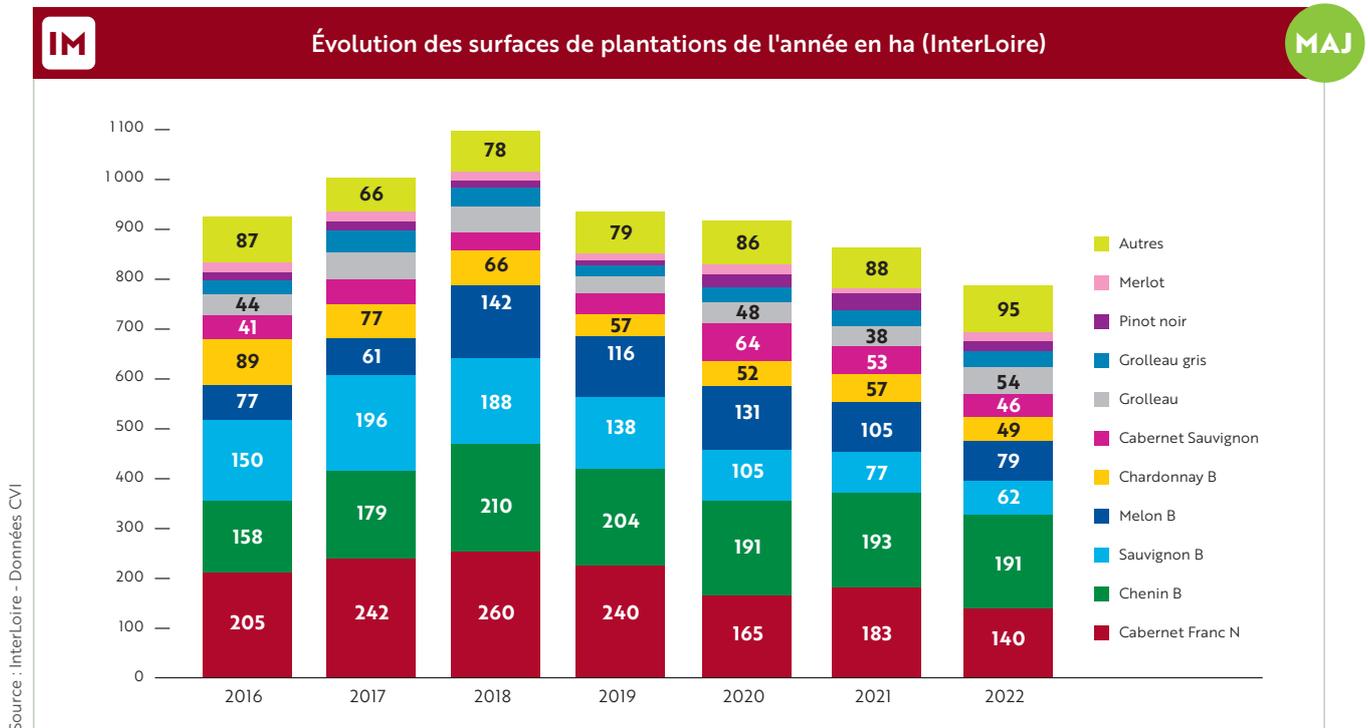
• **Organismes porteurs de l'action** : l'Interprofession et les ODG

• **Partenaires de l'action** : la CVVL, les chambres d'agriculture

• **Indicateurs clés** : nombre d'ha replantés, nombre de projets PCAE, nombre d'ha couverts et suivi.

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

AMÉLIORER L'OUTIL DE PRODUCTION POUR FAVORISER LA RÉGULARITÉ DES RENDEMENTS



1 CRÉATION DE VALEURS

► Améliorer l'outil de production pour favoriser la régularité des rendements

(suite)

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

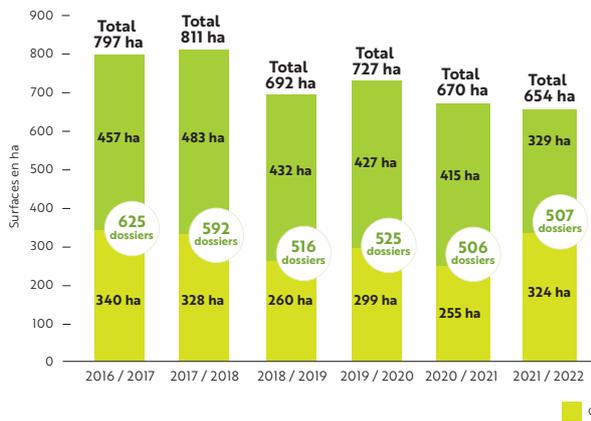
AMÉLIORER L'OUTIL DE PRODUCTION POUR FAVORISER LA RÉGULARITÉ DES RENDEMENTS

IR

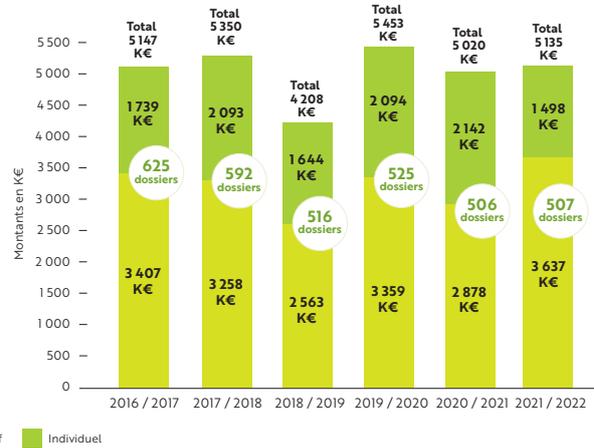
Restructuration Vignoble du Val de Loire

MAJ

SURFACES EN RESTRUCTURATION BASSIN VAL DE LOIRE :



PRIMES À LA RESTRUCTURATION BASSIN VAL DE LOIRE :

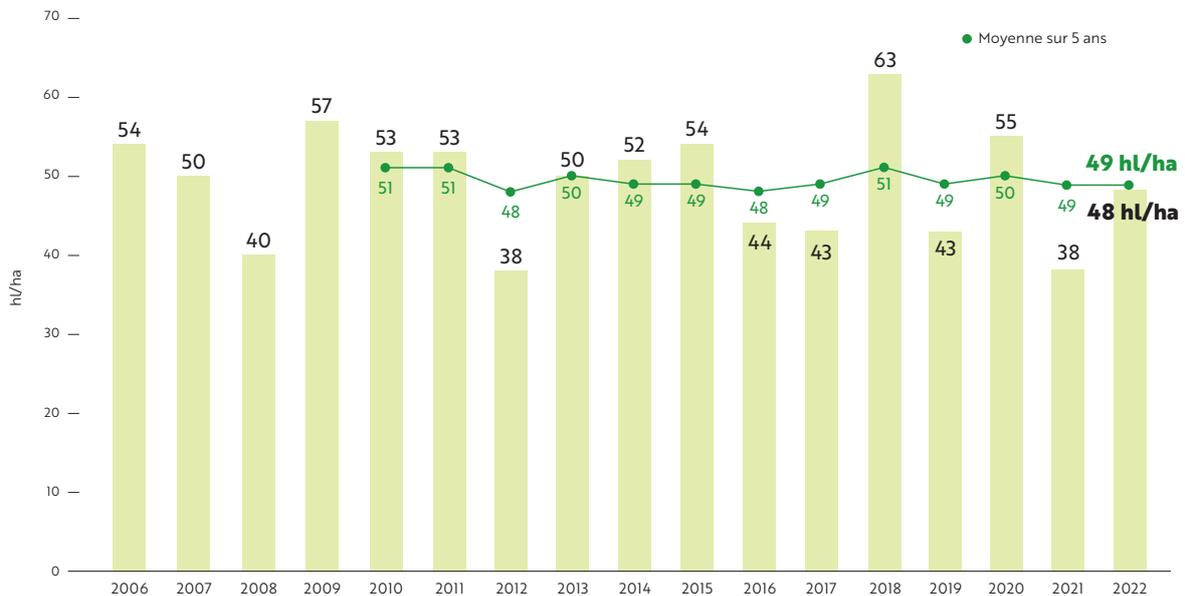


Source : Comité Restructuration du Vignoble Val de Loire Centre

IR

Rendement des récoltes (hl/ha) depuis 2006 (annuel et moyenne 5 ans)

N



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Rendement des récoltes InterLoire (hl/ha)	54	50	40	57	53	53	38	50	52	54	44	43	63	43	55	38	48
Moyenne sur 5 ans (hl/ha)	-	-	-	-	51	51	48	50	49	49	48	49	51	49	50	49	49

Source : InterLoire

IR

Investissements dans l'équipement contre les risques climatiques (priorité gel)

INVESTISSEMENTS PLAN DE RELANCE (DISPOSITIF ALÉAS CLIMATIQUES) :

1^{ère} phase : **8** dossiers • **313 000 €** d'investissements

2^e phase : **84** dossiers • **6 188 000 €** d'investissements

Source : Chambres d'Agriculture

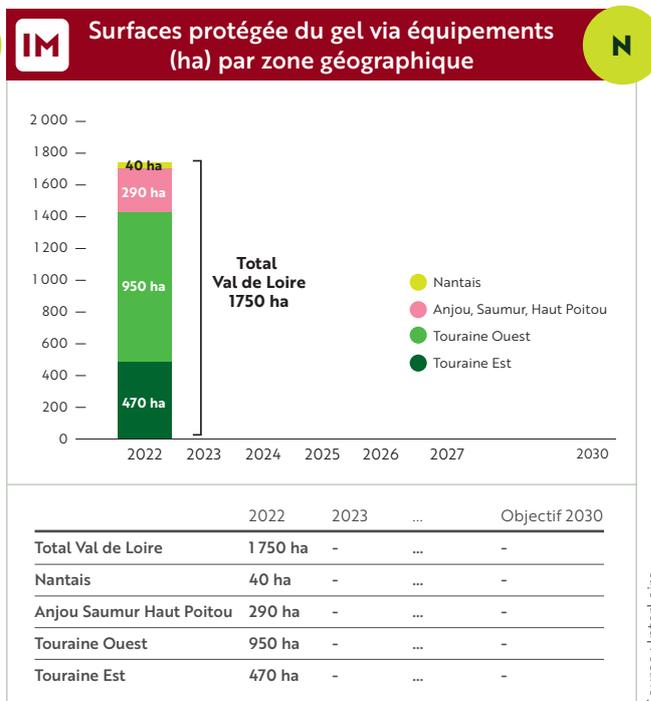
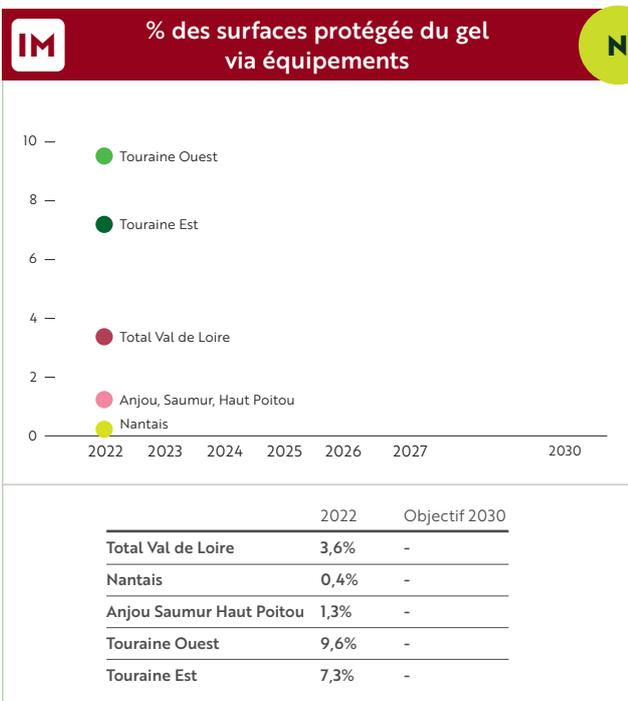
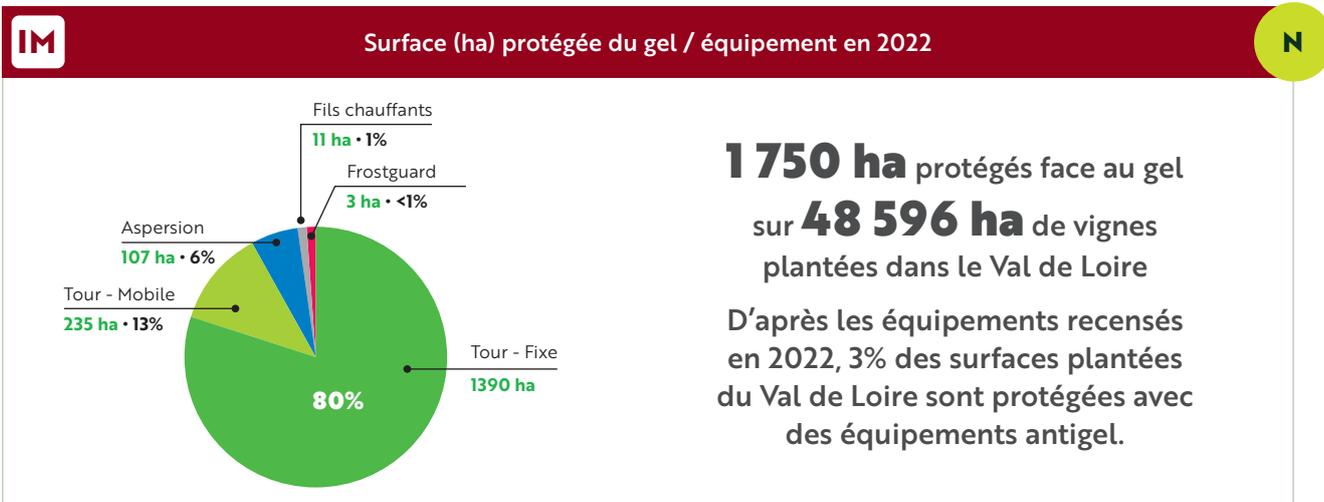
1 CRÉATION DE VALEURS

► Améliorer l'outil de production pour favoriser la régularité des rendements

(suite)

INDICATEURS CRÉATION DE VALEURS

AMÉLIORER L'OUTIL DE PRODUCTION POUR FAVORISER LA RÉGULARITÉ DES RENDEMENTS



2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES EN FAVEUR D'UN VIGNOBLE DU VAL DE LOIRE DURABLE :

► **100 % des entreprises engagées en certification environnementale, ou Agriculture Biologique d'ici 2030**

- ➔ Communiquer, former et promouvoir les certifications environnementales ou Agriculture Biologique
- ➔ Agir par le financement des audits, diagnostics et études sur les freins à l'engagement environnemental

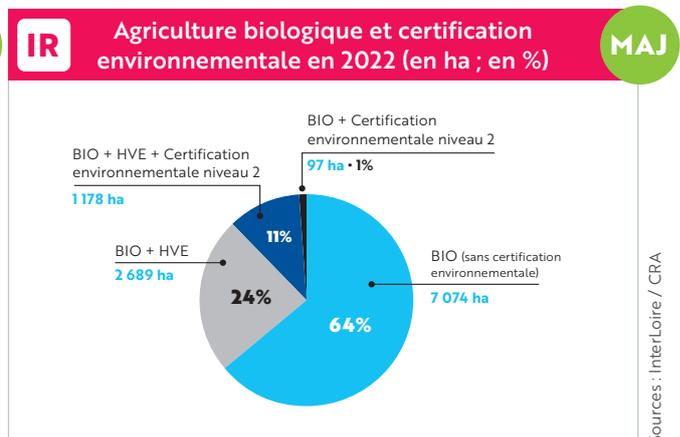
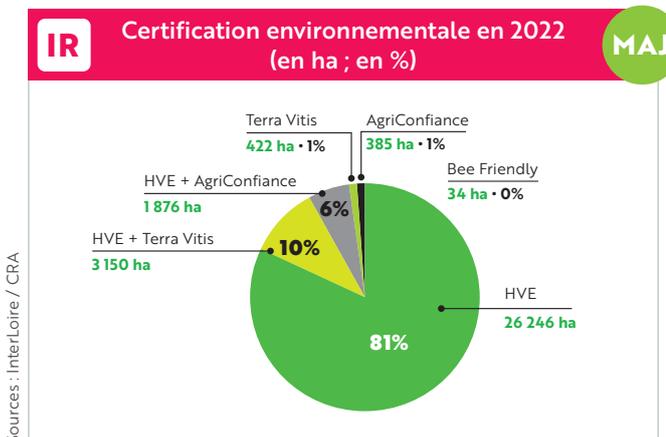
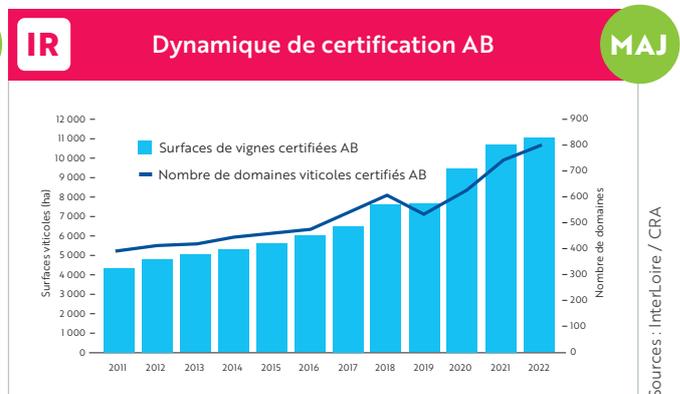
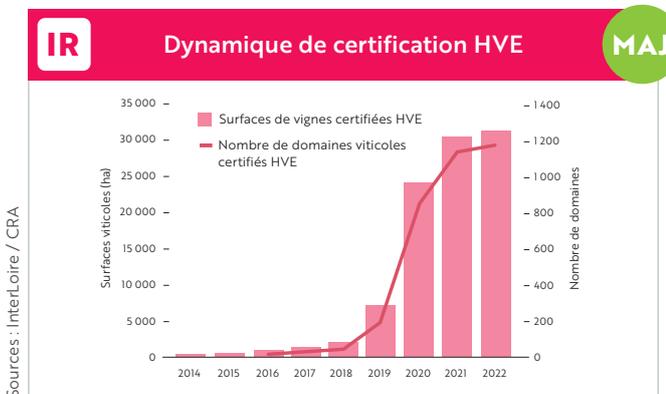
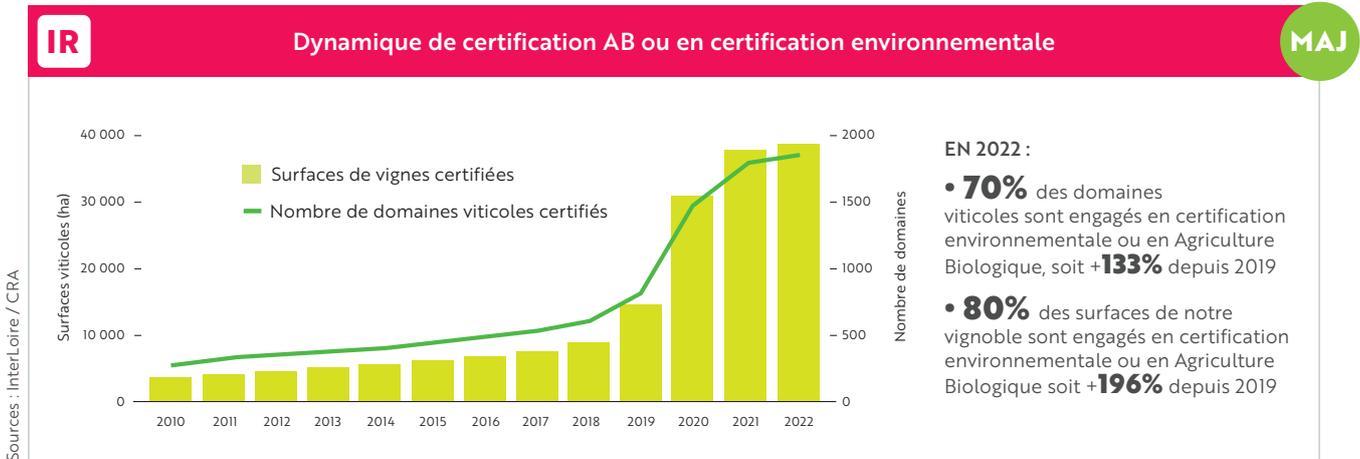
• **Organismes porteurs de l'action** : les chambres d'agriculture

• **Partenaires de l'action** : InterLoire

• **Indicateurs clés** : nombre d'exploitations et surfaces en certification environnementale ou Agriculture Biologique, nombre d'audits et diagnostics réalisés.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

100 % DES EXPLOITATIONS ENGAGÉES EN AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AB) OU SOUS CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE



Sources : InterLoire / CRA / Agence bio / Douanes / Terra Vitis / Ministère de l'Agriculture / Loire Propriétés / Cave Robert et Marcel

2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES EN FAVEUR D'UN VIGNOBLE DU VAL DE LOIRE DURABLE :

► **100 % des entreprises engagées en certification environnementale, ou label Agriculture Biologique d'ici 2030**

- ➔ Communiquer, former et promouvoir les certifications, normes et labels
- ➔ Agir par le financement des audits, diagnostics et études sur les freins à l'engagement environnemental

• **Organismes porteurs de l'action** : les chambres d'agriculture

• **Partenaires de l'action** : InterLoire

• **Indicateurs clés** : nombre d'exploitations et surfaces en certification ou normes environnementale, ou labels environnementaux, nombre d'audits et diagnostics réalisés.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

100 % DES EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS UNE DÉMARCHE DE CERTIFICATION

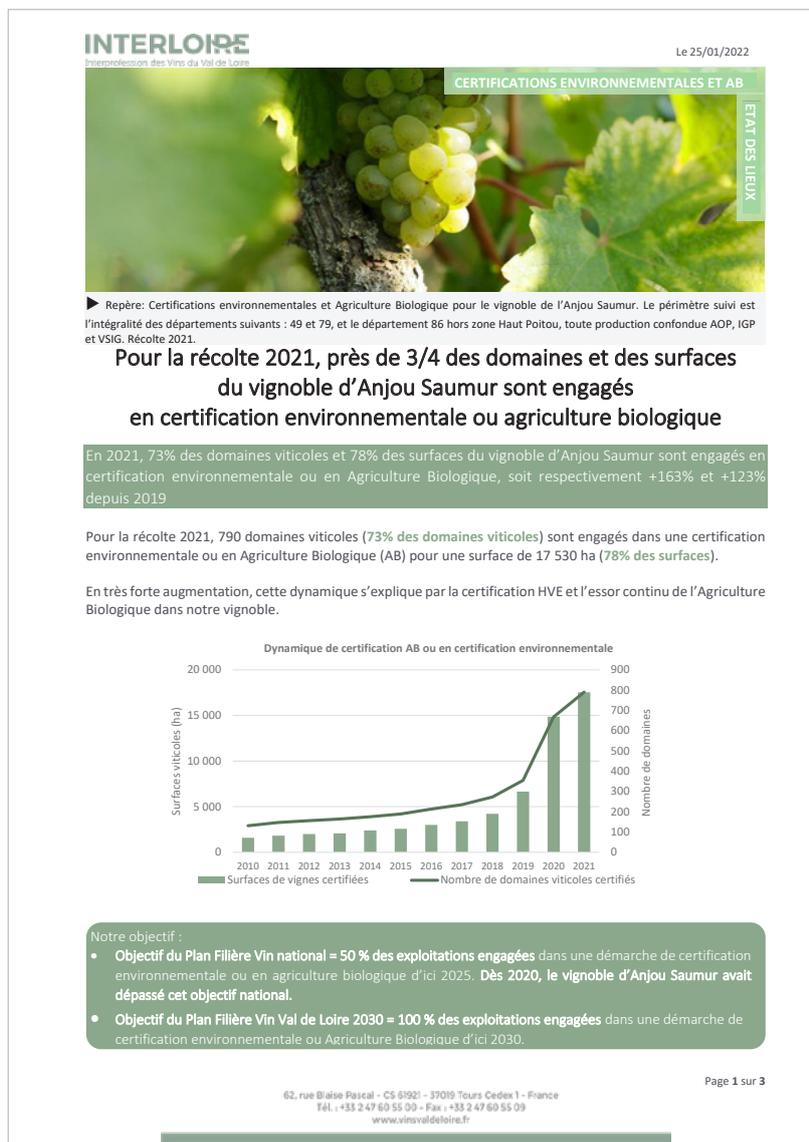


Suivi des certifications AB et certifications environnementales du périmètre des ODG

MAJ

► 11 conventions signées en 2022 entre InterLoire et les ODG pour la production et le transfert des fiches de synthèse indicateur bio et label environnemental

Exemple de fiche de synthèse déclinée à l'échelle des ODG :



2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES EN FAVEUR D'UN VIGNOBLE DU VAL DE LOIRE DURABLE :

► **100 % des entreprises engagées en certification environnementale, ou label Agriculture Biologique d'ici 2030**

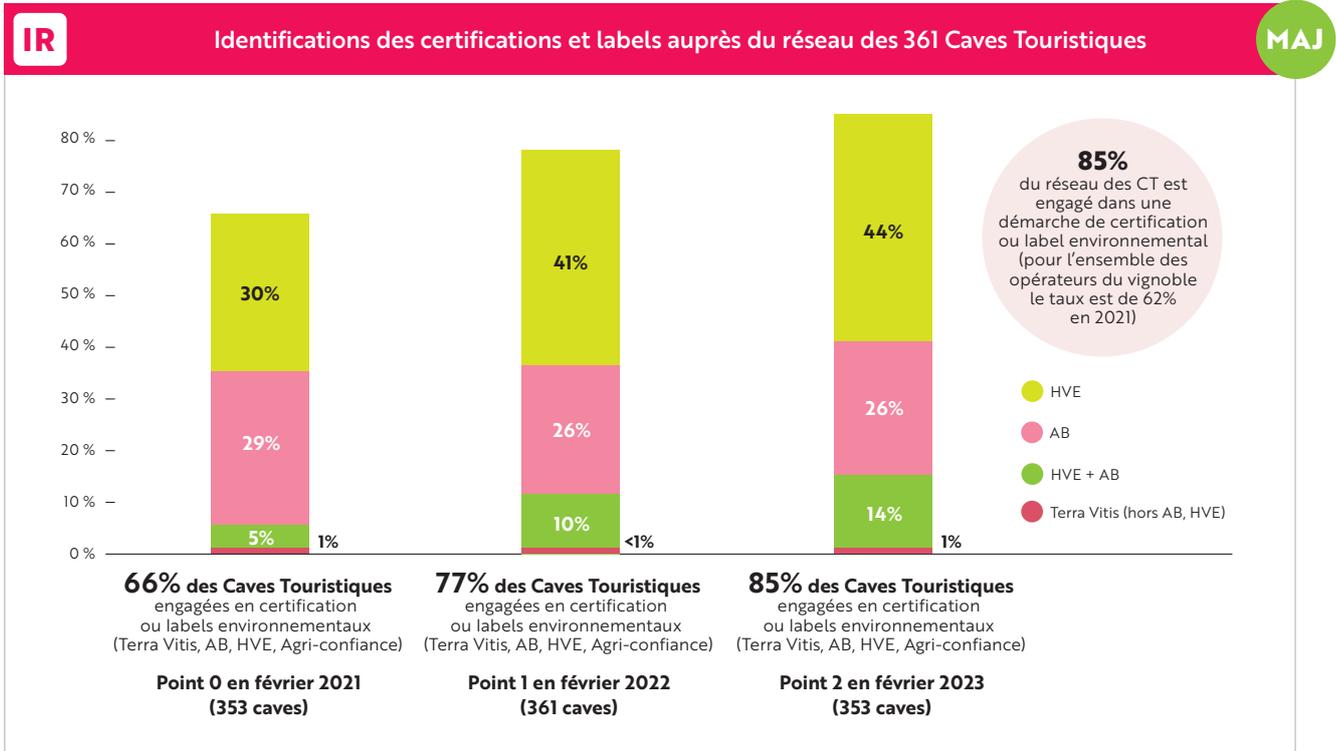
- ➔ Promouvoir et Communiquer les certifications, normes et labels
- ➔ Agir par des mesures incitatives vers les caveaux d'accueil du public et les caves touristiques

• **Organisme porteur de l'action :** InterLoire

• **Indicateurs clés :** identifications des certifications et labels auprès du réseau des 361 Caves Touristique

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

100 % DES EXPLOITATIONS ENGAGÉES DANS UNE DÉMARCHE DE CERTIFICATION



M Mesures incitatives par la charte des caves touristiques **MAJ**

	ITEM :	VALIDATION DE L'ITEM SI :	POINTS DE VÉRIFICATION :
AVANT 2021	<p>► Engagements et/ou actions concrètes sont réalisées en faveur de l'environnement et de la protection de la nature.</p> <p>Intégré depuis plus de 10 ans</p>	<p>Uniquement certifications et reconnaissances officielles (bio dynamique, label bio, terra vitis...)</p>	<ul style="list-style-type: none"> ● Décalage entre libellé et mesure ● Non conforme avec les certifications et labels retenus par Interloire dans le cadre du plan filière 2030
À PARTIR DE 2021	<p>1ER STADE D'ÉVOLUTION 2021 :</p> <p>► Engagements et/ou actions concrètes sont réalisées en faveur de l'environnement et de la protection de la nature</p>	<p>VALIDATION DE L'ITEM SI :</p> <p>Exemples : pratiques culturales respectueuses de l'environnement (protection des terroirs, baisse des intrants chimiques), préserver les ressources naturelles), appartenance à une démarche ou groupement de protection environnemental, mesures en faveur de l'environnement, biodiversité, éco-paturage,...</p>	<p>ACTION :</p> <p>Suivi spécifique du nombre de caves engagées dans une démarche de certification ou de labellisation environnementale, avec intégration de 2 critères dans la grille d'audit, dont un critère d'excellence pour l'engagement dans une certification environnementale.</p>
	<p>► Le domaine bénéficie d'une certification ou d'une labellisation environnementale. (nouveau critère d'excellence)</p>	<p>VALIDATION DE L'ITEM SI :</p> <p>Présence d'une certification environnementale (Terra Vitis, Agri-confiance, HVE) ou le label AB (intégrant la biodynamie Demeter ou biodyvin).</p>	<p>ACTION :</p> <p>Valorisation d'une recherche environnementale certifiée sur la carte des caves touristiques => rôle incitatif - Réalisée en juillet 2021. Guide pratique ADT 37 (mis à jour en janvier 2023).</p>

Source : InterLoire

2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Optimiser les terroirs

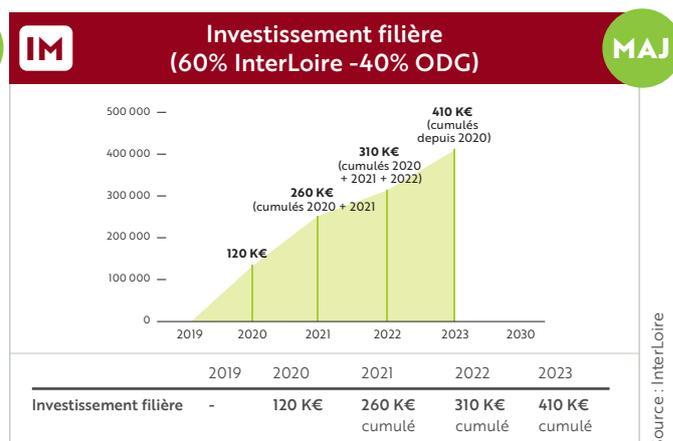
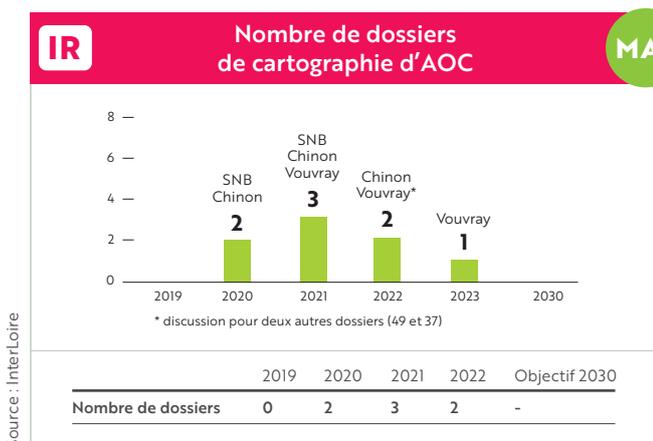
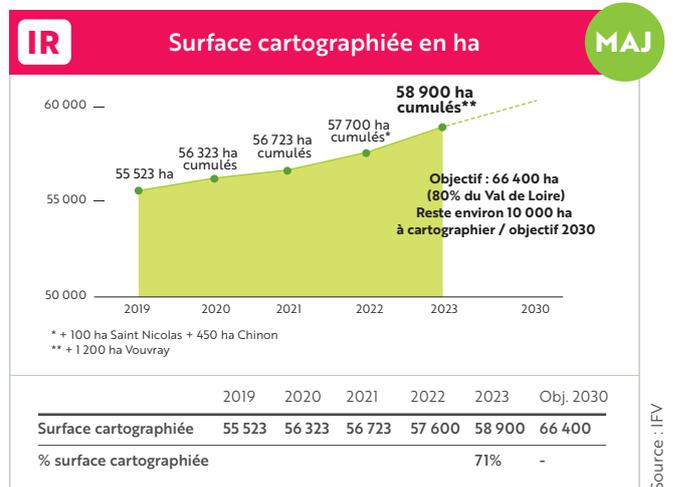
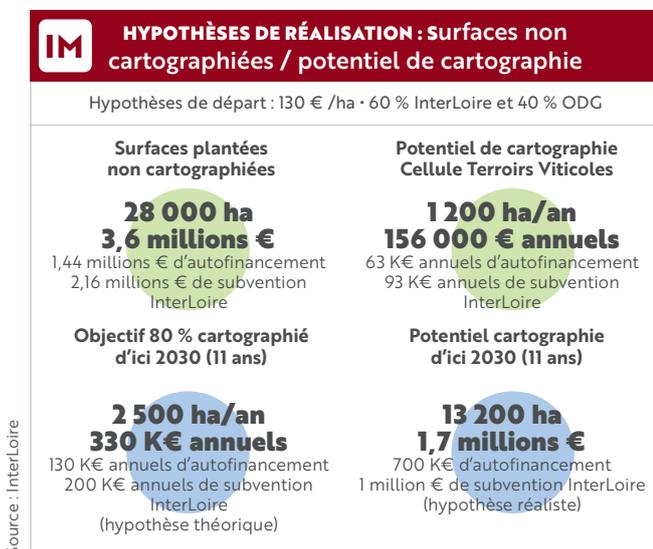
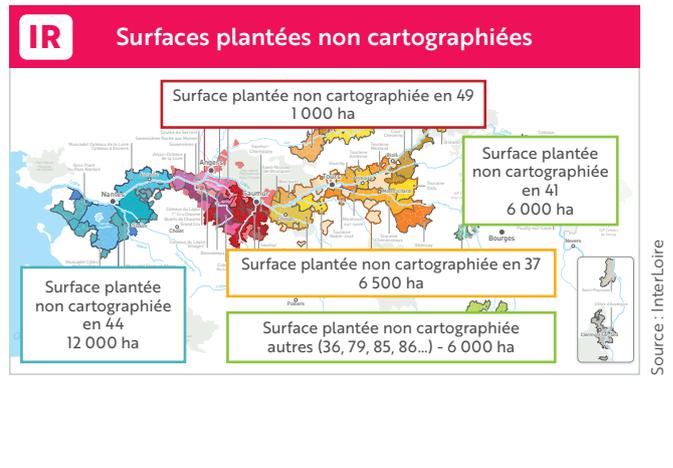
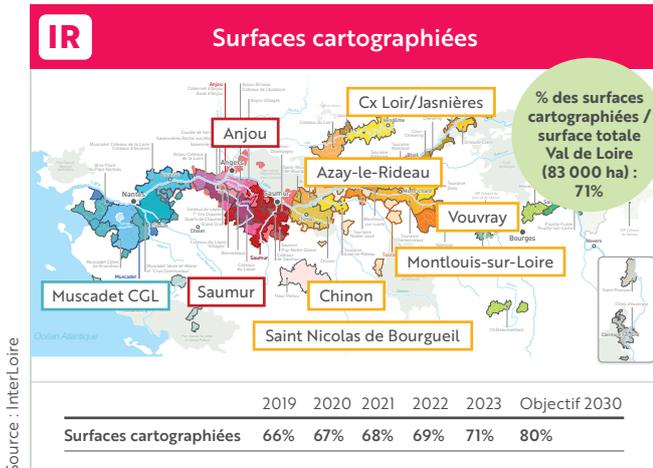
► Cartographier et caractériser 80 % des territoires viticoles d'ici 2030

- ➔ Cartographier les terroirs
- ➔ Construire un système de données ouvert intégrant des indices agroclimatiques et de biodiversité dans l'adaptation production/terrain et la connaissance du potentiel pédoclimatique des parcelles

- **Organismes porteurs de l'action** : IFV/ Cellule Terroirs Viticoles
- **Partenaires de l'action** : ODGs, l'Interprofession, la CVVL et les chambres d'agriculture
- **Indicateurs clés** : nombre de cartographies réalisées et surfaces cartographiées, financements accordés.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

OPTIMISER LES TERROIRS CARTOGRAPHIE ET CARACTÉRISATION DES TERROIRS VITICOLES



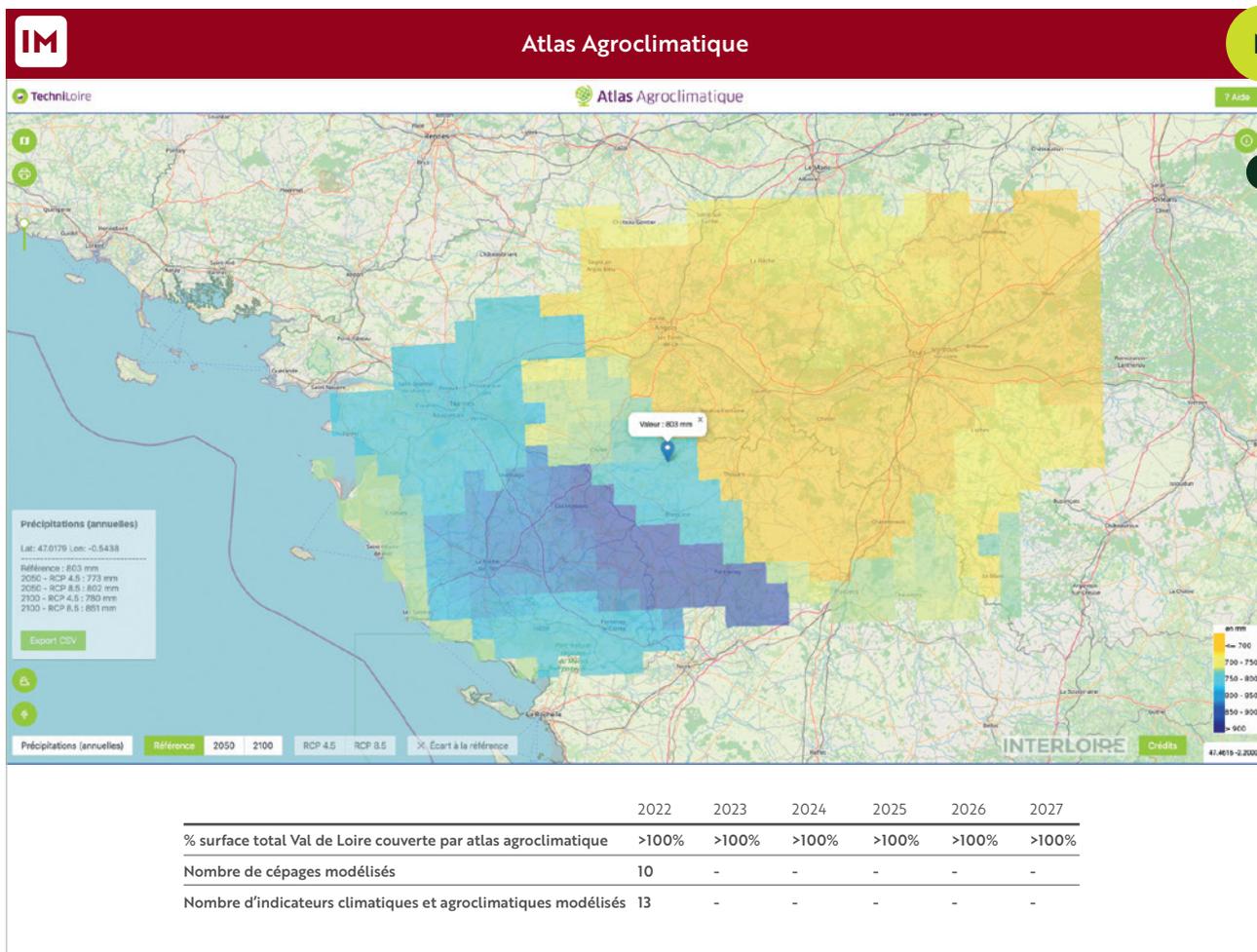
2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Optimiser les terroirs

► Cartographier et caractériser 80% des territoires viticoles d'ici 2030

- ➔ Cartographier les terroirs
- ➔ Construire un système de données ouvert intégrant des indices agroclimatiques et de biodiversité dans l'adaptation production/terrain et la connaissance du potentiel pédoclimatique des parcelles

- **Organismes porteurs de l'action :** IFV/ Cellule Terroirs Viticoles
- **Partenaires de l'action :** ODGs, l'Interprofession, la CVVL et les chambres d'agriculture
- **Indicateurs clés :** nombre de cartographies réalisées et surfaces cartographiées, financements accordés.



INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

OPTIMISER LES TERROIRS CARTOGRAPHIE ET CARACTÉRISATION DES TERROIRS VITICOLES

Source : Cellule Terroir IFV

Source : InterLoire

IM Cartographie des terroirs (enquête ODG 2023) MAJ		IM Cartes thématiques MAJ	
Fiefs Vendéens	Réalisé en 2009	Nouvelles cartes thématiques créées (lien avec le CC) :	
Muscadet côte de grandlieu	Réalisé en 2015	Atlas Agroclimatique (2022) 1	
Anjou Saumur	Réalisé (2004-2007)	E-terroir 2	
Saint Nicolas de Bourgueil	Réalisé (2021)	Bilan hydrique (2021) 3	
Chinon	Réalisé (2008 et 2022)	https://eterroir-techniloire.com	
Vouvray	En cours (restitution en 2024)	https://atlasagroclimatique.techniloire.com	
MontLouis sur Loire	Réalisé (2010)		
Jasnières Coteaux du Loir	Réalisé (2005)		
Anjou (partie 79)	Discussion 2023		
Touraine Amboise	Discussion 2023		
Autres secteurs / AOP	Le projet a été présenté dans les autres ODG (réflexion en cours)		

E-Terroir

Unité de Terroir
Ère : Précambrien
Étage : Briovérien
Milieu viticole : Roche métamorphique
Unité de Terroir : Métagrauwacke vert, gris-noir à ocre, parfois friable

Composantes de l'Unité de Terroir
Texture de surface : Limon argilo-sableux
Horizon de profondeur : Roche dure
Profondeur de sol : 30

Bilan hydrique de E-Terroir

Potentialités et contraintes

- Réserve en eau : 149 mm
- Potentiel de vigueur : Moyen
- Potentiel de précocité : Normal à plus précoce que la moyenne
- Contraintes à l'enracinement : Moyenne sur roche crayeuse
- Sensibilité à l'érosion : Fort
- Risque de chlorose ferrique : 4

Enherbement
0 %
25 %
50 %
100 %

Millésime
2018
2019
2020
2021
2022

Proportion d'eau dans le sol disponible pour la vigne

25% 2019 (light blue line)
25% 2022 (dark blue line)

Contrainte faible
Contrainte modérée
Contrainte forte à très forte

2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Optimiser les terroirs

► Adapter le matériel végétal et les modes de conduite

- ➔ Développer la sélection et la création variétale
- ➔ Expérimenter de nouveaux cépages ou des cépages anciens
- ➔ Introduire des cépages d'intérêts à fin d'adaptation dans tous les cahiers des charges d'ici 2025
- ➔ Mettre en place un observatoire régional sur les variétés
- ➔ Tester des systèmes de conduites innovants

• **Organismes porteurs de l'action :**

l'IFV et l'Interprofession

• **Partenaires de l'action :** la CVVL

• **Indicateurs clés :** nombre de nouvelles variétés créées, nombre de nouveaux clones agréés, nombre de nouveaux porte-greffes, surfaces plantées par cépages, évolution du nouveau matériel végétal, nombre de cahiers des charges modifiés, nombre de parcelles d'essai de nouveaux cépages.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

OPTIMISER LES TERROIRS ADAPTATION DU MATÉRIEL VÉGÉTAL ET DES MODES DE CONDUITES

IM Programmes sélection nouveaux clones et porte-greffes MAJ



Source : IFV

IM Nouveaux clones et porte-greffes agréés MAJ



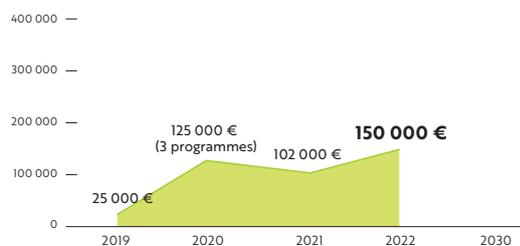
Source : IFV

IM Variétés d'intérêt à fin d'adaptation ODG engagées avec variétés intégrées MAJ



Source : IFV

IM Montants des programmes sélection (programme régional) MAJ



	2019	2020	2021
Montant programmes	25 k€	125 k€	102 k€

Source : IFV

IM Nombre de plants mis en œuvre avec nouveaux clones / porte-greffes

Cépage	Clone	Nbre de plants certifiés mis en œuvre en 2020	Nbre de plants certifiés mis en œuvre en 2021*
Cabernet Franc N	1155	0	0
Cabernet Franc N	1204	0	0
Chenin B	1206	0	27 438
Chenin B	1207	0	5 880
Chenin B	1208	0	18 280
Chenin B	1209	0	0
Melon R	1292	0	0
Pinot N	1306	0	0
Grolleau N	1318	0	0
Grolleau N	1341	0	0

* Estimation avant déclaration de récolte de plants officielle

Source : IFV / France Agrimer

IR Surface / nombre de vignes mères de nouveaux clones / porte-greffes MAJ

0,1034 ha de VM de **Cabernet franc** (1155 et 1204) / 3 VM

1,1416 ha de VM de **Chenin** (1206, 1207, 1208, 1209) / 16 VM

Source : IFV

IM Nombre de parcelles et surfaces de vigne mères de nouveaux clones

Cépage	Clone	Vignes mères en 2020	Surface ha	Vignes mères Nbre parcelles en 2020	Vignes mères en 2021	Surface ha	Vignes mères Nbre parcelles en 2021
Cabernet Franc N	1155	0.00.00	-	-	0.02.66	-	1
Cabernet Franc N	1204	0.02.64	1	1	0.07.68	-	2
Chenin B	1206	0.25.72	4	4	0.25.72	-	4
Chenin B	1207	0.24.48	3	3	0.24.43	-	3
Chenin B	1208	0.36.80	5	5	0.34.59	-	5
Chenin B	1209	0.31.02	4	4	0.29.42	-	4
Melon R	1292	0.00.00	-	-	0.02.55	-	1
Pinot N	1306	0.00.00	-	-	0.02.66	-	1
Grolleau N	1318	0.00.00	-	-	0.00.00	-	-
Grolleau N	1341	0.00.00	-	-	0.00.00	-	-

Source : IFV

2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Optimiser les terroirs

► Adapter le matériel végétal et les modes de conduite

- ➔ Développer la sélection et la création variétale
- ➔ Expérimenter de nouveaux cépages ou des cépages anciens
- ➔ Introduire des cépages d'intérêts à fin d'adaptation dans tous les cahiers des charges d'ici 2025
- ➔ Mettre en place un observatoire régional sur les variétés
- ➔ Tester des systèmes de conduites innovants

• **Organismes porteurs de l'action :**

l'IFV et l'Interprofession

• **Partenaires de l'action :** la CVVL

• **Indicateurs clés :** nombre de nouvelles variétés créées, nombre de nouveaux clones agréés, nombre de nouveaux porte-greffes, surfaces plantées par cépages, évolution du nouveau matériel végétal, nombre de cahiers des charges modifiés, nombre de parcelles d'essai de nouveaux cépages.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

OPTIMISER LES TERROIRS ADAPTATION DU MATÉRIEL VÉGÉTAL ET DES MODES DE CONDUITES



Conservatoires intra-variétaux : cépages conservés, âge des parcelles,
nombre d'accessions conservées

MAJ

Cépage	Lieu de plantation	Année de plantation	Nombre d'accessions
Négrette N	Rosnay (85)	2012	51
Folle Blanche	Vertou (44)	2016	173
Melon B	Vertou (44)	1993-1994	295
Sauvignon Gris	Marigny-Brizay (86)	2011	27
Chenin B	Montreuil-Bellay (49)	2017-2018- 2019	440 au 27/06/2019
Grolleau N, Gris et Blanc	Montreuil-Bellay (49)	2022	179
Sauvignon Blanc et Gris	Montreuil-Bellay (49)	1991-2000	270
Cabernet Franc N	Montreuil-Bellay (49)	2001	97
Gouget N	Montreuil-Bellay (49)	2019	7
Gascon N	Montreuil-Bellay (49)	2019	31
Meslier Saint François B	Montreuil-Bellay (49)	2019	27
Cabernet Franc N	Chinon (37)	2001	65
Cot N	Amboise (37)	2016	33
Sauvignon B	Fresnes (41)	2001	124
Pineau Aunis N	Naveil (41)	1997	312
Romorantin B	Cheverny (41)	2007	44
Orbois B	Lye (36)	2007	24
Sacy B	Verneuil en Bourbonnais (03)	2013	66

OBJECTIF 2030 : pérennisation et renouvellement des conservatoires

2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Réduire l'utilisation des intrants

En cohérence avec l'objectif Ecophyto II de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de moitié d'ici à 2025

► **Améliorer la qualité de la pulvérisation et limiter la dérive avec l'objectif de renouveler le parc de pulvérisateurs peu performants à horizon 2030, en lien avec les services de l'état et des régions**

- ➔ Agir par le financement du renouvellement des pulvérisateurs peu performants
- ➔ Développer les diagnostics de qualité de pulvérisation
- ➔ Favoriser la mutualisation des investissements et des utilisations (coopératives d'utilisation de matériel agricole CUMA et entreprises de travaux agricoles ETA)

• **Organismes porteurs de l'action** : les chambres d'agriculture

• **Partenaires de l'action** : l'IFV, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de dossiers de financement, nombre de diagnostics pulvérisation, enquête sur l'évolution du parc (équipement de machines permettant une excellente précision de pulvérisation et limitant la dérive), suivi de la qualité de l'air (mesures des Associations Agréées de Surveillance de la Qualité de l'Air).

► **Sélectionner, créer et utiliser de nouvelles variétés résistantes aux principales maladies cryptogamiques**

- ➔ Réaliser des programmes de création variétale à partir de nos cépages emblématiques
- ➔ Évaluer le comportement agronomique et le positionnement sensoriel des nouvelles variétés créées
- ➔ Intégrer des nouvelles variétés résistantes dans les cahiers des charges

• **Organismes porteurs de l'action** : l'IFV

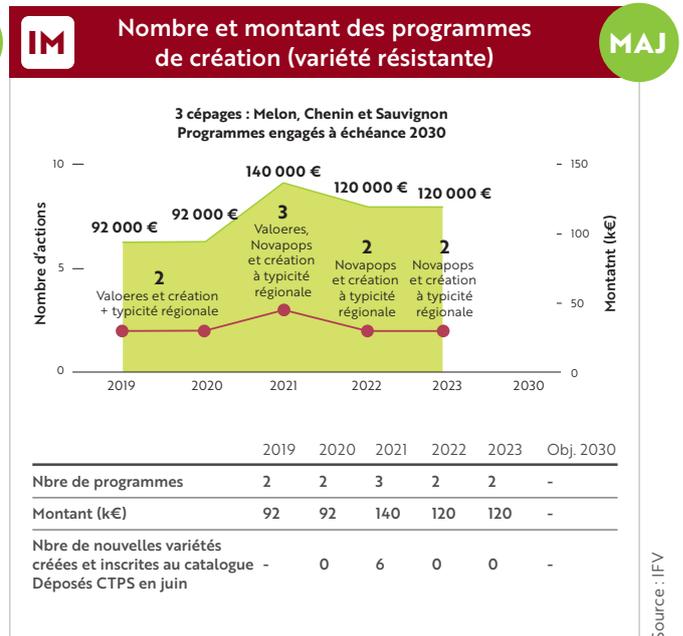
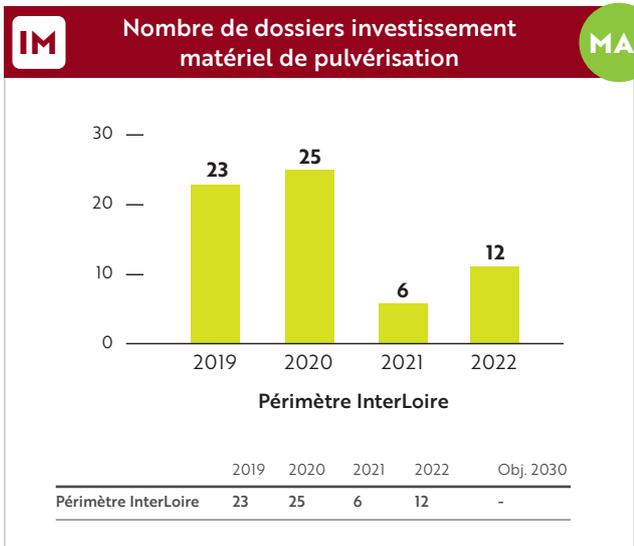
• **Partenaires de l'action** : les ODG, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de programmes de création variétale, nombre de nouvelles variétés résistantes créées, surfaces plantées avec les variétés résistantes, évolution des cahiers des charges.

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

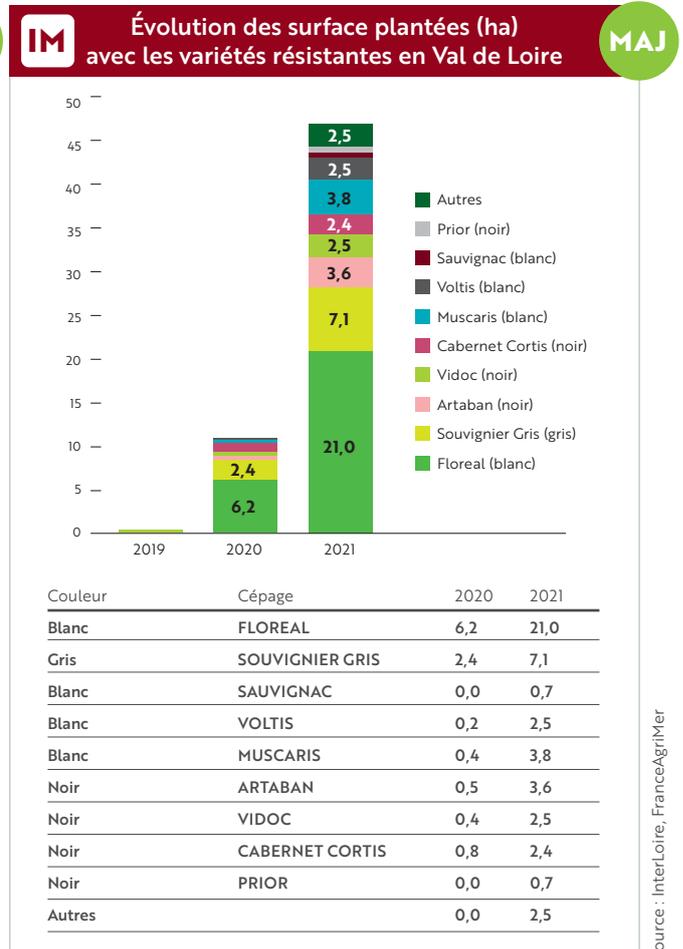
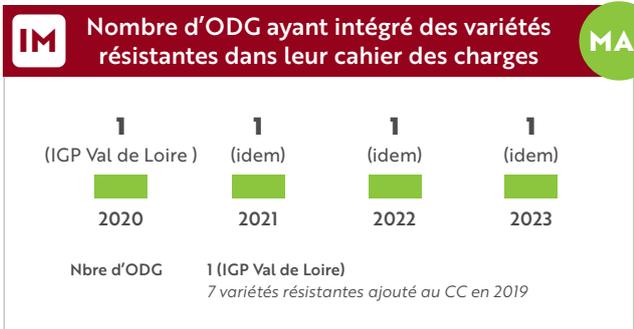
REDUIRE L'UTILISATION DES INTRANTS (PESTICIDES)

QUALITÉ DE LA PULVÉRISATION - RENOUELEMENT DU PARC DE PULVÉRISATEURS PEU PERFORMANTS D'ICI 2030



REDUIRE L'UTILISATION DES INTRANTS (PESTICIDES)

PAR L'UTILISATION DE MATÉRIEL VÉGÉTAL RÉSISTANT AUX MALADIES



2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Réduire l'utilisation des intrants

En cohérence avec l'objectif Ecophyto II de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de moitié d'ici à 2025

▶ **Réduire le désherbage chimique à moins de 50% des surfaces par parcelle d'ici 2025 par modification des cahiers des charges des productions sous signe de qualité, ou par des mesures d'application en lien avec les préfetures**

- ➔ Travailler à la mise en place de mesures d'application :
 - en intégrant des mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges en lien avec le désherbage chimique
 - en demandant l'appui des collectivités ou de l'État (arrêté préfectoral)
- ➔ Agir auprès des collectivités territoriales pour le financement des méthodes alternatives au désherbage chimique (désherbage mécanique, gestion de l'enherbement...)
- ➔ Contrôler et suivre des indicateurs (cahiers des charges AOP IGP, achat des produits phytosanitaires)

• **Organismes porteurs de l'action** : la CVVL et les ODG

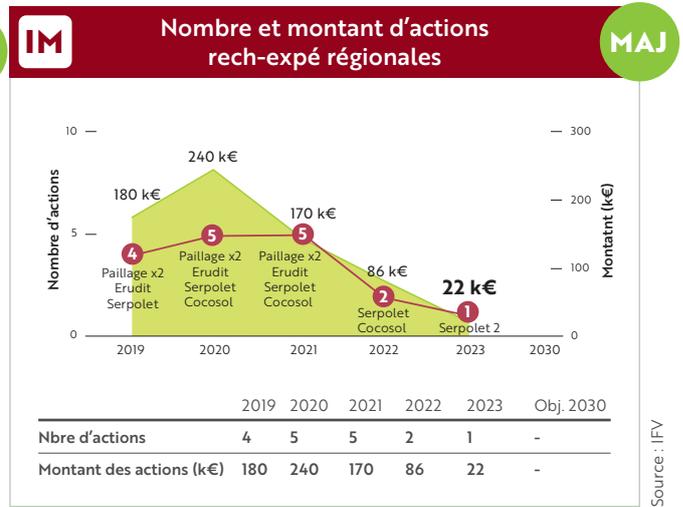
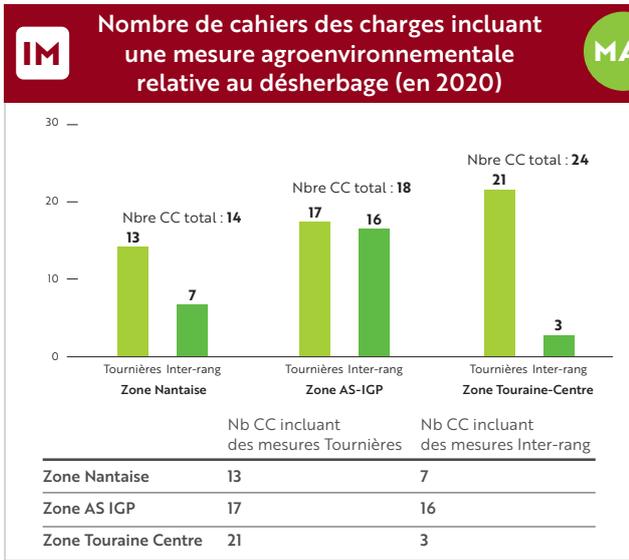
• **Partenaires de l'action** : l'IFV, les chambres d'agriculture, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de cahiers des charges modifiés, nombre de diagnostics conseils par les chambres, évolution de l'utilisation des herbicides (Base Nationale des Données de Ventes).

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

REDUIRE L'UTILISATION DES INTRANTS (HERBICIDES)

RÉDUIRE LE DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE À MOINS DE 50 % DES SURFACES PAR PARCELLE D'ICI 2025



2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Réduire l'utilisation des intrants

En cohérence avec l'objectif Ecophyto II de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de moitié d'ici à 2025

▶ **Réduire le désherbage chimique à moins de 50% des surfaces par parcelle d'ici 2025 par modification des cahiers des charges des productions sous signe de qualité, ou par des mesures d'application en lien avec les préfetures**

- ➔ Travailler à la mise en place de mesures d'application :
 - en intégrant des mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges en lien avec le désherbage chimique
 - en demandant l'appui des collectivités ou de l'État (arrêté préfectoral)
- ➔ Agir auprès des collectivités territoriales pour le financement des méthodes alternatives au désherbage chimique (désherbage mécanique, gestion de l'enherbement...)
- ➔ Contrôler et suivre des indicateurs (cahiers des charges AOP IGP, achat des produits phytosanitaires)

• **Organismes porteurs de l'action** : la CVVL et les ODG

• **Partenaires de l'action** : l'IFV, les chambres d'agriculture, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de cahiers des charges modifiés, nombre de diagnostics conseils par les chambres, évolution de l'utilisation des herbicides (Base Nationale des Données de Ventes).

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

REDUIRE L'UTILISATION DES INTRANTS (HERBICIDES)

RÉDUIRE LE DÉSHERBAGE CHIMIQUE À MOINS DE 50 % DES SURFACES PAR PARCELLE D'ICI 2025



AOP IGP du VAL DE LOIRE : mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges

MAJ

LÉGENDE ROUGE : actualisation 2022

CDC Homologués Mises à jour au 21/03/2022	Tournières	Inter-rang	Libellé notables des mesures
ZONE NANTAISE			
Fiefs Vendéens	-	-	-
Coteaux d'Ancenis / GP du Pays Nantais Muscadet + M Côtes de Grandlieu / Coteaux de la Loire / Muscadet S&M	X	-	Afin de préserver les caractéristiques du milieu physique et biologique qui constitue un élément fondamental du terroir, un couvert végétal est maintenu sur les tournières qui entourent les parcelles de vigne appartenant à l'aire parcellaire délimitée.
Muscadet S&M suivi des DGC Château-Thébaud, Clisson, Gorges, Goulaine, Monnières-Saint Fiacres, Mouzillon Tillières, Le Pallet	X	X	Sur tous les inter-rangs des vignes destinées à la production des vins susceptibles de bénéficier des dénominations géographiques complémentaires « Château-Thébaud », « Clisson », « Gorges », « Goulaine », « Monnières – Saint-Fiacre », « Mouzillon – Tillières » et « Le Pallet », la maîtrise de la végétation, semée ou spontanée, est assurée par des moyens mécaniques ou physiques.
ZONE AS IGP			
Anjou, Cabernet d'Anjou, Rosé d'Anjou Anjou Coteaux de la Loire Anjou Villages + AV Brissac Bonnezeaux, Coteaux de l'Aubance + Ctx Layon + Ctx Saumur, Saumur Champigny, Savennières, Quarts de Chaume	X	X	Un couvert végétal maîtrisé, spontané ou semé, est obligatoire sur l'inter-rang ; en l'absence de ce couvert végétal, l'opérateur réalise un travail du sol afin d'assurer la maîtrise de la végétation spontanée ou justifie de l'utilisation de produits de biocontrôle homologués par les Pouvoirs publics en viticulture. En cas d'utilisation d'herbicides de biocontrôle sur une parcelle, l'utilisation d'autres herbicides est interdite.
Coulée de Serrant	X	X	Concernant l'inter-rang, soit un travail du sol est réalisé, soit un couvert végétal, semé ou spontané, est présent et, dans ce dernier cas, la maîtrise de la végétation spontanée est réalisée soit par des moyens mécaniques soit par des matériels permettant une localisation précise des produits de traitement
Crémant de Loire et Rosé de Loire	X	X	Un couvert végétal maîtrisé, spontané ou semé, est obligatoire sur l'inter-rang ; en l'absence de ce couvert végétal, l'opérateur réalise un travail du sol afin d'assurer la maîtrise de la végétation spontanée ou justifie de l'utilisation de produits de biocontrôle homologués par les Pouvoirs publics en viticulture. En cas d'utilisation d'herbicides de biocontrôle sur une parcelle, l'utilisation d'autres herbicides est interdite. Ces dispositions ne s'appliquent pas aux parcelles de vigne dont l'écartement entre les rangs est inférieur ou égal à 1,70 mètre.
Saumur	X	X	Un couvert végétal maîtrisé, spontané ou semé, est obligatoire sur l'inter-rang ; en l'absence de ce couvert végétal, l'opérateur réalise un travail du sol afin d'assurer la maîtrise de la végétation spontanée ou justifie de l'utilisation de produits de biocontrôle homologués par les Pouvoirs publics en viticulture. En cas d'utilisation d'herbicides de biocontrôle sur une parcelle, l'utilisation d'autres herbicides est interdite. Dénomination géographique complémentaire Puy Notre Dame : Afin de préserver les caractéristiques du milieu physique et biologique qui constitue un élément fondamental du terroir, un couvert végétal maîtrisé, spontané ou semé, est obligatoire sur l'inter-rang ; en l'absence de ce couvert végétal, l'opérateur réalise un travail du sol afin d'assurer la maîtrise de la végétation spontanée.
Savennières Roche Aux Moines	X	X	Sur l'inter-rang, soit un travail du sol est réalisé, soit un couvert végétal, semé ou spontané, est présent et, dans ce dernier cas, la maîtrise de la végétation spontanée est réalisée soit par des moyens mécaniques soit par des matériels permettant une localisation précise des produits de traitement.
Haut-Poitou	X	-	
IGP Val de Loire	-	-	

Suite du tableau page suivante

Source : INAO

2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Réduire l'utilisation des intrants

En cohérence avec l'objectif Ecophyto II de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de moitié d'ici à 2025

► **Réduire le désherbage chimique à moins de 50% des surfaces par parcelle d'ici 2025 par modification des cahiers des charges des productions sous signe de qualité, ou par des mesures d'application en lien avec les préfetures**

- ➔ Travailler à la mise en place de mesures d'application :
 - en intégrant des mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges en lien avec le désherbage chimique
 - en demandant l'appui des collectivités ou de l'État (arrêté préfectoral)
- ➔ Agir auprès des collectivités territoriales pour le financement des méthodes alternatives au désherbage chimique (désherbage mécanique, gestion de l'enherbement...)
- ➔ Contrôler et suivre des indicateurs (cahiers des charges AOP IGP, achat des produits phytosanitaires)

• **Organismes porteurs de l'action** : la CVVL et les ODG

• **Partenaires de l'action** : l'IFV, les chambres d'agriculture, l'Interprofession

• **Indicateurs clés** : nombre de cahiers des charges modifiés, nombre de diagnostics conseils par les chambres, évolution de l'utilisation des herbicides (Base Nationale des Données de Ventas).

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

REDUIRE L'UTILISATION DES INTRANTS (HERBICIDES)

RÉDUIRE LE DÉSHÉRBAGE CHIMIQUE À MOINS DE 50 % DES SURFACES PAR PARCELLE D'ICI 2025



AOP IGP du VAL DE LOIRE : mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges

MAJ

LÉGENDE ROUGE : actualisation 2022

CDC Homologués Mises à jour au 21/03/2022	Tournières	Inter-rang	Libellé notables des mesures
ZONE TOURAINNE CENTRE			
Bourgueil	X	X	Sur au moins 40% de la superficie comprise entre 2 rangs, soit un travail du sol est réalisé, soit un couvert végétal, semé ou spontané est présent et, dans ce dernier cas, la maîtrise de la végétation spontanée est réalisée mécaniquement.
Chateaufeuillant	X	-	Afin de préserver les caractéristiques des sols, qui constituent un élément fondamental du terroir, l'enherbement permanent des tournières, talus et fossés adjacents aux parcelles de vignes est obligatoire.
Cheverny / Cour Cheverny	-	X en cours d'instruction)	Le désherbage chimique de la parcelle est interdit sur un minimum de 25% de l'inter-rang (demande de modification de cahier des charges en cours d'instruction).
Chinon	X	X	Sur l'inter-rang, soit un travail du sol est réalisé, soit un couvert végétal, semé ou spontané, est présent et, dans ce dernier cas, la maîtrise de la végétation est réalisée soit par des moyens mécaniques, soit par des matériels permettant une localisation précise des produits de traitement.
Coteaux du Giennois	X	-	Le désherbage chimique des tournières et espaces inter parcellaires non plantés ou non cultivés est interdit
Coteaux du Loir	X	-	Afin de préserver les caractéristiques du milieu physique et biologique, qui constitue un élément fondamental du terroir, un couvert végétal des tournières est obligatoire jusqu'à 1,50 mètre au moins du dernier piquet de palissage.
Coteaux du Vendomois	X	-	Afin de préserver les caractéristiques du milieu physique et biologique qui constitue un élément fondamental du terroir, un couvert végétal des tournières est obligatoire à partir de 1 mètre après les amarres de bout de rang.
Côtes d'Auvergne	X	(60)	Si un enherbement des parcelles de vignes est pratiqué, celui-ci est maîtrisé et entretenu.
Côte Roannaise / Côtes du Forez	X	-	L'enherbement permanent des tournières est obligatoire.
Jasnières	X	-	Afin de préserver les caractéristiques du milieu physique et biologique, qui constitue un élément fondamental du terroir, un couvert végétal des tournières est obligatoire jusqu'à 1,50 mètre au moins du dernier piquet de palissage.
Montlouis-sur-Loire	X	X	Sur au moins 40% de la superficie comprise entre les rangs, la maîtrise de la végétation semée ou spontanée est assurée par des moyens mécaniques ou physiques.
Menetou-Salon	X	-	Il est obligatoire d'entretenir un couvert végétal sur les tournières, talus et fossés adjacents aux parcelles de vigne, et cet entretien est réalisé de façon mécanique.
Orléans - Orléans Cléry	X	-	Afin de préserver les caractéristiques du milieu physique et biologique qui constitue un élément fondamental du terroir, un couvert végétal des tournières est obligatoire à partir de 2 mètres après les amarres de bout de rang.
Pouilly Fumé / Pouilly sur Loire	X	X	- L'enherbement permanent du contour des parcelles (tournières et espaces inter parcellaires non plantés ou non cultivés) est obligatoire. Cette obligation ne s'applique pas en cas de remise en état des tournières notamment suite à l'érosion, ou à des phénomènes climatiques exceptionnels. - Le désherbage chimique de la parcelle est interdit sur un minimum de 25% de l'inter-rang - Le désherbage chimique de la parcelle est interdit entre le stade phénologique correspondant à la véraison ou stade 36 de l'échelle d'Eichhorn et Lorenz et le 1er février de l'année qui suit celle de la récolte.
Reuilly / Quincy	X		Afin de préserver les caractéristiques du milieu physique et biologique qui constitue un élément fondamental du terroir, il est obligatoire d'entretenir un couvert végétal sur les tournières, talus et fossés adjacents aux parcelles de vigne, et cet entretien est réalisé de façon mécanique.
Saint Nicolas de Bourgueil	X	X	Sur au moins 40% de la superficie comprise entre 2 rangs, soit un travail du sol est réalisé, soit un couvert végétal, semé ou spontané est présent et, dans ce dernier cas, la maîtrise de la végétation est réalisée mécaniquement.
Saint-Pourçain	X	-	L'enherbement permanent du contour des parcelles (tournières et espaces inter parcellaires non plantés ou non cultivés) est obligatoire. Cette obligation ne s'applique pas en cas de remise en état des tournières notamment suite à l'érosion, ou à des phénomènes climatiques exceptionnels.
Sancerre	X	-	La maîtrise du couvert végétal, quand il existe, des tournières, talus, fossés adjacents aux parcelles de vignes est réalisée mécaniquement.
Touraine	X	(X)	- L'enherbement permanent du contour des parcelles (tournières et espaces inter parcellaire non plantés ou non cultivés) est obligatoire. Cette obligation ne s'applique pas en cas de remise en état des tournières notamment suite à l'érosion ou à des phénomènes climatiques exceptionnels. - Le désherbage chimique total des parcelles est interdit. - DGC Chenonceau : Le désherbage chimique est interdit (demande de modification de Cahier des charges en cours d'instruction)
Touraine Noble Jougé	X	-	Afin de préserver les caractéristiques du milieu physique et biologique, qui constituent un élément fondamental du terroir, un couvert végétal des tournières est obligatoire jusqu'à 1,50 mètre au moins du premier piquet de palissage.
Valencay	X	X	- Le désherbage chimique des tournières est interdit. - Le désherbage chimique total de la parcelle est interdit. - Sur tous les inter-rangs, la maîtrise de la végétation, semée ou spontanée, est assurée par des moyens physiques ou mécaniques.
Vouvray	X	X	Le désherbage chimique total de la parcelle est interdit.

Source : INAO

2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Réduire l'utilisation des intrants

► Actions des ODG

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

RÉDUIRE L'UTILISATION DES INTRANTS

(ENQUÊTE ODG 2023 RÉALISÉE PAR L'INAO)

Initiatives / actions des ODG en faveur de l'environnement						
Initiatives individuelles, pas de suivi ODG	Actions environnement (hors ZNT)	Biocontrôle par confusion sexuelle	Biocontrôle autres	Mesures biodiversité	Mesure de prévention des sols	Autres faits marquants
Muscadet - Gros Plant - Côteaux d'Ançenis	Actualisation d'une charte de bon voisinage en liaison avec CRA	Oui avec si possible augmentation du % vignoble couvert	-	-	-	-
Anjou Saumur	Sur 16 CDC interdiction de désherbage des tournières depuis 2008. Limitation des herbicides au cavaillon.	Non	Non	En plus de l'année dernière : lancement d'un programme de plantation de haie dans le secteur saumurois + secteur quarts de chaume/chaume	-	Premières réflexions sur les VIFA et les conditions de production
Haut Poitou	Partenariat avec la LPO pour une action « Oiseaux du vignoble » Diagnostic de biodiversité dans 10 exploitations, plantations de haies, pose de nichoirs, actions avec les écoles et grand public, kakemonos de présentation de l'action pour les domaines participants...	Non	Non	Enherbement obligatoire des tournières	Non	Premières réflexions sur les VIFA
Touraine et DGC Amboise, Azay le Rideau, Chenonceaux, Mesland et Oisly	Entrée en vigueur en du nouveau CdC interdisant le désherbage chimique total pour toute l'AOC Touraine DGC Chenonceau a fait voter en AG 2022 l'interdiction du désherbage chimique.	Initiatives individuelles, pas de suivi ODG	Initiatives individuelles, pas de suivi ODG	Mise en relation vignerons et conseiller agroforesterie pour montage de dossier de subvention plantation de haies. Organisation d'une communication collective ODG pour les vignerons qui plantent des haies en AOC Touraine Organisation collective pour l'entretien envisagée.	-	Poursuite des réflexions sur les VIFA (une présentation du dossier est envisagée pour le crinéo de juin 2023) (certains cépages résistants sont déjà plantés sur l'aire de l'appellation)
Saint Nicolas de Bourgueil	Intégration d'une MAE dans le Cahier des Charges - Validation de la rédaction de la charte de bon voisinage - Réflexion sur l'évolution du vignoble	400 ha sur l'AOC	Sensibilisation via la coop SNB de l'utilisation des produits de biocontrôles + formation via le syndicat des vins + lettre d'informations du Syndicat des vins	Projet de plantation de haies (4 km de plantation prévue à l'automne pour commencer) - Sensibilisation des vignerons au travail du sol - inter-rangs / sous le cavaillon. Sensibilisation au semis en inter-rangs - Evolution des pratiques culturales	Etude Terroir réalisée	95 % des vignerons certifiés (Bio, HVE)
Bourgueil	Mise en place d'une charte de bon voisinage / phyto en 2016. // CC : interdiction du désherbage total et enherbement des tournières // appui au HVE	Pas à l'initiative du syndicat	Non	Non	Non	-
Chinon	Le groupe 30 000 du chinonais vient de faire sa demande de reconnaissance pour un programme d'action de sept 2021 à sept 2024	Pas de suivi au niveau du Syndicat	Pas de suivi au niveau du Syndicat	I réunion annuelle avec le CEN (Conservatoire des Espèces Naturelles), CPIE (Centre permanent des Initiatives Environnementales), PNR (Parc National Régional) Loire Anjou Touraine. I réunion technique annuelle avec le BAC (Bassin d'alimentation de captage d'eau potable). Suivi d'une zone Natura 2000.	-	-
Vouvray	Le cahier des charges révisé (intégration des mesures agroenvironnementales) est entrée en vigueur en décembre 2020. Un dispositif de recyclage des plastiques sera proposé aux exploitations courant 2021.	La commune de Rochecorbon a voté une aide pour favoriser la transition en confusion.	Initiatives individuelles	Projet 2021 : aide de l'ODG aux vignerons pour favoriser la mise en place de bandes fleuries dans le vignoble	cf. introduction de la mesure agroécologique sur l'encadrement du désherbage. Étude Terroir en cours	Expérimentation sur les techniques de traitement de correction de la teneur en alcool Mise en place d'un groupe de travail pour réflexion sur l'évolution du matériel végétal et les conditions de production

Source : INAO

Suite du tableau page suivante

2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Réduire l'utilisation des intrants

► Actions des ODG

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

RÉDUIRE L'UTILISATION DES INTRANTS

(ENQUÊTE ODG 2023 RÉALISÉE PAR L'INAO)

Initiatives / actions des ODG en faveur de l'environnement						
Initiatives individuelles, pas de suivi ODG	Actions environnement (hors ZNT)	Biocontrôle par confusion sexuelle	Biocontrôle autres	Mesures biodiversité	Mesure de prévention des sols	Autres faits marquants
Montlouis sur Loire	Mise en place de l'interdiction du désherbage total	Idem	initiatives individuelles, pas de suivi ODG	Réflexion en cours sur l'agroforesterie	-	-
Jasnières Coteaux du Loir	Non	Oui sur un secteur	Pas d'essai mais vignoble en bio à 20/25%	Contact pris avec la LPO pour état des lieux.	Non	-
Valençay	Entrée en vigueur en du nouveau CdC interdisant le désherbage chimique	Non	Oui sur certains domaines	-	-	-
Touraine Noble Joué	-	4,5ha (exploitation COSSON uniquement)	Non	Non	Non	-
Cheverny et Cour-Cheverny	Rédaction d'une charte agro environnementale	Oui sur certains domaines viticoles	Oui sur certains domaines viticoles	Projet de plantation de haies	?	40 % des vitis écocertifiés sous peu (Bio, HVE TV)
Coteaux du Vendomois	Disposition de base du CDC INAO	Non	Non	Diagnostic en 2022. Plantation de haies. Recensement population fait. La topographie de l'AOP favorise la biodiversité.	-	-
Côtes d'Auvergne					Étude Terroir en cours	Poursuite des réflexions sur les VIFA
Pouilly-Fumé / Pouilly-sur-Loire	Intégration de l'interdiction du désherbage chimique totale et désherbage d'hiver sur les AOC Pouilly-Fumé et Pouilly-sur-Loire.				Étude Terroir en cours	
IGP	Non	Non	Non	Non	Non	Intégration de VIFA dans le Cahier des charges en 2019

Initiative transversale pour les AOP du Centre-Loire : Création d'une charte environnementale.

MAJ

Source : INAO

2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Réduire l'utilisation des intrants

En cohérence avec l'objectif Ecophyto II de réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques de moitié d'ici à 2025

► Développer l'usage du bio-contrôle avec l'objectif de 100 % des exploitations utilisant du bio-contrôle dans ses itinéraires d'ici 2025

- ➔ Impliquer les distributeurs et firmes de produits phytosanitaires
- ➔ Soutenir la réalisation de diagnostics-conseils : conseillers chambre, consultants
- ➔ Augmenter l'utilisation des produits de biocontrôle
- ➔ Favoriser la mise en place collective des projets
- **Organismes porteurs de l'action** : les chambres d'agriculture
- **Partenaires de l'action** : l'IFV, l'Interprofession
- **Indicateurs clés** : nombre de diagnostics-conseils, augmentation de l'utilisation des produits de biocontrôle (Base Nationale des Données de Vente, lien avec CNIV), suivi des surfaces en confusion sexuelle.

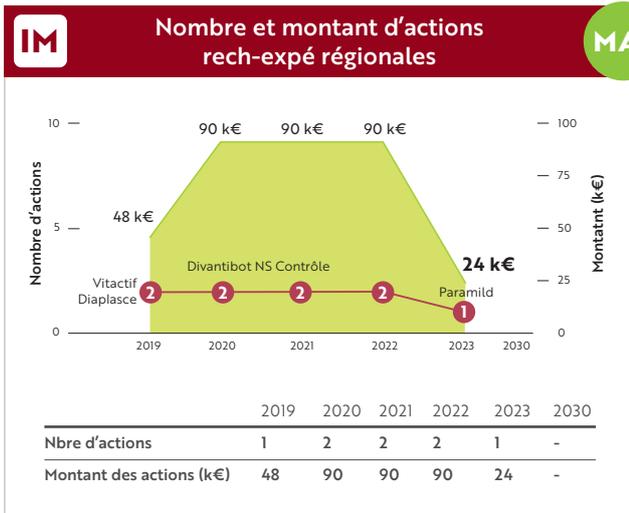
► Soutenir les démarches innovantes favorisant la biodiversité à la vigne

- ➔ Intégrer des mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges
- ➔ Soutenir la réalisation de diagnostics
- **Organismes porteurs de l'action** : la CVVL et les ODG
- **Partenaires de l'action** : les chambres d'agriculture, l'IFV, l'Interprofession
- **Indicateurs clés** : nombre de cahiers des charges intégrant une mesure agro-environnementale en lien avec la biodiversité, évolution en mètres linéaires de haies plantées.

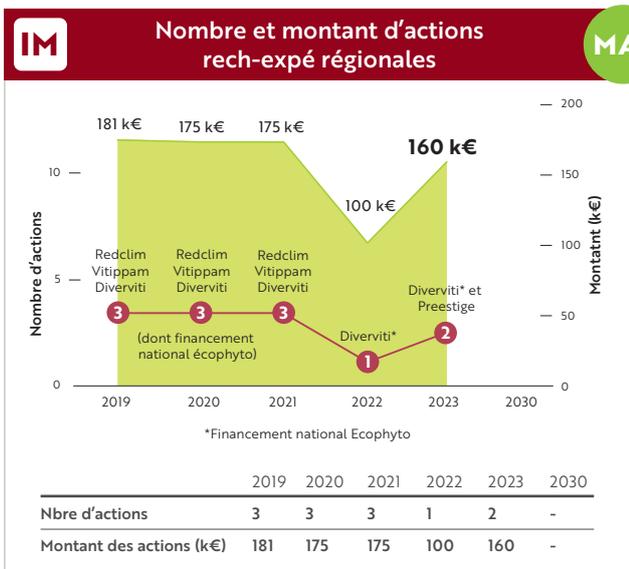
INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

REDUIRE L'UTILISATION DES INTRANTS

DÉVELOPPER LE BIOCONTRÔLE



SOUTENIR LA BIODIVERSITÉ



2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Préserver nos ressources naturelles

► Préserver la qualité et l'intégrité des sols viticoles

- ➔ Intégrer des mesures agro-environnementales dans les cahiers des charges (respect des profils de sol...)
- ➔ Favoriser les accompagnements avant plantation
- **Organismes porteurs de l'action** : la CVVL et les ODG
- **Partenaires de l'action** : les ODG, les chambres d'agriculture, l'Interprofession
- **Indicateurs clés** : nombre de cahiers des charges intégrant une close agro-environnementale en lien avec le sol, nombre d'entreprises accompagnées.

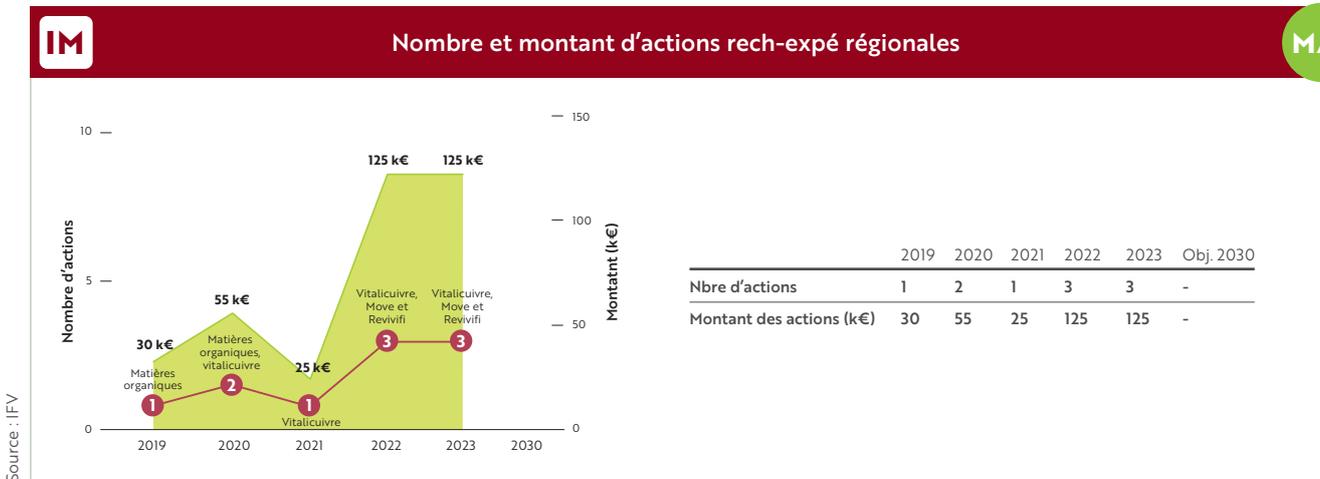
► Limiter la production de gaz à effet de serre

- ➔ Économiser l'énergie
- ➔ Favoriser l'utilisation des énergies renouvelables
- ➔ Favoriser le stockage du carbone
- ➔ Encourager les méthodes d'évaluation de l'impact environnemental (bilan carbone, analyse du cycle de vie ACV)
- ➔ Agir auprès des collectivités territoriales pour le financement des diagnostics « énergie » et l'investissement dans le matériel économe en énergie
- **Organismes porteurs de l'action** : les chambres d'agriculture
- **Partenaires de l'action** : la CVVL et les ODG, l'UMVL, l'Interprofession
- **Indicateurs clés** : nombre de diagnostics énergie, nombre d'exploitations équipées en matériel électrique, éoliennes, panneaux solaires..., nombre de chais à haute qualité thermique (isolation...), nombre de chais équipés en système d'énergie autonome.

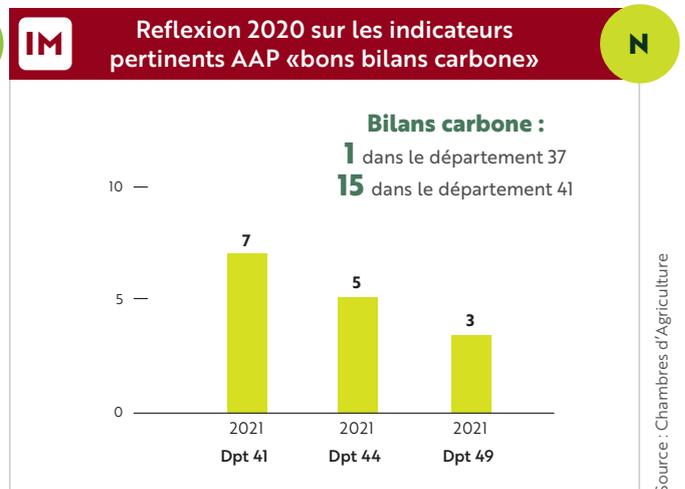
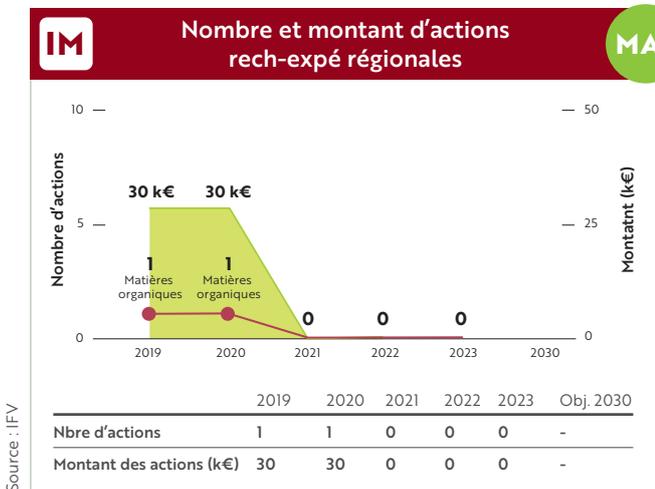
► Préserver / optimiser l'utilisation de l'eau

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

PRÉSERVER LES RESSOURCES NATURELLES QUALITÉ ET INTÉGRITÉ DES SOLS VITICOLES



LIMITER LA PRODUCTION DE GES



PRÉSERVER L'EAU



2 ENGAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

► Synthèse transfert d'informations techniques

(suite)

INDICATEURS ENVIRONNEMENTAUX

DIFFUSION, FORMATION TECHNIQUE

MAJ

	2019	2020	2021	2022
RDV Techniloire InterLoire	« Aller plus loin dans la production durable d'un vin responsable » 120 personnes	Thème « Sucrosité dans nos vins » Novembre 2020 Non réalisé	Non réalisé Prévu pour janvier 2022	Thème : « À la recherche de la sucrosité dans nos vins » 80 personnes en présentiel 60 personnes en distanciel Thème programmé pour novembre : « La gestion du stress hydrique »
Journée prospective InterLoire	Adaptation changement climatique 120 personnes	Cépages à fin d'adaptation (reporté à mars 2021)	Variétés d'Intérêts à fin d'adaptation (35 personnes ; valorisation de la journée sous forme d'un guide à destination des ODG pour accompagner leurs réflexions sur la directive INAO)	Thème programmé : « La valorisation des biodéchets vitivinicoles » ANNULÉ
Journée techniciens InterLoire	Gestion des résidus phytosanitaires dans les vignes 19 techniciens viticoles (Chambre, négoce, coop, IFV)	Acquisition et valorisation de la donnée météo (reporté à mars 2021)	• Agro météo (13 conseillers et responsables ODG, valorisation sous la forme d'un appel d'offres national pour la mutualisation de la donnée météo + proposition de zonage climatique à l'échelle des AOP) • Webinaire dépérissement	« Les viroses de la vigne (focus court-noué) » programmé le 17 juin 25 stagiaires « La flavescence dorée » programmé le 5 septembre 15 stagiaires
Actions de diffusion techniques des chambres d'agriculture	TOTAL 15 réunions, 610 participants CRAPL: Journée technique Couverts végétaux (60 visiteurs); journées technique travail du sol (200 visiteurs), soirées pulvérisation, Forums SIVAL (DEPHY vigne, certification environnementale, les engrais foliaires), conférence SIVAL (alternatives aux herbicides) CRACVL: 2 Soirées pulvérisation (30p) en 37, réunion Ecophyto, GIEE, colloque en 41	TOTAL 14 réunions, 470 participants CRAPL Journées Travail du sol (100 p), qualité de la pulvérisation, webinaire SIVAL sur les résultats des groupes DEPHY, conférence SIVAL changement climatique, 3 forums CRACVL: en 37; journées Alternative désherbage chimique en (56 p), Webinaires techniques (40p), en 41 Entretien mécanique des plantiers (60p), en 41 réunions Ecophyto	TOTAL 18 réunions techniques en cours et programmées 2021 CAPDL: 8 réunions techniques (Soirées pulvé, Webinaire dispositifs lutte contre le gel, innovation et robotique, journées Ecophyto, journée sol...) CRACVL: 8 réunions techniques (Colloque 41, journées Ecophyto, webinaire CLIMENVI, Uv Boosting...)	En cours d'actualisation
Autres actions. (voir sur Techniloire : http://techniloire.com/agenda)	Colloque Sival « changement climatique »	Vinopôle (oct. 2020) Thème : Agroforesterie	Décembre 2021 La recherche vous parle, 1 réunion, 2 webinaires. Brochures à venir : • Atlas valorisation co-produits (biomasse) • Guide accompagnement ODG directive VIFA INAO Site techniloire.com	Mars 2022 • Forum SIVAL : présentation de la fonctionnalité Bilan hydrique de E-terroir Avril 2022 • Diffusion de « La promesse de l'Aube » Décembre 2022 : la recherche vous parle 65 participants
Euroviti (dans le cadre du SIVAL)	Gestion de l'eau dans les chais + 100 personnes	Dépérissement du vignoble 130 personnes (variétés résistantes en 2021)	Non réalisé	
Formation HVE Chambres Régionales d'Agriculture des Pays de la Loire et Centre-Val de Loire	CRA PL : 150 personnes formées + CA 37 : 100 personnes formées (+ accompagnements individuels)	CRA PL : 350 inscrits + Dept 37 : 75 inscrits (+accompagnements individuels) Dept 41 : 43 exploitations (certification)	Formation HVE : 206 producteurs Formation BIO : 12 producteurs Formation Terravitis : 20 producteurs 37 personnes formées HVE dans le 41, 78 personnes formées HVE dans le 37	En cours d'actualisation 15 personnes accompagnées HVE dans le 37
Développement certifications environnementales (réalisé par les Chambres)		Pays de la Loire 350 jours Centre-Val de Loire 82 jours		
Audits, diagnostics et études pour la certification environnementale (réalisé par les Chambres)		Pays de la Loire 20 jours Centre-Val de Loire 46 jours		

3 SANITAIRE

LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES, EN RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES ACTEURS DE LA FILIÈRE ET DES CONSOMMATEURS :

► **100% des caves touristiques et 50% des autres caveaux d'accueil ainsi que 100 % des fêtes viticoles engagés dans la prévention en matière d'alcool au volant d'ici 2030**

- ➔ Afficher dans les caveaux le guide de la consommation responsable (responsabilité du vigneron/responsabilité du consommateur)
- ➔ Encourager la présence d'éthylotests auprès des organisateurs d'événements et aux caveaux
- ➔ Diffuser le guide de la consommation responsable et les affiches de Vin et Société
- ➔ Recenser la totalité des organisateurs de fêtes viticoles
- ➔ Diffuser aux organisateurs de fêtes viticoles le « mémo responsable » et la liste des contacts « annuaire en ligne » de Vin et Société
- ➔ Encourager l'organisation de solutions alternatives comme le covoiturage
- ➔ Encourager la présence de la prévention routière ou des outils de prévention sur le terrain

• **Organisme porteur de l'action** : l'Interprofession

• **Partenaires de l'action** : la CVVL, les fédérations viticoles, les ODG

• **Indicateurs clés** : nombre de caves touristiques et autres caveaux d'accueil et de fêtes viticoles proposant les dispositifs, nombre de guides diffusés, nombre d'éthylotests commandés, nombre de contacts et organisateurs de fêtes viticoles touchés, recensement des solutions alternatives mises en place, nombre des sites d'accueil qui mettent en pratique le « mémo », nombre de fêtes viticoles ayant la présence de la prévention routière ou proposant l'information.

INDICATEURS SANITAIRES

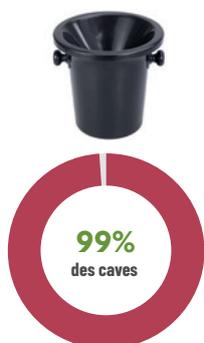
100% DES CAVES TOURISTIQUES 50% DES CAVEAUX ENGAGÉS DANS LA PRÉVENTION D'ICI 2030

IR

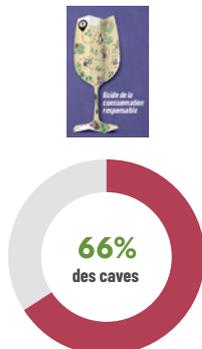
Réseau des 360 Caves Touristiques : intégration de critères d'attribution / engagements sanitaires

MAJ

234 caves touristiques auditées / 360 (119 caves en 2021 et 115 en 2022)



Invitation à utiliser un crachoir



Mise à disposition des guides de la consommation responsable



Affichage de la campagne Vin & Société au caveau



Mise à disposition d'un ethylo-test

Objectif 2030 :
100% des Caves Touristiques

Source : InterLoire / Protourisme

IM

Encourager la présence d'éthylo-tests dans les caveaux

MAJ

2020

- Diffusion dans les domaines, avec les cartes des caves touristiques des supports Vin et Société sur remontée de commande des caves touristiques
- Présence de 2 items sur la grille d'audit (critères de base) :
 - Les règles de consommation d'alcool sont rappelées avec invitation à utiliser les crachoirs à disposition.
 - Des outils d'évaluation de la consommation sont mis à disposition (réglettes 0,5 g ; éthylo-tests...).

2022

- Poursuite de la diffusion des outils V & S dans les domaines, avec les cartes des caves touristiques : Proposition systématique lors du passage.
 - Évolution de la grille d'audit en valorisant davantage l'aspect sanitaire, déjà intégré depuis plus de 10 ans.
 - Les règles de consommation d'alcool sont rappelées avec invitation à utiliser les crachoirs à disposition (critère de base maintenu)
 - Le domaine met à disposition des visiteurs des guides de la consommation responsable. (nouveau critère de base)
 - Le domaine dispose de l'affiche V & S dans le caveaux de dégustation (nouveau critère de base)
 - Le domaine offre la possibilité au visiteur du caveau de se tester à l'aide d'un éthylo-test (nouveau critère d'excellence)
- Incitation à l'équipement en éthylo-test en informant des outils V & S (newsletter)
> Reste un objectif non réalisé.

2023

- Information filière sur partenariat Vin et Société via la newsletter d'InterLoire
- Bon de commande de préservation

Source : InterLoire

IM

Diffusion des outils auprès de tous les professionnels (Caves Touristiques + autres domaines)

MAJ

Guides Vin et Société 2021 :

- Guide juridique de la vente,
- Guide juridique de la consommation,
- Guide pratiques dégustation au caveau



Source : InterLoire

IM

Supports Vin & Société

MAJ



3 SANITAIRE

▶ Amplifier le travail de sensibilisation et d'éducation de la filière à une consommation à moindre risque pour la santé en formant les professionnels en matière de consommation responsable

- ➔ Diffuser le guide de la consommation responsable de Vin et Société
- ➔ Promouvoir la ressource « Vin et Société » et ses outils au sein des organisations de la filière
- ➔ Rendre visible les repères dans les outils de communication des organisations de la filière

• **Organisme porteur de l'action** : l'Interprofession

• **Partenaires de l'action** : la CVVL et les ODG, l'UMVL

• **Indicateurs clés** : nombre de guides commandés et distribués, nombre d'outils de communication des organisations de la filière intégrant les repères de consommation.

▶ 100 % des professionnels et centres de formation informés des bonnes pratiques

- ➔ Sensibiliser le réseau des caves touristiques par envoi d'e-documents
- ➔ Promouvoir les outils de formation Vin et Société vers les vignerons
- ➔ Renforcer la formation des futurs professionnels des lycées viticoles et lycées hôteliers
- ➔ Organiser la diffusion des outils Vin et Société aux coordinateurs et intervenants dans les formations
- ➔ Rendre visible les bonnes pratiques dans les outils de communication des professionnels et centres de formation

• **Organisme porteur de l'action** : l'Interprofession

• **Partenaires de l'action** : la CVVL et les ODG, l'UMVL

• **Indicateurs clés** : nombre d'e-documents envoyés, nombre de guides de l'hôte responsable commandés et distribués aux caveaux d'accueil, nombre de portails web des organisations professionnelles mettant à disposition les outils, nombre de conventions mises en place entre les centres de formations et l'interprofession.

INDICATEURS SANITAIRES

AMPLIFIER LE TRAVAIL DE SENSIBILISATION ET D'ÉDUCATION DES ORGANISATIONS DE LA FILIÈRE

Nombre d'organisations professionnelles relais de diffusion du matériel de prévention (InterLoire)

MAJ

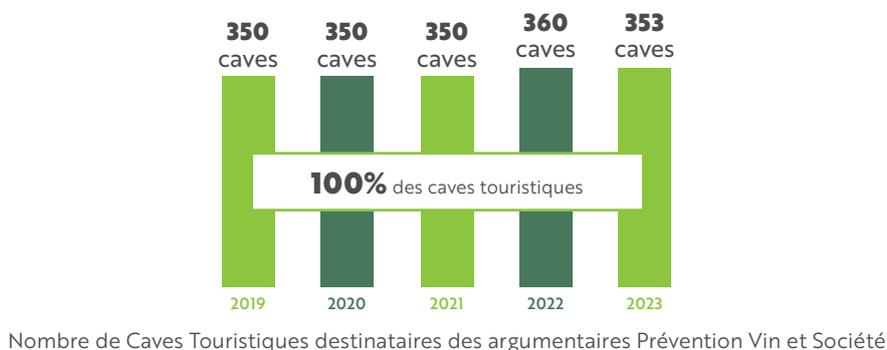
Source : InterLoire



Nombre de Caves Touristiques informées (InterLoire)

MAJ

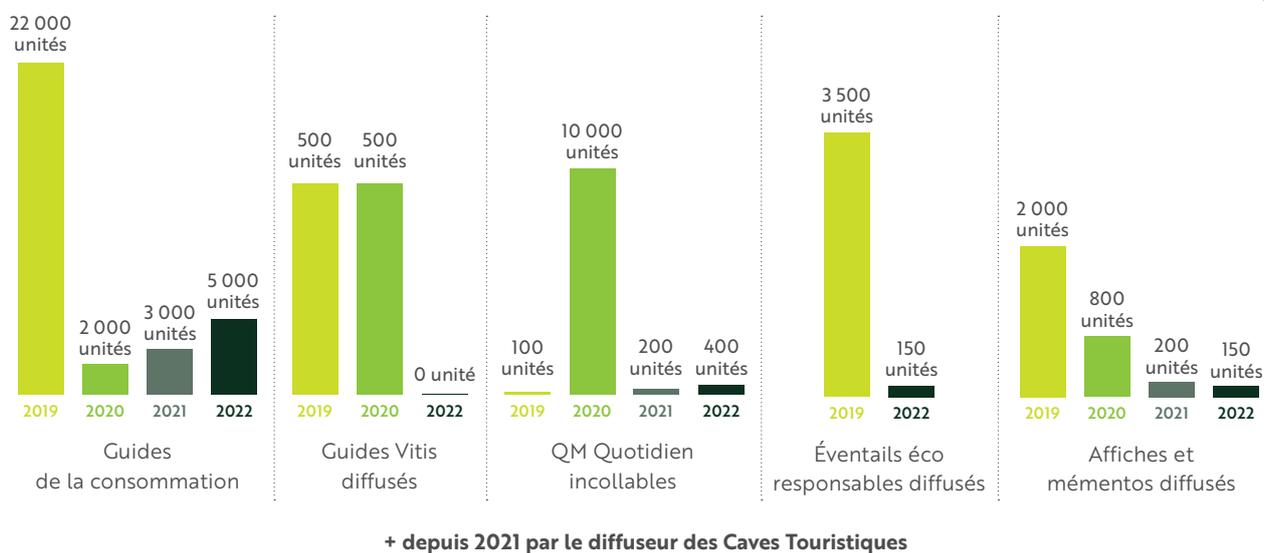
Source : InterLoire



Nombre d'outils diffusés dans les organisations (ODG...) à destination des opérateurs (InterLoire)

MAJ

Source : InterLoire



Dispositifs mis en place par les organisations de la filière (outils physiques, info sites internet, éditions..) (InterLoire)

MAJ

Source : InterLoire



4 SOCIAL

L'objectif du plan est de mieux prendre en compte les préoccupations sociales, de mieux les intégrer dans les valeurs, les prises de décisions et les stratégies des entreprises. Cet engagement vise à valoriser un environnement de travail préservant davantage la santé et la sécurité des travailleurs, salariés ou employeurs à la vigne et dans les caves.

Développer l'attractivité de la filière passe par notre capacité à **créer de meilleures conditions de travail, à développer la satisfaction des salariés** et répondre à ceux qui désirent travailler dans des **entreprises responsables**.

Plus que jamais, le capital fidélité et la confiance de nos clients s'appuient sur **nos valeurs qui contribuent à la réputation et à l'image de marque des vins du Val de Loire**.

Notre volonté est de développer notre réputation de filière engagée, ouverte et responsable.

LA FILIÈRE VITICOLE DU VAL DE LOIRE S'ENGAGE SUR LES ACTIONS PRIORITAIRES SUIVANTES, AVEC L'HUMAIN AU CENTRE DE SES ACTES, EN RESPONSABILITÉ VIS-À-VIS DES CHEFS D'ENTREPRISE ET DES SALARIÉS :

► Améliorer les conditions d'emploi

Améliorer la connaissance des besoins des salariés :

- ➔ Réaliser un état des lieux des attentes des salariés et salaires : besoins, attentes, motivations...
- ➔ Coconstruire les solutions avec les salariés pour améliorer leur satisfaction
- ➔ Développer une charte employeur pour la filière viticole (avec cahier des charges)

Améliorer les pratiques en gestion des ressources humaines :

- ➔ Développer les compétences des employeurs en gestion des ressources humaines par des formations employeurs
- ➔ Promouvoir l'innovation : la technologie au service de l'organisation, la pénibilité...

• **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL

• **Partenaires de l'action** : les chambres d'agriculture, les organismes de l'emploi (la MSA, pôle emploi...), les centres de formation (lycées, CFPPA...), les collectivités

• **Indicateurs clés** : mise en place de l'état des lieux, mise en place et nombre de chartes signées, nombre d'employeurs en formation, mesure de l'évolution de l'emploi.

INDICATEURS SOCIAL

AMÉLIORER LES PRATIQUES EN GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Mission emploi 2023-2024

N

La filière viticole du Val de Loire est engagée depuis 3 ans dans un « **Plan Filière Val de Loire 2030** ». Afin d'atteindre les objectifs décidés par la filière de l'axe social du plan, le Conseil d'Orientation Stratégique d'InterLoire renforce les travaux en cours en créant **une mission « emploi »** au sein de la direction générale d'InterLoire.

La mission emploi se décline en 3 temps :

1 Connaître / analyser la donnée et animer un réseau d'acteurs

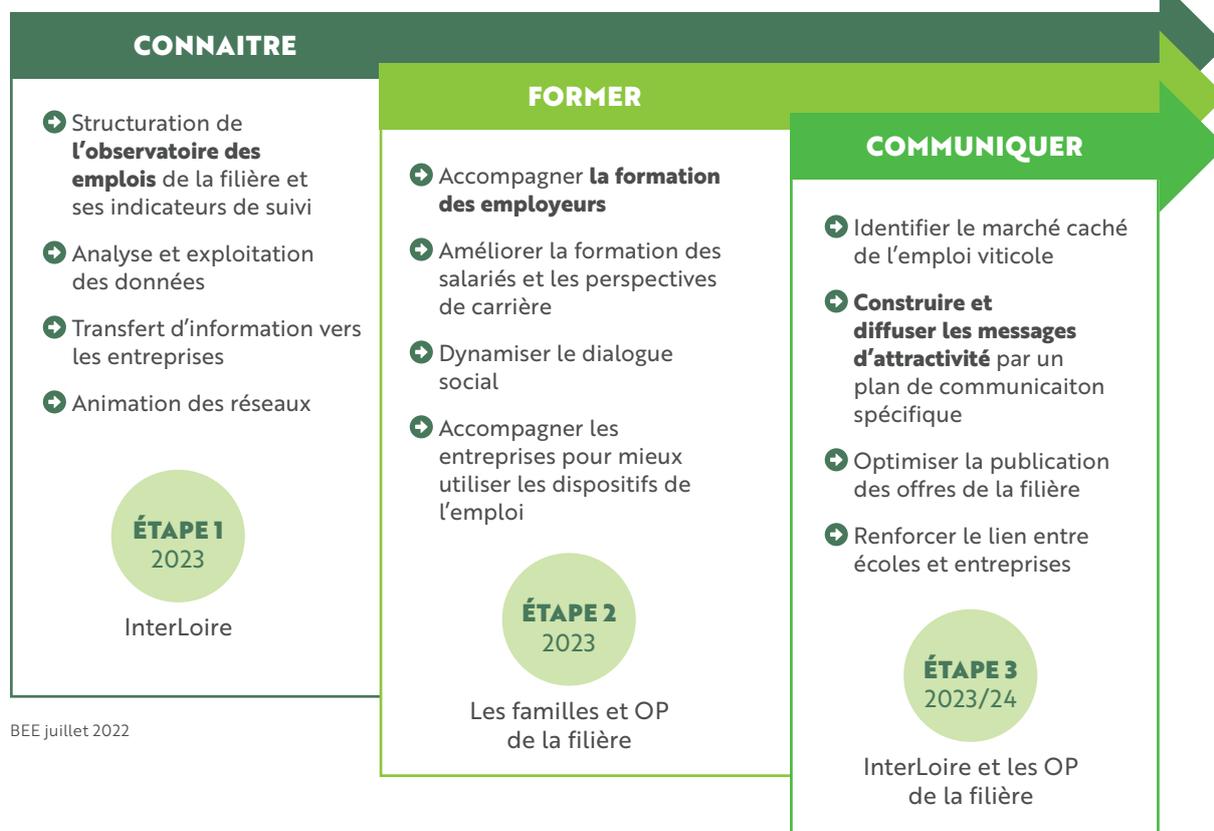
2 Former

3 Communiquer

Les points 1 et 3 sont du périmètre d'InterLoire.

Le point 2 relève de chaque famille et ses organisations professionnelles.

MISSION EMPLOI FILIÈRE VITICOLE 2022-2024



4 SOCIAL



► Améliorer les conditions d'emploi

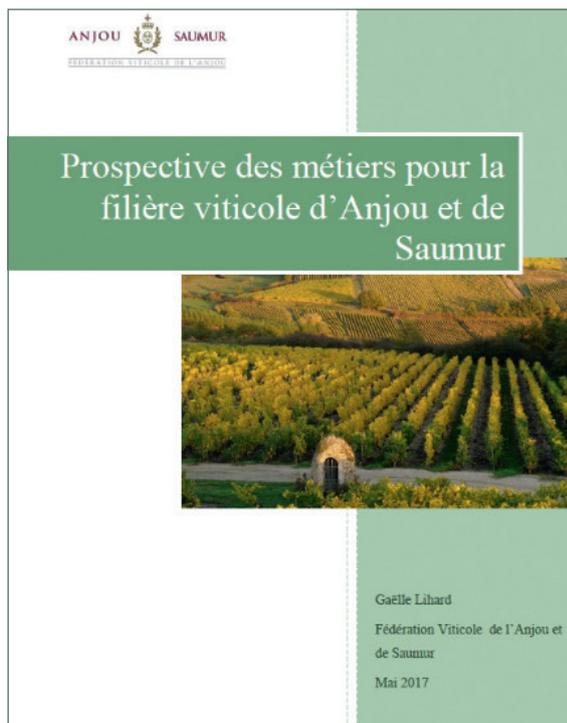
(suite)

INDICATEURS SOCIAL

AMÉLIORER LES CONDITIONS D'EMPLOI

1 étude prospective métiers en Anjou Saumur 2017

- Etat des lieux de la filière en Anjou Saumur
- Focus emploi / marché du travail
- Prospective : anticiper les besoins des entreprises

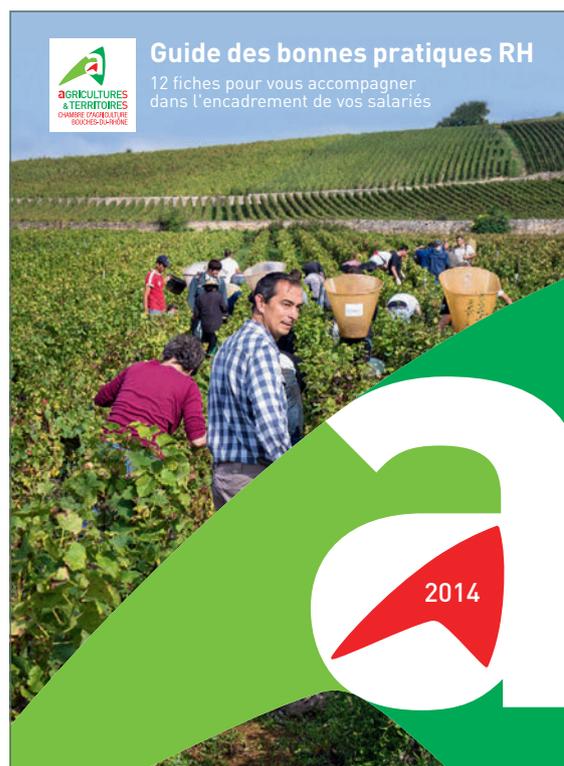


Source : Fédération viticole Anjou Saumur

Veille des pratiques

- 1 Guide employeur édité par la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône :
- les bonnes pratiques RH
 - 12 fiches pour accompagner l'encadrement des salariés.

► Travaux à conduire dans le Val de Loire.



Source : Chambre Agriculture Bouches du Rhône

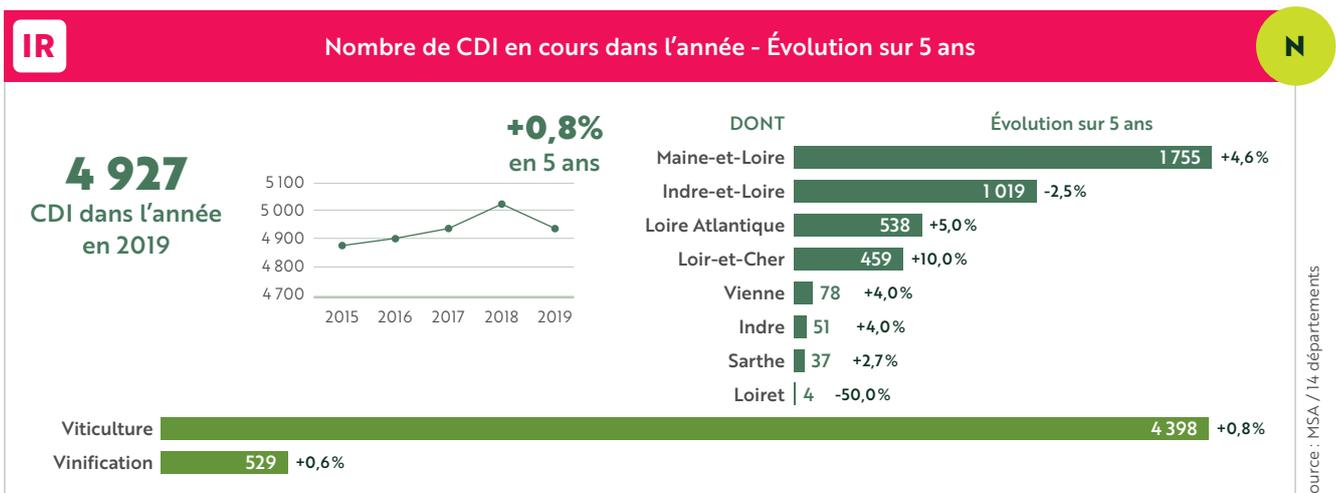
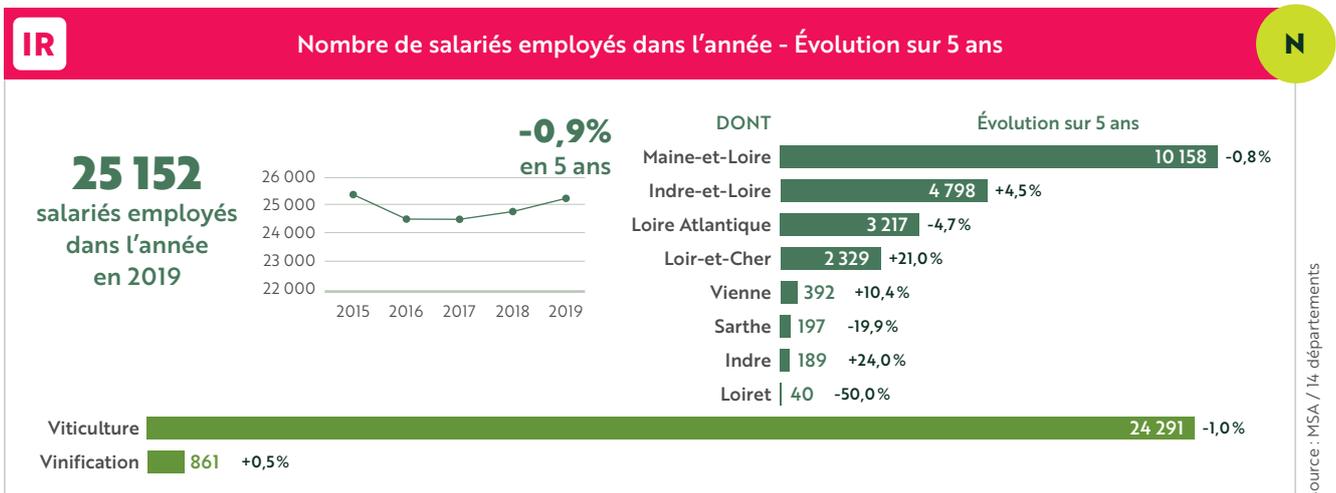
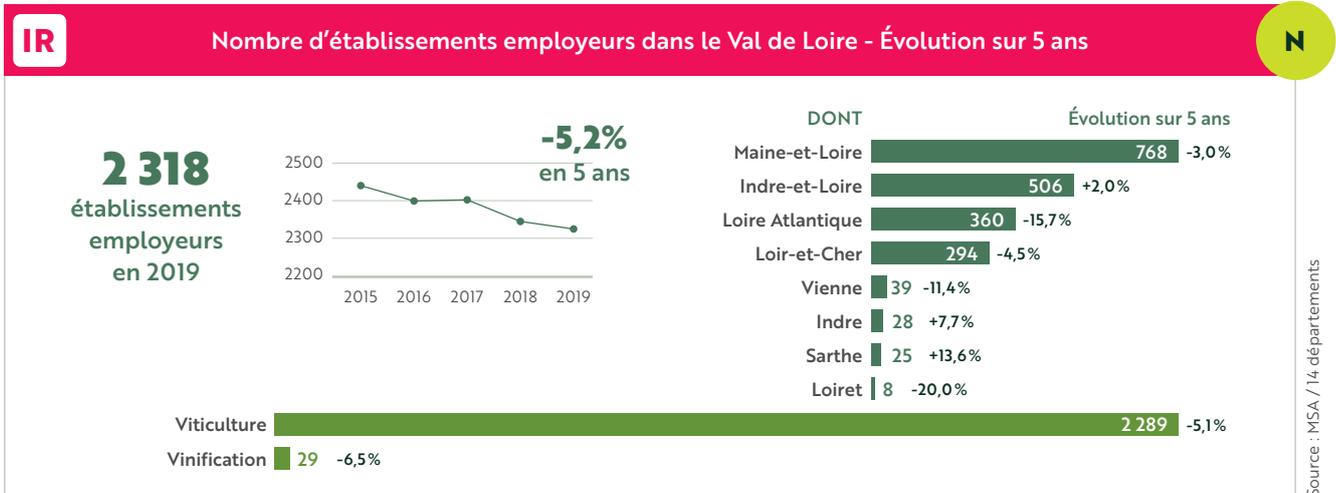
4 SOCIAL

► Favoriser l'attractivité de la filière, promouvoir l'emploi et les métiers

- ➔ Faire connaître les besoins de recrutements de la filière, y compris saisonniers
- ➔ Valoriser les offres d'emploi de la filière et les reprises d'entreprises
- ➔ Créer un observatoire de l'emploi
- ➔ Veille sur les actions des autres filières
- **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL
- **Partenaires de l'action** : les chambres d'agriculture, les organismes de l'emploi (la MSA, pôle emploi...), les centres de formation (lycées, CFPPA...), les collectivités
- **Indicateurs clés** : mise en place de cahiers de l'emploi, développement d'outils de communication de la filière comme employeur, nombre de salariés en emploi partagé.

INDICATEURS SOCIAL

PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LES MÉTIERS



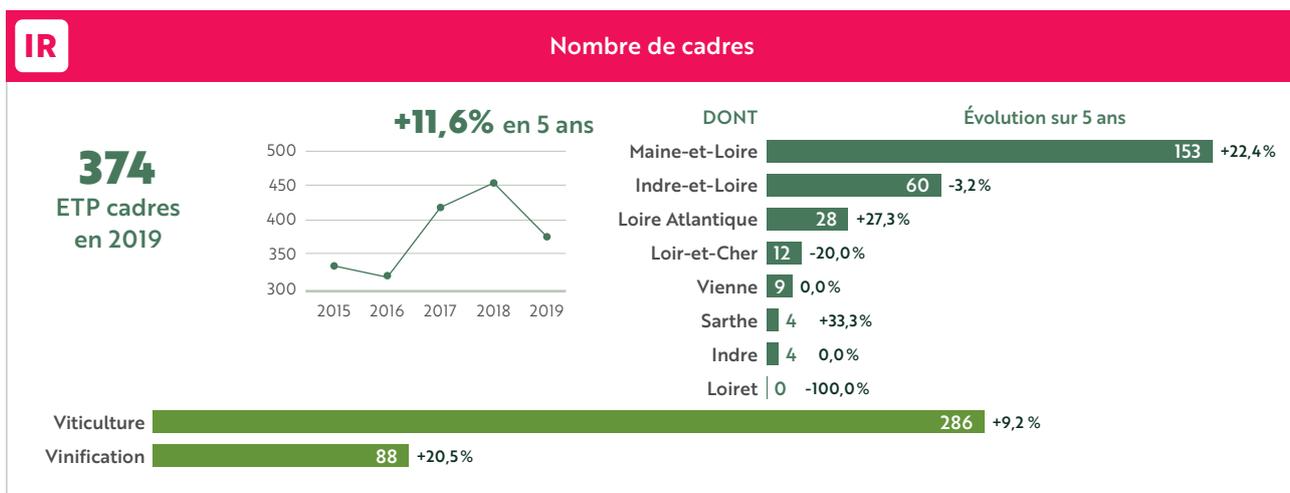
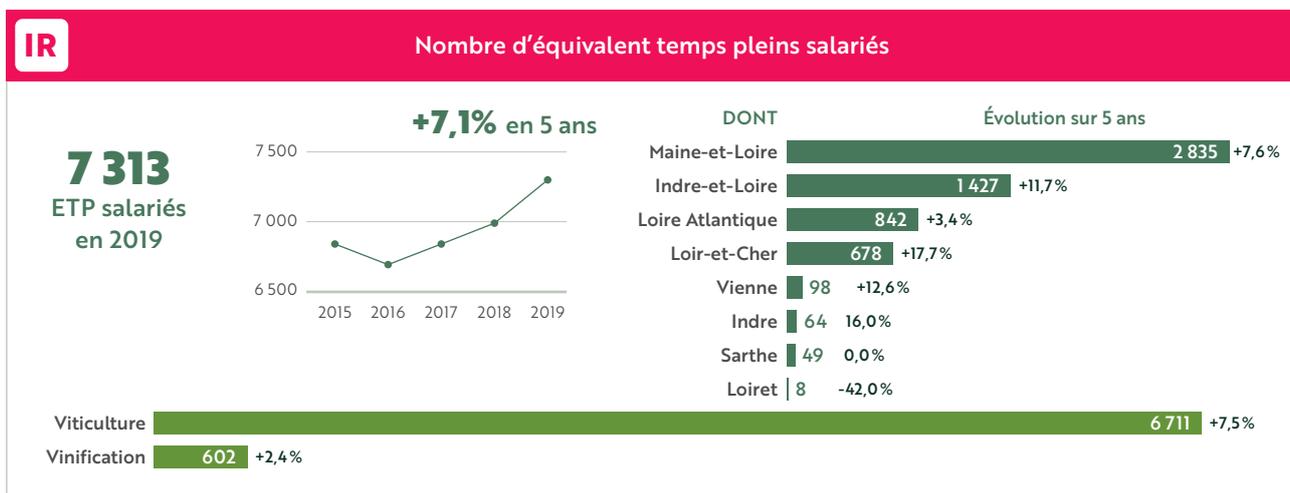
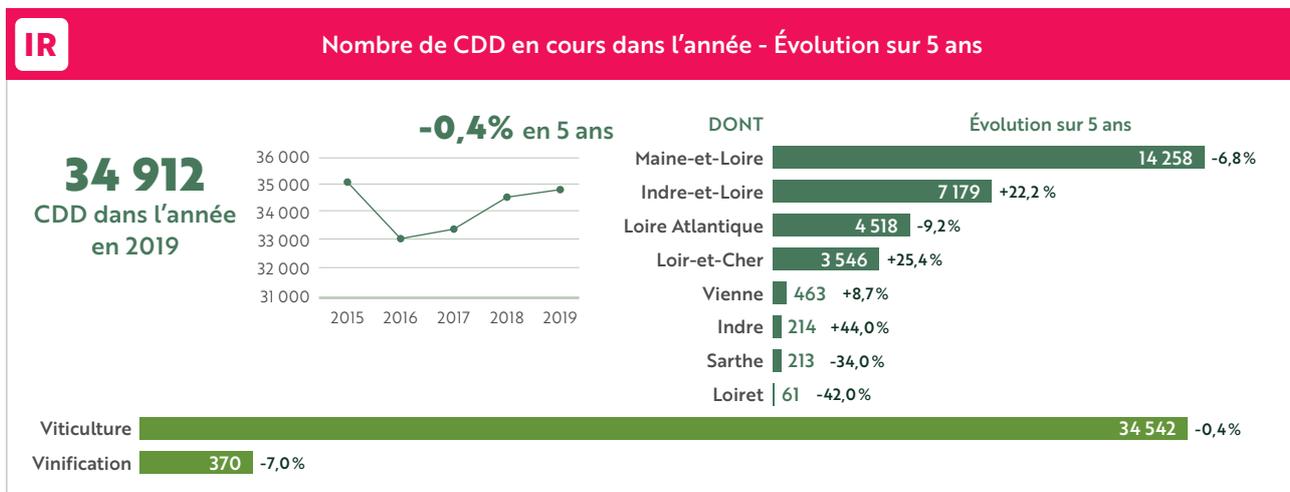
4 SOCIAL

► Favoriser l'attractivité de la filière, promouvoir l'emploi et les métiers

- ➔ Faire connaître les besoins de recrutements de la filière, y compris saisonniers
- ➔ Valoriser les offres d'emploi de la filière et les reprises d'entreprises
- ➔ Créer un observatoire de l'emploi
- ➔ Veille sur les actions des autres filières
- **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL
- **Partenaires de l'action** : les chambres d'agriculture, les organismes de l'emploi (la MSA, pôle emploi...), les centres de formation (lycées, CFPPA...), les collectivités
- **Indicateurs clés** : mise en place de cahiers de l'emploi, développement d'outils de communication de la filière comme employeur, nombre de salariés en emploi partagé.

INDICATEURS SOCIAL

PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LES MÉTIERS



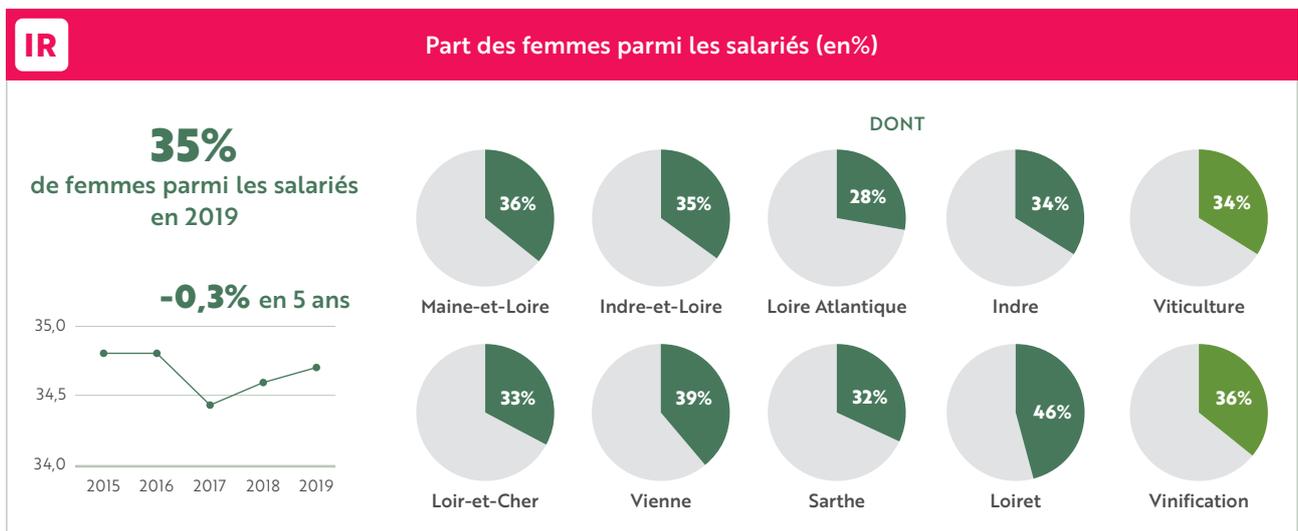
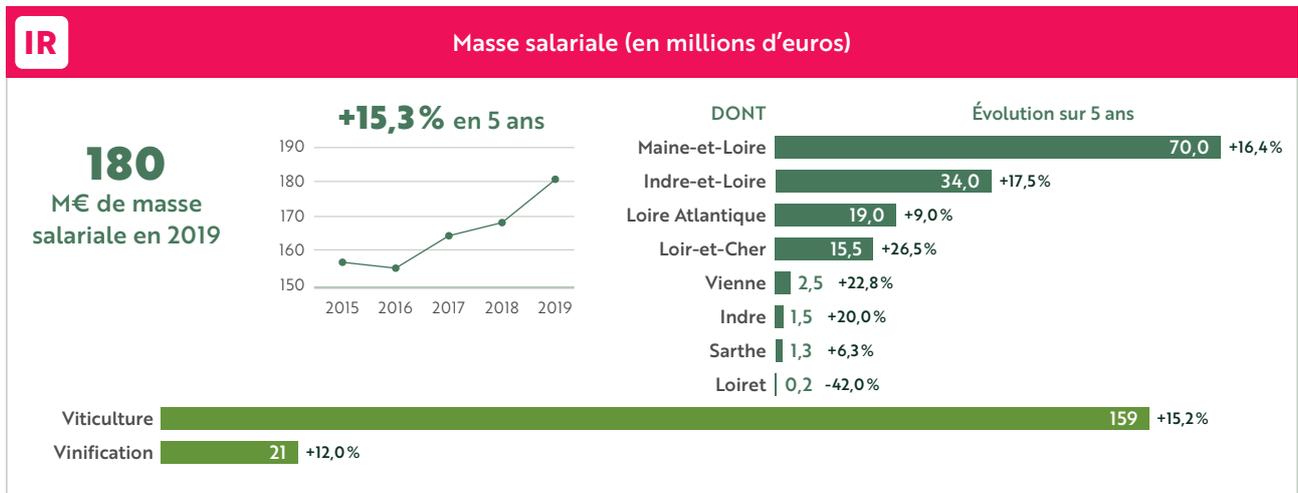
4 SOCIAL

► Favoriser l'attractivité de la filière, promouvoir l'emploi et les métiers

- ➔ Faire connaître les besoins de recrutements de la filière, y compris saisonniers
- ➔ Valoriser les offres d'emploi de la filière et les reprises d'entreprises
- ➔ Créer un observatoire de l'emploi
- ➔ Veille sur les actions des autres filières
- **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL
- **Partenaires de l'action** : les chambres d'agriculture, les organismes de l'emploi (la MSA, pôle emploi...), les centres de formation (lycées, CFPPA...), les collectivités
- **Indicateurs clés** : mise en place de cahiers de l'emploi, développement d'outils de communication de la filière comme employeur, nombre de salariés en emploi partagé.

INDICATEURS SOCIAL

PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LES MÉTIERS



4 SOCIAL

► Favoriser l'attractivité de la filière, promouvoir l'emploi et les métiers

- ➔ Faire connaître les besoins de recrutements de la filière, y compris saisonniers
- ➔ Valoriser les offres d'emploi de la filière et les reprises d'entreprises
- ➔ Créer un observatoire de l'emploi
- ➔ Veille sur les actions des autres filières
- **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL
- **Partenaires de l'action** : les chambres d'agriculture, les organismes de l'emploi (la MSA, pôle emploi...), les centres de formation (lycées, CFPPA...), les collectivités
- **Indicateurs clés** : mise en place de cahiers de l'emploi, développement d'outils de communication de la filière comme employeur, nombre de salariés en emploi partagé.

INDICATEURS SOCIAL

PROMOUVOIR L'EMPLOI ET LES MÉTIERS



Actions promotion de l'emploi

Fédération viticole Anjou Saumur :

<https://federacionviticole.com/recrutement/AnjouSaumur>

- Information
- Formation
- Reconversion
- Annonces d'emploi
- Conférence de presse 2021 pour valoriser la filière auprès des investisseurs

Fédération Touraine 37 72 et 41

www.vignerons-de-la-touraine.com (mise en ligne fin 2020)

- Information
- Formation
- Reconversion

Source : Fédérations viticoles



Action promotion formation

MAJ

1 Annuaire des formations et des diplômes bassin Val de Loire en 2020

- Formation secondaires
- Formation supérieures

Mise à jour du Guide Filière présentant les formations (ESA, Lycée viticoles, etc)



Source : Sites de formations, InterLoire



Actions de promotion filière / métiers

Portail en ligne des fédérations viticoles :

Fédération viticole Anjou Saumur :

<https://federacionviticole.com/recrutement/AnjouSaumur>

Fédération viticole Touraine 37 72 et 41 :

www.lesvigneronsdelatouraine.com

- Informations, fiches métiers (Chef de culture, Maître des chais, Œnologue, Agent technico-commercial etc)
- Film la filière viticole Anjou Saumur :
 - 295 000 vues sur Youtube (janvier/mars 2020)
 - 53% taux de vue / 525 clics
- Présence Fédération Viticole 41 dans les forums métiers

Portail Vin et Société

www.vinetsociete.fr/theme/metiers-de-la-vigne-et-du-vin

- Les formations du vins
- Les métiers du vin
- Étude : quel avenir pour les métiers du vin dans la filière vin
- Module web pédagogique dans les collèges

Source : Fédérations viticoles, Vin et Société



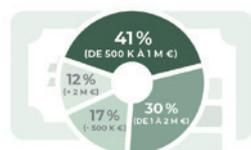
Enquête attractivité du vignoble

Travail d'enquête mené avec Vinea

Mars 2021

- 1 conférence de presse
- 1 communiqué de presse

LE MONTANT MOYEN DES INVESTISSEMENTS DANS LE VIGNOBLE DU VAL DE LOIRE



TICKET D'ENTRÉE MOYEN
1,5 M€

Source : Quantium & Observatoire Vinet Transactio - Chiffres cumulés sur 5 ans



4 SOCIAL

► Limiter l'exposition aux produits phytosanitaires avec l'objectif principal de ne plus utiliser de produits nécessitant le port d'équipement de protection individuelle (EPI) après les délais de réentrée d'ici 2025

- ➔ Mise en place d'une campagne de sensibilisation
- ➔ Rappel des bonnes pratiques notamment entre voisins professionnels et auprès des salariés.
- **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL
- **Partenaires de l'action** : les syndicats viticoles, la MSA
- **Indicateurs clés** : nombre d'articles dans la presse spécialisée, promotion des supports de la MSA.

► Mieux intégrer les pratiques viti-vinicoles dans les territoires

- ➔ Engager un dialogue avec les riverains et la population pour intégrer la pratique viti-vinicole dans la vie locale sur la totalité du territoire viticole
- **Organismes porteurs de l'action** : les ODG (charte) et les chambres d'agriculture (à l'échelle départementale)
- **Partenaires de l'action** : la CVVL, les fédérations viticoles, les collectivités
- **Indicateurs clés** : surface du territoire couverte.

INDICATEURS SOCIAL

LIMITER L'EXPOSITION AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES



Diffusion outils de communication

Fédération viticole Anjou Saumur :

<https://federationviticole.com>

Chambre d'Agriculture (bulletin d'information)

InterLoire / IFV

Données en ligne sur <http://techniloire.com>

MSA : informations (dans le journal « Le vigneron du Val de Loire »)

Source : Fédérations viticoles, InterLoire

MIEUX INTÉGRER LES PRATIQUES VITI-VINICOLES DANS LES TERRITOIRES



Actions Communications

Mise en place d'une charte « bon voisinage »

- Chambres Agriculture Centre Val de Loire et Départementales
- Pays du Saumurois en 2017
- Dans les ODG / Fédérations viticoles : charte ZNT en 2020, AOP Bourgueil en 2016...

Éditions et vidéos pédagogiques : Chambre d'Agriculture Loire Atlantique

InterLoire / IFV

Données en ligne sur <http://techniloire.com>

Travaux Vinopôle « Colloque vignes périurbaines » en 2017

Source : CVL

4 SOCIAL

► Améliorer la gestion des risques et la pénibilité au travail (CO₂, chutes et accidents, risques psychosociaux) par la prévention, la communication et les investissements

Limiter les accidents dus au CO₂ :

- ➔ Organiser l'achat groupé des détecteurs et extracteurs de CO₂
- ➔ Campagne d'information (programme MSA) auprès des architectes et constructeurs de chais pour prévoir les extracteurs CO₂
- ➔ Promouvoir des systèmes innovants de captation de CO₂ à la source

Prévenir des risques d'accidents :

- ➔ Campagne auprès des architectes/constructeurs de chais pour prévoir les passerelles dès la construction
- ➔ Développer l'équipement de passerelles par contrats de prévention avec la MSA et des aides à la prise en charge financière via les aides OCM
- ➔ 100 % mise en conformité des dispositifs de sécurité (arceau et ceinture) face aux retournements de tracteurs-enjambeurs
- ➔ Modification du logiciel IRSTEA/CEMAGREF pour y inclure les tracteurs enjambeurs
- ➔ Décharges de responsabilité aux prestataires pour des dispositifs de sécurité
- ➔ Mesures face aux accidents du travail dus à l'utilisation de matériel de coupe

Prévenir des risques psychosociaux :

- ➔ Campagne de sensibilisation maladies éventuelles au sein des entreprises par les salariés et les employeurs
- ➔ Mesures de prévention et formations, affichages dans l'entreprise, nombre de formations

Limiter les accidents du travail et les troubles musculosquelettiques (TMS) d'ici 2030 :

- ➔ Contrats de prévention MSA pour développer les équipements (ex : chariots de taille...) et accompagner les entreprises
- ➔ Promotion des bonnes pratiques d'accueil des salariés (rappel des gestes et postures, distribution des films de la MSA, organisation de séances d'échauffement des équipes)

• **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL

• **Partenaires de l'action** : les syndicats viticoles, la MSA

• **Indicateurs clés** : diffusion des outils de communication, mesure du nombre d'accidents, nombre d'achats d'extracteurs et détecteurs, initiative de saisine de la caisse centrale de la MSA et signature de la convention nationale de prévention, nombre de dispositifs de sécurité mis en place, nombre de formations, nombre d'articles dans la presse spécialisée.

INDICATEURS SOCIAL

AMÉLIORER LA GESTION DES RISQUES

IR

Nombre d'accidents avec/sans arrêt
Salariés agricoles - Viticulture - Accidents
du travail proprement dits (par durée d'arrêt)

	2018	2019	2020
RÉGION PAYS DE LA LOIRE			
Pas d'arrêt de travail	10	4	4
- de 9 jours	14	12	5
9 à 21 jours	10	9	11
Loire Atlantique			
22 à 45 jours	4	7	4
46 à 90 jours	2	3	5
91 jours et +	1	7	2
Toutes durées	41	42	31
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE			
Pas d'arrêt de travail	29	16	14
- de 9 jours	38	34	25
9 à 21 jours	38	40	33
Maine et Loire			
22 à 45 jours	11	18	13
46 à 90 jours	10	9	6
91 jours et +	18	10	7
Toutes durées	144	127	98
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE			
Pas d'arrêt de travail	30	28	15
- de 9 jours	48	47	43
9 à 21 jours	44	55	34
Centre-Val de Loire			
22 à 45 jours	30	32	29
46 à 90 jours	14	9	20
91 jours et +	21	29	18
Toutes durées	187	200	159
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE			
Pas d'arrêt de travail	10	s	5
- de 9 jours	15	19	12
9 à 21 jours	9	20	7
Indre-et-Loire			
22 à 45 jours	9	15	9
46 à 90 jours	6	s	6
91 jours et +	8	11	6
Toutes durées	57	74	45
RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE			
Pas d'arrêt de travail	s	6	s
- de 9 jours	13	6	9
9 à 21 jours	12	20	7
Loir-et-Cher			
22 à 45 jours	s	s	6
46 à 90 jours	s	s	7
91 jours et +	s	8	s
Toutes durées	36	47	34
Indre et Loiret	s		

Périmètre :

- La comptabilisation est faite en date d'événement (et non en date de paiement)
- s : secret statistique (valeur < 5 masquée)
- L'ITT n'est pas dans les indicateurs d'où la proposition de prendre le nombre de jours d'arrêt de travail

Source : SID PRISMEAT - MSA

IR

Nombre d'accidents avec/sans arrêt
Salariés agricoles - Viticulture - Accidents
du travail proprement dits (par ancienneté)

	Ancienneté dans l'entreprise	2018	2019	2020
Loire Atlantique				
- de 1 mois		9	6	5
1 mois		3	4	0
2 mois		1	4	4
3 à 5 mois		3	4	2
6 à 11 mois		5	0	1
12 à 17 mois		3	1	3
18 à 23 mois		0	1	3
2 à 4 ans		2	10	3
5 à 9 ans		9	8	3
10 à 14 ans		2	1	5
15 à 19 ans		2	1	1
20 à 24 ans		1	1	0
25 ans et +		0	1	0
Ancienneté inconnue		1	0	1
Total Loire Atlantique	Toutes anciennetés	41	42	31
Maine et Loire				
- de 1 mois		39	32	11
1 mois		10	5	8
2 mois		12	8	8
3 à 5 mois		6	13	7
6 à 11 mois		9	12	7
12 à 17 mois		7	6	s
18 à 23 mois		7	s	s
2 à 4 ans		16	13	14
5 à 9 ans		15	12	13
10 à 14 ans		9	9	7
15 à 19 ans		7	s	s
20 à 24 ans		s	9	s
25 ans et +		s	s	s
Ancienneté inconnue		1	0	1
Total Maine et Loire	Toutes anciennetés	144	127	98
Centre-Val de Loire				
- de 1 mois		21	26	16
1 mois		21	7	5
2 mois		9	14	6
3 à 5 mois		22	16	6
6 à 11 mois		14	16	16
12 à 17 mois		8	14	12
18 à 23 mois		10	11	7
2 à 4 ans		20	31	31
5 à 9 ans		28	24	15
10 à 14 ans		11	9	23
15 à 19 ans		15	8	s
20 à 24 ans		5	9	5
25 ans et +		11	5	9
Ancienneté inconnue		s	s	s
Total Centre-Val de Loire	Toutes anciennetés	187	200	159

Périmètre :

- La comptabilisation est faite en date d'événement (et non en date de paiement)
- s : secret statistique (valeur < 5 masquée)
- Le type de contrat (CDI, CDD, saisonnier) n'est pas dans les indicateurs d'où la proposition de prendre l'ancienneté du salarié dans l'entreprise

Source : SID PRISMEAT - MSA

4 SOCIAL

► Améliorer la gestion des risques et la pénibilité au travail (CO₂, chutes et accidents, risques psychosociaux) par la prévention, la communication et les investissements

Limiter les accidents dus au CO₂ :

- ➔ Organiser l'achat groupé des détecteurs et extracteurs de CO₂
- ➔ Campagne d'information (programme MSA) auprès des architectes et constructeurs de chais pour prévoir les extracteurs CO₂
- ➔ Promouvoir des systèmes innovants de captation de CO₂ à la source

Prévenir des risques d'accidents :

- ➔ Campagne auprès des architectes/constructeurs de chais pour prévoir les passerelles dès la construction
- ➔ Développer l'équipement de passerelles par contrats de prévention avec la MSA et des aides à la prise en charge financière via les aides OCM
- ➔ 100 % mise en conformité des dispositifs de sécurité (arceau et ceinture) face aux retournements de tracteurs-enjambeurs
- ➔ Modification du logiciel IRSTEA/CEMAGREF pour y inclure les tracteurs enjambeurs
- ➔ Décharges de responsabilité aux prestataires pour des dispositifs de sécurité
- ➔ Mesures face aux accidents du travail dus à l'utilisation de matériel de coupe

Prévenir des risques psychosociaux :

- ➔ Campagne de sensibilisation maladies éventuelles au sein des entreprises par les salariés et les employeurs
- ➔ Mesures de prévention et formations, affichages dans l'entreprise, nombre de formations

Limiter les accidents du travail et les troubles musculosquelettiques (TMS) d'ici 2030 :

- ➔ Contrats de prévention MSA pour développer les équipements (ex : chariots de taille...) et accompagner les entreprises
- ➔ Promotion des bonnes pratiques d'accueil des salariés (rappel des gestes et postures, distribution des films de la MSA, organisation de séances d'échauffement des équipes)

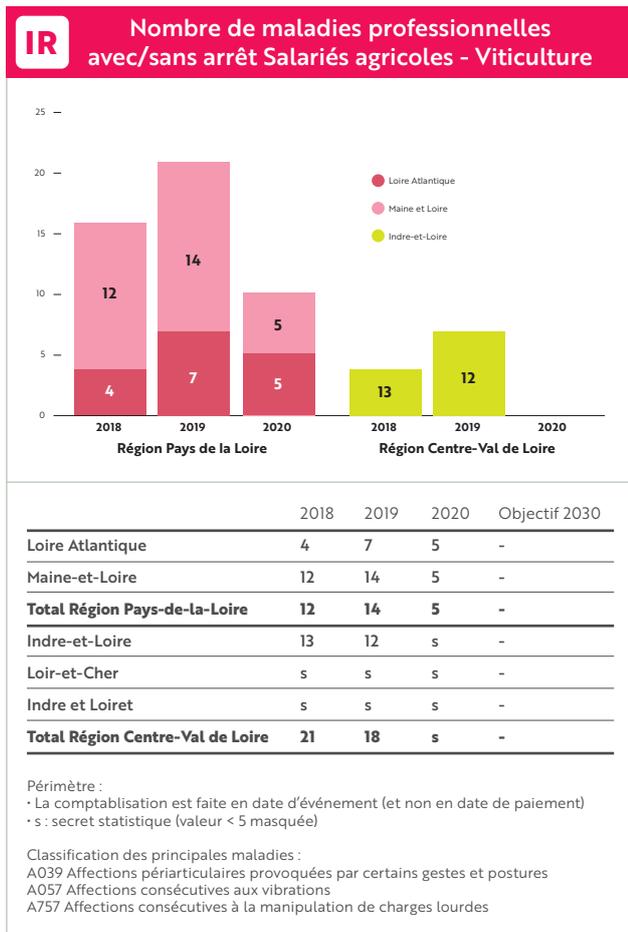
• **Organismes porteurs de l'action** : les fédérations viticoles coordonnées par la CVVL

• **Partenaires de l'action** : les syndicats viticoles, la MSA

• **Indicateurs clés** : diffusion des outils de communication, mesure du nombre d'accidents, nombre d'achats d'extracteurs et détecteurs, initiative de saisine de la caisse centrale de la MSA et signature de la convention nationale de prévention, nombre de dispositifs de sécurité mis en place, nombre de formations, nombre d'articles dans la presse spécialisée.

INDICATEURS SOCIAL

AMÉLIORER LA GESTION DES RISQUES



Source : SID PRISMEAT - MSA